
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 12 novembre 2007

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel nominal</i>	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 (dossier n° 2007-4481)	(p. 5)
<i>Débat</i> d'orientation budgétaire	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un représentant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la société publique locale d'aménagement Lyon Confluence (dossier n° 2007-4532) - Opérations et résultats de vote	(p. 42)
<i>Annexe 1</i> : Diapositives projetées lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire (intervention de monsieur le vice-président Darne)	(p. 44)
<i>Annexe 2</i> : Proposition d'amendement du groupe Les Verts (dossier n° 2007-4556)	(p. 49)

Les textes des délibérations n° 2007-4481 à 2007-4556 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 370.

N° 2007-4481	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 8 octobre 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -	(p. 5)
---------------------	---	--------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2007-4482	Projet REAL - Aménagement des gares de l'ouest lyonnais - Etudes préalables - Individualisation d'autorisation de programme partielle -	(p. 18)
N° 2007-4483	Caluire et Cuire - Place Jules Ferry - Aménagement - Ligne forte C 1 Part-Dieu-Caluire et Cuire - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Composition de la commission composée en jury -	(p. 38)
N° 2007-4484	Aménagement de carrefours mixtes par le département du Rhône - Convention de participation financière -	(p. 39)
N° 2007-4485	Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Boulevard périphérique nord de Lyon -	(p. 19)
N° 2007-4486	Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement public déléguée à la société Lyon Parc Auto -	(p. 19)
N° 2007-4487	Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Activité d'exploitation d'un ouvrage de stationnement public déléguée à la société Vinci Park -	(p. 19)
N° 2007-4488	Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Activité d'exploitation d'un ouvrage de stationnement public déléguée à la société de construction et d'exploitation du parking Récamier -	(p. 19)
N° 2007-4489	Lyon - Avenant n° 3 à la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) habitat indigne et très inconfortable (2003-2007) - Avenant au protocole d'éradication de l'habitat indigne - Prolongation pour l'année 2008 -	(p. 39)
N° 2007-4490	Saint Fons - Quartier de l'Arsenal - Aménagement des espaces extérieurs Alliadé habitat - 1ère tranche de travaux - Avenant n° 1 à la convention attributive de subvention avec l'Union européenne -	(p. 38)

N° 2007-4491	<i>Lyon 6° - Aménagement de l'espace Brotteaux - Composition de la commission composée en jury -</i>	(p. 39)
N° 2007-4492	<i>Lyon 3°, Lyon 6°, Lyon 7° - Aménagement des berges de la rive gauche du Rhône - Marché public de travaux du domaine infrastructure - Autorisation de signer un avenant -</i>	(p. 39)
N° 2007-4493	<i>Vernaison - Aménagement de l'îlot de la mairie - Approbation du programme de travaux - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
N° 2007-4494	<i>Albigny sur Saône - Densification du centre - 1ère et 2° phases des travaux - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
N° 2007-4495	<i>Lyon 7° - Gerland - Secteur Girondins Nexans - Ouverture de la concertation préalable au projet de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) et de la mise en révision du plan local d'urbanisme -</i>	(p. 39)
N° 2007-4496	<i>Lyon 3°, Lyon 5°, Lyon 7°, Lyon 9° - Quartiers Moncey-Voltaire, Ménival-Jeunet-Janin, Guillotière, Gerland cités sociales et Vergoin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation des conventions-cadre 2007-2009 -</i>	(p. 38)
N° 2007-4497	<i>Bron - Quartier du Terrailon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Convention-cadre 2007-2009 - Approbation de la programmation 2007 -</i>	(p. 38)
N° 2007-4498	<i>Meyzieu - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation des conventions-cadres 2007-2009 et de la programmation 2007 -</i>	(p. 38)
N° 2007-4499	<i>Villeurbanne - Quartiers les Brosses, Saint Jean, les Buers, Jacques Monod et Tonkin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Convention-cadre 2007-2009 -</i>	(p. 38)
N° 2007-4500	<i>Saint Fons - Quartier des Clochettes - Place des Palabres - Révision des coûts - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 38)
N° 2007-4501	<i>Lyon 9° - La Duchère - Acquisitions foncières dans le périmètre du grand projet de ville (GPV) - Avenant n° 1 à la convention attributive de subvention du Feder -</i>	(p. 39)
N° 2007-4502	<i>Saint Priest - Programme d'intérêt général (PIG) cité Berliet - Financement des aides à l'amélioration de l'habitat - Modification du contenu des aides des collectivités - Avenant à la convention d'opération -</i>	(p. 39)
N° 2007-4503	<i>Saint Germain au Mont d'Or - ZAC de la Mendillonne - Prorogation de la convention d'aménagement avec la société Beylat aménagement -</i>	(p. 39)
N° 2007-4504	<i>Mions, Saint Priest - ZAC du Parc d'Activités de la Fouillouse - Travaux primaires d'amélioration du giratoire des Meurières - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Approbation du PEP modificatif et de la convention souscrite avec le département du Rhône -</i>	(p. 39)
N° 2007-4505	<i>Vénissieux - ZAC de Vénissy - Approbation du dossier de réalisation de la ZAC, du projet de programme des équipements publics et du bilan financier prévisionnel - Désignation de l'aménageur -</i>	(p. 40)
N° 2007-4506	<i>Mions, Corbas, Pierre Bénite, Vaulx en Velin - ZAC Pesselières et ZAC des Pierres Blanches à Mions - ZAC des Corbèges à Corbas - ZAC du Centre à Pierre Bénite - ZAC du Centre à Vaulx en Velin - Modification des participations de la Communauté urbaine aux bilans des opérations -</i>	(p. 39)
N° 2007-4507	<i>Lyon 9° - ZAC de la Duchère - Approbation du bilan modifié - Nouvel échéancier de versement des participations communautaires - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention publique d'aménagement -</i>	(p. 39)
N° 2007-4508	<i>Saint Priest - Porte des Alpes - ZAC Berliet - Approbation du programme des équipements publics (PEP) et du traité de concession avec la société Villes et Projets -</i>	retiré
N° 2007-4509	<i>Vaulx en Velin - ZAC du Centre-Ville - Modification du programme des équipements publics - Approbation d'un protocole de liquidation -</i>	(p. 39)
N° 2007-4510	<i>Décines Charpieu - Pont de Décines Charpieu - Travaux de réhabilitation - Demande d'individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
N° 2007-4511	<i>Lyon 1er - Modalités d'attribution et tarifs des abonnements du parc de stationnement de surface de Saint Benoît -</i>	(p. 39)
N° 2007-4512	<i>Rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse - Approbation des points clés du programme - Marché de conception-réalisation - Lancement de la consultation -</i>	(p. 22)
N° 2007-4555	<i>Convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat - Année 2007 - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Avenant n° 2 -</i>	(p. 31)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2007-4513	<i>Lyon - Versement d'une participation financière à l'élaboration du plan de déplacements interentreprises de Lyon-Presqu'île -</i>	(p. 25)
N° 2007-4514	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à la pépinière d'entreprises Cap Nord (conférence des maires du Plateau Nord) - Signature d'une convention de partenariat avec l'association de gestion de la pépinière -</i>	(p. 40)
N° 2007-4515	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (Aescra) de l'école de management (EM) de Lyon pour son programme d'actions 2007 - Avenant n° 1 -</i>	(p. 40)
N° 2007-4516	<i>Saint Fons -[Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à la ville de Saint Fons pour la pépinière généraliste La Coursive d'entreprises pour son programme d'actions 2007 - Convention annuelle -</i>	(p. 40)
N° 2007-4517	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien au Syndicat intercommunal Saône Mont d'Or pour la pépinière généraliste Saône Mont d'Or de Genay pour son programme d'actions 2007-2008 - Convention annuelle -</i>	(p. 40)
N° 2007-4518	<i>Subvention à l'association Lyonix - Convention 2008 -</i>	(p. 40)
N° 2007-4519	<i>Convention avec la société française de chimie - Colloque scientifique international : demain... vers une chimie choisie : de l'or noir à l'or vert ? -</i>	(p. 41)
N° 2007-4520	<i>Convention d'avance avec la SERL pour des opérations d'immobilier dédié aux jeunes entreprises innovantes : Tony Garnier et Laennec -</i>	retiré
N° 2007-4521	<i>Convention avec l'association Comité de bassin d'emploi Lyon sud (CBE-LS) industries créatives -</i>	(p. 41)
N° 2007-4522	<i>Subvention pour le fonctionnement et l'organisation d'événement avec l'Agence de développement des entreprises en Afrique (ADEA) - Réseau Afric Partners -</i>	(p. 41)
N° 2007-4523	<i>Rapport des délégués de service public - Exercice 2006 - Exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société SECIL SA -</i>	(p. 19)
N° 2007-4524	<i>Versement d'une participation financière à l'élaboration du plan de déplacements interentreprises de la zone industrielle de Techlid -</i>	(p. 25)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2007-4525	<i>Restructuration du restaurant administratif de la Communauté urbaine - Composition de la commission composée en jury pour le choix du maître d'oeuvre - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint -</i>	(p. 41)
N° 2007-4526	<i>Givors - Adhésion à la communauté urbaine de Lyon - Convention financière pour la dette transférée relative à la collecte des ordures ménagères -</i>	(p. 41)
N° 2007-4527	<i>Grigny - Adhésion à la communauté urbaine de Lyon - Convention financière pour la dette transférée relative à la collecte des ordures ménagères -</i>	(p. 41)
N° 2007-4528	<i>Exercice 2007 - Décisions modificatives - Tous budgets -</i>	(p. 41)
N° 2007-4529	<i>Programmation pluriannuelle des investissements - Révision des autorisations de programme au titre de l'année 2007 - Décision modificative n° 2 -</i>	(p. 41)
N° 2007-4530	<i>Convention d'ouverture de crédit de trésorerie pour l'année 2008 avec Natixis -</i>	(p. 41)
N° 2007-4531	<i>Sem Lyon-Confluence - Evolution en une société publique locale d'aménagement - Opérations de rachat et de cession des actions -</i>	(p. 42)
N° 2007-4532	<i>SEM Lyon-Confluence - Evolution en une société publique locale d'aménagement - Désignation des administrateurs de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration -</i>	(p. 42)
N° 2007-4533	<i>Révision du référentiel d'achat spécifique à la Communauté urbaine du 29 mars 2004 -</i>	(p. 41)
N° 2007-4534	<i>Vaulx en Velin - Parking - Chemin André Gide - L'Écoin sous la Combe - Protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 41)
N° 2007-4535	<i>Grigny - Adhésion de Grigny à la Communauté urbaine - Opérations poursuivies par la Commune en 2007 -</i>	(p. 41)
N° 2007-4536	<i>Givors, Grigny - Adhésion de Givors et Grigny à la Communauté urbaine - Convention financière avec le Sitom sud Rhône -</i>	(p. 41)

COMMISSION PROXIMITE, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2007-4537	<i>Programme de coopération décentralisée avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar - Avenant au contrat de financement avec l'Union européenne -</i>	(p. 42)
N° 2007-4538	<i>Coopération décentralisée au Liban - Prolongation de la présence du représentant permanent de la Communauté urbaine -</i>	(p. 42)
N° 2007-4539	<i>Plan bruit - Diffusion des cartes de bruit au public -</i>	(p. 25)
N° 2007-4540	<i>Bron, Saint Priest - Boulevard de Parilly - Avenue Pierre Mendès France - Emissaire du plateau sud-est - Demande d'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale - Lancement de la consultation des entrepreneurs -</i>	(p. 42)
N° 2007-4541	<i>Agenda 21 - Actualisation -</i>	(p. 26)
N° 2007-4542	<i>Volet agricole du contrat d'agglomération - Appel à projets 2007 -</i>	(p. 29)
N° 2007-4543	<i>Mise en oeuvre de la politique de l'agriculture périurbaine - Avenant à la convention d'objectifs conclue avec la chambre d'agriculture du Rhône -</i>	(p. 43)
N° 2007-4544	<i>Règlement d'élimination des déchets -</i>	(p. 29)
N° 2007-4545	<i>Convention annuelle de partenariat avec l'association Re-vivre - Accès aux déchèteries et à l'usine d'incinération Lyon-sud -</i>	(p. 42)
N° 2007-4546	<i>Convention de reprise des piles et accumulateurs usagés collectés dans les déchèteries -</i>	(p. 42)
N° 2007-4547	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains déléguée à la société Elvya -</i>	(p. 19)
N° 2007-4548	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Activité d'exploitation des cimetières communautaires de Bron et de Rillieux la Pape déléguée à la société Saur France -</i>	(p. 20)
N° 2007-4549	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux Sociétés Veolia Eau et SDEI par affermage -</i>	(p. 19)
N° 2007-4550	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord à Rillieux la Pape - Valorly -</i>	(p. 20)
N° 2007-4551	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Activité d'exploitation d'une unité de production d'eau potable en secours déléguée à la société VEOLIA eau par concession -</i>	(p. 20)
N° 2007-4552	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Activité d'exploitation d'un complexe de golf déléguée à la société Blue Green -</i>	(p. 20)
N° 2007-4553	<i>Créations, transformations et suppressions d'emplois - Retrait de la délibération n° 2007-4307 du 9 juillet 2007 -</i>	(p. 43)
N° 2007-4554	<i>Lyon 5° - Avenue de la Première Division Française Libre - Fontis - Individualisation d'une autorisation de programme -</i>	(p. 42)
N° 2007-4556	<i>Révision quinquennale des traités d'affermage de la distribution d'eau potable avec les sociétés Veolia Eau-Compagnie générale des eaux et la Société de distribution d'eaux intercommunales (SDEI) -</i>	(p. 31)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

président

Le lundi 12 novembre 2007 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 2 novembre 2007 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Blein, Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bouju, Brolquier, Buffet, Buronfosse, Chapas, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mme Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gignoux, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guimet, Hugué, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, M. Nissanian, Mme Orcel-Busseneau, MM. Pacalon, Perret, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Sardat, Sauzay, Mme Spiteri, MM. Terrot, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Marquaille), Polga (pouvoir à M. Pacalon), Daclin (pouvoir à Mme Guillaume), Balme, Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Brochier (pouvoir à Mme Bargoin), Mmes David (pouvoir à Mme Petitjean), Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), Desbazeille (pouvoir à M. Petit), MM. Galliano (pouvoir à M. Laurent), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Gonon (pouvoir à M. Lelièvre), Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Mosnier-Lai (pouvoir à Mme Reynaud), M. Nardone (pouvoir à M. Brolquier), Mme Peytavin (pouvoir à M. Chevailler), MM. Serres (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Téodori (pouvoir à M. Guétaz), Terracher (pouvoir à M. Girod), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mme Pédrini, MM. Vesco, Barge, Béghain, Bonnard, Chaffringeon, Mme De Coster, M. Guillemot, Mmes Palleja, Pesson, MM. Philip, Rendu, Touati, Vial.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Duport (pouvoir à M. Abadie), Mme Gelas (pouvoir à M. David), MM. Pillonel (pouvoir à M. Bertrand), Barral (pouvoir à M. Crimier), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), M. Barret (pouvoir à M. Chapas),

Mme Belaziz-Bouziani (pouvoir à Mme Mailler), MM. Bideau (pouvoir à M. Jeannot), Delorme (pouvoir à M. Denis), Forissier (pouvoir à Mme Dubost), Guimet (pouvoir à M. Bouju), Hugué (pouvoir à M. Buffet), Meyer (pouvoir à M. Le Gall), Sangalli (pouvoir à M. Allais), Serres (pouvoir à Mme Perrin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Téodori (pouvoir à M. Guétaz), Terracher (pouvoir à M. Girod), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour), Vincent (pouvoir à Mme Bertrix), Uhlrich (pouvoir à M. Sardat).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2007-4481 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 8 octobre 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 27 mars 2006 au Bureau délibératif et qui font l'objet du rapport numéro 2007-4481. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Débat d'orientation budgétaire

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant au débat d'orientation budgétaire. Monsieur Darne, êtes-vous prêt ?

M. le vice-président DARNE : Moi oui ; j'espère que mes collègues le sont aussi.

Monsieur le président, chers collègues, en introduction à ce débat d'orientation budgétaire, vous avez reçu des documents complets, je me permettrai donc de ne faire qu'une présentation assez résumée.

Nous examinerons d'abord le contexte dans lequel se déroule le dernier budget de ce mandat.

Le contexte, c'est celui d'une diminution des dotations de l'Etat. Ce n'est pas seulement de cette année mais cette année plus que d'habitude. J'ai donc indiqué, sous forme de questions, si les collectivités locales sont le bouc émissaire des finances publiques car j'ai l'impression qu'aujourd'hui, ce sont elles qui sont désignées comme dépençonnées alors que ce n'est évidemment pas le cas. Je voudrais l'évoquer en trois paragraphes, en abordant les questions de décentralisation, de fiscalité et, en conclusion, dire comment varient les dotations de l'Etat.

La question de la décentralisation et des compétences : nous avons pris en charge ou nous prenons de plus en plus en charge aujourd'hui des chantiers de politiques qui jusqu'ici étaient des politiques nationales ou des politiques locales largement subventionnées. J'en indique trois :

- le logement, puisque la délégation d'aide à la pierre le montre bien,

- la question des transports, puisque l'importance et le développement de ces transports et la diminution des financements de l'Etat sont un vrai problème,

- le développement durable, puisque le Grenelle de l'environnement vient d'avoir lieu, où une des questions récurrentes est : il est bien de décider de bonnes orientations au niveau national, encore faut-il savoir qui va payer ce qu'il convient de faire et donc comment nous partageons le coût du financement.

Sur ces trois points, chacun voit bien que l'Etat assure moins son rôle -ce qui est souhaitable dans un système décentralisé- mais que les financements qui permettraient aux collectivités de faire face aux besoins ne sont pas assurés aux collectivités et que cela crée une contradiction difficile à gérer. Comment la gérer ? On peut la gérer par de la fiscalité ou par des dotations de l'Etat. Ce sont deux chantiers que chacun connaît, bien sûr.

La TPU a été créée ici et nous l'avons voulue. Nous avons défendu ce projet mais, entre ce qui a été voté il y a quelques années et ce qui est aujourd'hui, on voit bien la distance qui s'est largement creusée. La taxe professionnelle unique aujourd'hui n'est assise que sur les stocks de biens, les valeurs locatives des biens mobiliers et immobiliers, elle est beaucoup moins sensible à la conjoncture et donc ce n'est plus un impôt lié à l'évolution de la croissance mais largement indépendant. Entre le moment où nous avons voté cette taxe et maintenant, la suppression de la partie salaires comme la diminution de la partie de la taxe professionnelle liée aux recettes font que cet impôt ne suit plus la croissance. Aujourd'hui, nous pensons que, pour 2008, nous aurons 2,5 % mais, quand on regarde les dix années précédentes, la taxe professionnelle augmentait de façon extrêmement plus rapide. Cela a eu comme conséquence qu'en sept ou huit ans, la fiscalité des ménages a pris beaucoup plus d'importance dans notre pays que la fiscalité des entreprises puisque, en gros, il y a eu trois points d'écart.

Cette constatation d'une taxe professionnelle qui progresse moins entraîne comme interrogation celle de la nécessité d'une fiscalité additionnelle à la taxe professionnelle. Faut-il que les groupements -c'est déjà fait par certains d'entre eux- reviennent à un impôt ménages ? C'est évidemment tout à fait contradictoire avec ce qui a été voulu il y a quelques années.

Deux arguments étaient retenus en faveur de la taxe professionnelle unique :

1° - éviter la concurrence d'une commune à l'autre ; c'est acquis et c'est un point positif,

2° - permettre une simplification de notre système fiscal.

Si nous devons revenir à une taxe d'habitation, une taxe foncière pour les ménages, ce serait évidemment absolument l'inverse de ce qui est souhaité par l'ensemble des acteurs économiques et des analystes.

L'impôt d'Etat serait une hypothèse : si l'on veut que les collectivités locales soient financées comme dans d'autres pays, une des hypothèses est de transférer une partie d'impôt d'Etat au profit des collectivités ; cela peut être un impôt sur les sociétés, cela peut être de la TVA, cela peut être un impôt sur le revenu. En tout cas, un impôt qui suive l'évolution des taux de croissance et qui serait une possibilité. Nous l'avons déjà dit dans les années précédentes ici : nous ne croyons pas qu'avec notre système fiscal nous puissions continuer ainsi. L'Etat représente de plus en plus comme financeur des impôts dont nous décidons le taux de moins en moins. C'est contraire à la décentralisation, c'est contraire aux besoins de financements que nous avons et c'est là un problème majeur.

Ce que nous constatons sur les dotations de l'Etat cette année est d'autant plus inquiétant puisque vous savez tous qu'il existait jusqu'à cette année un pacte de croissance pour les finances des collectivités locales et que le Gouvernement a décidé de le remplacer par un pacte de stabilité. La conséquence de cela c'est qu'à notre avis, un pacte de croissance voudrait dire que les recettes de la Communauté urbaine évoluent, comme la

croissance de notre pays, de l'ordre de 2 %. Or, ce que nous allons avoir pour 2008, c'est moins 1 %. En additionnant la DGS qui croît de 0,11 % et les dotations de compensation qui diminuent de 14 %, les recettes de la Communauté urbaine en provenance de l'Etat diminueront de 1 %. Ce n'est pas un pacte de croissance ni de stabilité, c'est un pacte de diminution. Je ne crois que les agglomérations pourront faire face à leurs besoins si l'Etat nous accorde de moins en moins de financements.

Nous savons que la DGF, elle, pour les communes, s'accroît de l'indice des prix mais que, par conséquent, compte tenu du mécanisme de calcul et de ventilation, la part de l'Etat versée aux communautés urbaines diminuera. L'ensemble des présidents de communautés urbaines ont exprimé leur inquiétude au ministre de l'Intérieur lors des journées de l'Association des communautés urbaines de France. Jusqu'ici, je crois que les communautés urbaines ont été peu entendues et que des communes rurales, qui ont évidemment besoin d'argent, ont une meilleure audience que celles des agglomérations de notre pays qui pourraient pourtant permettre de créer des pôles d'équilibre par rapport à la région parisienne.

Dans ce contexte, le débat d'orientation budgétaire, évidemment, est fait dans des conditions difficiles. Et pourtant, nous avons arbitré dans un certain nombre de champs, d'une façon qui permet de faire face aux obligations que nous avons.

Je ne prends que quelques exemples :

- pour le logement social, le budget de 2008 sera de 43,4 M€. J'aimerais vous rappeler l'évolution qu'il y a eu dans la Communauté urbaine pour le logement social -je n'ai pas projeté tout en diapositives pour éviter de trop développer- : nous sommes passés de 8,7 M€ en 2002 à 23 M€ en 2005 et nous sommes aujourd'hui à 43 M€, c'est-à-dire que la multiplication est de cinq en cinq ans ;

- la politique de la ville : nous sommes à 41 M€ ; en début de mandat, nous étions à 6,8 M€ et en 2005 à 11,6 M€ ;

- le développement économique : nous sommes passés de 9,9 M€ en 2002 à 13 M€ en 2005 et nous arriverons à 27 M€ en 2008. Là encore, une multiplication par trois ;

- les transports en commun n'ont pas augmenté dans la même proportion : dans les 144 M€, il y a l'investissement et les 118 M€ que nous versons au Sytral mais qui sont en augmentation constante parce que les réalisations des lignes de transports font qu'au-delà de la subvention versée et de la participation versée au Sytral qui varie suivant l'indice des prix, les travaux d'accompagnement des lignes de tramway et des lignes de sites propres sont considérables ; pour cette année par exemple, ce sont 35 M€ supplémentaires pour les transports en commun qui sont arbitrés dans notre budget.

J'indique ces quatre lignes pour montrer comment, dans quatre champs décisifs pour l'agglomération et qui correspondent à notre plan de mandat (développement économique, transports, politique de la ville et du logement), les augmentations n'ont pas été de 3 ou 4 % par an ; elles ont été très considérables et ont été des facteurs très importants de multiplication.

Comment a-t-on pu faire cela ? Parce qu'évidemment, si certains budgets ont augmenté, d'autres ont été contrôlés.

La gestion des déchets, par exemple, alors qu'elle a augmenté de façon importante ces dernières années, est maintenant stabilisée. L'augmentation avait été liée aux mises aux normes

des usines d'incinération en particulier. Aujourd'hui, la gestion des déchets, par les appels d'offres qui permettent d'avoir, en particulier, des coûts de collecte plus intéressants, nous permet de maintenir et d'avoir même une légère diminution de près de 1 % du budget propreté d'un exercice à l'autre.

Le nettoyage nous permet également de gagner, non par la diminution du nettoyage mais par l'effort d'investissement qui a été fait. L'organisation des services nous a permis de faire face à un accroissement des surfaces à nettoyer avec des coûts parfaitement maîtrisés.

Les charges de personnel augmenteront l'année prochaine de 2,5 %, ce qui nécessite une légère contraction des effectifs d'environ trente-trois personnes, ce qui veut dire là encore que les efforts de gestion, d'organisation, de réponse aux besoins mais sans dépenses de fonctionnement supplémentaires seront de 189 M€.

Les dépenses de voirie sont stabilisées également par rapport à ce qui était en 2007.

Ces quatre chapitres importants, bien sûr le personnel, un peu plus de 20 %, la voirie, 49 %, les subventions que j'ai évoquées tout à l'heure sur le poste principal avec 27 % du budget montrent comment nous avons réussi à conjuguer la maîtrise sur des dépenses de fonctionnement et, pourtant, des dépenses stratégiques qui ont été engagées.

Au total, les dépenses de fonctionnement de la Communauté urbaine augmenteront de 1,76 %, les produits de 1,76 % également, c'est-à-dire que notre autofinancement augmentera également de 1,76 %. Dans un contexte difficile, les priorités sont tenues, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et l'autofinancement est donc en augmentation.

J'évoquerai tout à l'heure l'augmentation de l'intérêt de la dette qui est évidemment une des dépenses qui a augmenté. Je l'évoquerai sur la diapositive liée à la dette.

Nos investissements sont de 444 M€ de crédits de paiement en 2008, c'est un record depuis le début de ce mandat et depuis, je crois, l'histoire de la Communauté urbaine. Je rappelle que, dans les premières années de ce mandat, nous étions en crédits de paiement consommés un peu au-dessus de 100 M€, puis nous sommes passés à 200 M€, à 300 M€ et nous terminons par des autorisations de programme pour 2008 à 400 M€. Pour que vous puissiez apprécier ces chiffres, je rappelle que le plan de mandat était de l'ordre de 1 500 M€. Donc vous voyez que nous sommes à des niveaux très élevés.

L'autofinancement est élevé, 201 M€ en 2008 -c'est le compte consolidé- et un emprunt de 289 M€ parce qu'évidemment, vous comprenez bien qu'avec 444 M€ de crédits de paiement, l'autofinancement augmente (201 M€) mais il convient d'emprunter un peu plus, ce qui était prévu en début de mandat. Je rappelle que les trois premières années ont été un désendettement et la fin de ce mandat un endettement.

Les autorisations de programme qui sont affectées représentent aujourd'hui 2 214 M€. Si je précise cela, c'est pour indiquer que, par rapport au plan de mandat, nous sommes dans une consommation de 97 %. Donc le plan de mandat est tenu. Les opérations engagées sont importantes (2 214 M€), bien plus importantes qu'à la fin du mandat précédent. Cela signifie que, dans le mandat prochain, il n'y aura pas les mêmes inconvénients que dans le mandat que nous venons de vivre, c'est-à-dire que les entreprises ne verront pas de rupture de leur carnet de

commandes. Nous aurons en 2008, en 2009 et en 2010 des niveaux de marchés publics à souscrire qui seront du même ordre que la fin de ce mandat. Il y aura donc une stabilité, une régularité dans l'engagement des dépenses que nous n'avons pas eue.

Au total, les recettes de fonctionnement : 1 158 M€, les dépenses de fonctionnement : 957 M€, l'autofinancement : 201 M€, donc en progression de 1,76 %.

Pour une fin de mandat, la rigueur budgétaire a été la règle de ce mandat. Quand je dis rigueur budgétaire, cela veut dire arbitrage dans ce qui a besoin, contrôle des dépenses de fonctionnement. Cela veut dire en permanence une amélioration de l'autofinancement, cela veut dire une politique d'investissements. C'est ce qui était convenu et c'est ce que nous avons fait.

A l'autofinancement, on ajoute les recettes d'investissement, aussi bien les encaissements que nous avons que l'endettement, ce qui nous donne des dépenses d'investissement de 659 M€. Dans celles-ci, il y a évidemment les 444 M€ que j'ai indiqués d'investissement et également les remboursements d'emprunts.

Si vous regardez l'autofinancement brut de 2002 à 2008, vous voyez que, cette année, la progression est un peu plus faible que les autres années puisque nous avons 1,76 % mais la courbe a été continue. L'augmentation un peu plus forte de 2005 à 2006 a été due à l'intégration de Givors et de Grigny. Mais il n'y a eu aucune inversion dans cette courbe à aucun moment et nous avons assuré une croissance de notre politique dans un équilibre financier sain.

L'épargne de gestion, de la même façon que l'épargne brute est en augmentation, seule l'épargne nette pour 2008 est en légère diminution -ce qui n'est pas indiqué ici, je le dis à tous par souci de précision- parce que, cette année, nous avons un remboursement d'emprunts un peu plus fort que les autres années. Donc si vous regardez le tableau d'épargne nette pour 2008, il est en légère diminution.

Si je prends l'encours de la dette depuis le début du mandat, alors que la dette avait augmenté de manière très sensible dans le mandat précédent, en particulier à cause du rachat du périphérique nord, je crois que nous avons tenu ce mandat dans un niveau d'endettement qui nous positionne tout à fait convenablement par rapport aux autres communautés urbaines. Et je ne peux pas tenir un autre discours que celui que j'ai eu pendant six ans, à savoir qu'il faut être endetté, c'est normal, ne pas l'être trop sinon on charge trop les budgets futurs et les deux ratios qui sont les nôtres sont simples : c'est que la dette doit représenter au maximum 20 % de notre coût de fonctionnement, l'annuité de la dette (intérêts + remboursements) 20 %. Nous sommes à 11,1 %, nous avons commencé le mandat à 16,3 % mais il y avait la conséquence du rachat du périphérique nord.

Je crois que, franchement, la gestion de ce mandat a été dans ce souci d'équilibre. Inutile de faire de l'autosatisfaction, chacun peut en voir les données et, encore une fois, en maîtrisant bien sûr les dépenses de fonctionnement et pas le reste. Je rappelle que le plan d'investissement était considéré par beaucoup d'entre vous comme excessif en début de mandat.

Le montant des dettes par rapport à l'autofinancement : nous nous étions donné comme règle que notre endettement devait pouvoir être apuré par huit ans d'autofinancement. Nous avons commencé le mandat avec cinq ans d'autofinancement, nous le finançons avec 4,6 en 2006, soit une légère progression.

En 2007 et 2008, il y aura encore une légère augmentation, nous reviendrons à un peu plus de cinq ans, nous serons probablement à 5,1 fin 2008. Cette capacité a été mesurée sur les comptes administratifs pour éviter toute discussion sur les chiffres. Mais vous voyez que nous sommes loin des huit ans, considérés comme notre limite.

Je terminerai simplement pour vous dire que nous avons réalisé un programme d'investissements important. Toutes les grandes opérations ont été faites, les opérations qui sont dans chacune de nos communes, quelles soient grandes ou petites, ont été engagées ou faites même si ce n'est pas terminé partout ; évidemment, certains dossiers sont plus en retard et d'autres plus en avance, c'est dans l'ordre des choses. Les contraintes d'équilibre financier ont été maintenues. Grâce à la direction de cette Communauté urbaine, des dispositifs de performance ont permis d'atteindre des objectifs de maîtrise des dépenses et d'autofinancement et, lorsque je dis les directions, ce n'est pas simplement la direction générale, c'est évidemment l'ensemble des directions fonctionnelles et leurs collaborateurs qui ont compris, je crois, les nécessités d'atteindre une meilleure productivité, un meilleur service à la population, d'écouter davantage les habitants et de répondre aux besoins que chacun a, les conférences des maires ayant évidemment contribué. Cela a permis, je crois, un équilibre de bonne qualité entre les villes centre et les villes périphériques.

Le projet de budget n'est sans doute pas parfait. Mais le comité budgétaire qui le connaît, puisque notre délibération a lieu alors que le budget est arrêté, qu'il a été présenté dans ses détails à l'ensemble du comité budgétaire -je viens d'en donner ici les grandes masses- peut dire que nous avons, dans ces sept ans, tenu l'engagement qui a été fixé alors que le contexte politique, le contexte de financement des collectivités aurait pu être le prétexte de dire : "Puisque nous n'avons plus les mêmes recettes qu'auparavant, nous nous donnons des marges de manœuvre". Nous n'avons pas joué ce jeu-là, nous avons plutôt choisi celui de la priorité à l'investissement et du contrôle des dépenses de fonctionnement.

Voilà ce qui est dans les orientations budgétaires et dans ce que nous avons fait au cours des dernières années.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Darne. Le groupe Aglo, vous avez la parole.

M. BERTRAND : Monsieur le président et chers collègues, dans le document qui vient de nous être présenté, les autorités du Grand Lyon se retranchent derrière une prévision économique 2008 morose pour expliquer leurs difficultés.

Néanmoins, nos recettes naturelles de fonctionnement vont progresser d'environ 2,8 %, donc un niveau nettement supérieur à l'inflation. Ce qui est donc difficile c'est de faire progresser nos frais à ce niveau-là. C'est une difficulté de riches et nombre de particuliers, d'entreprises ou d'associations pourraient envier notre situation.

En outre, nous remarquons notamment un recours plus important à l'endettement depuis 2005 mais, fait plus grave, une charge financière en explosion. En cette fin de mandat, nous avons une dette qui augmente bon an mal an de 10 % par an. Or, nous constatons qu'en 2008, les intérêts de la dette s'établiront à 51,8 M€ contre 42,7 en 2007, soit une hausse de 21 %. Ceci est plus le résultat d'une imprévoyance que d'autre chose, ce qui revient à dire que la gestion de la dette n'a pas fait

l'objet, pendant ce mandat, d'une bonne couverture ou que les taux n'ont pas été assez traités de manière fixe, et cela malgré les avertissements que, personnellement, j'ai eu l'occasion de faire à de nombreuses reprises dans les diverses commissions finances et dans l'enceinte de cette assemblée.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je vous signale que nos recettes n'ont pas augmenté de 2,8 % mais -comme le disait monsieur Darne- qu'elles ont augmenté de 1,76 %. Cela fixe le cadre de la réflexion.

Le groupe Radical, vous avez la parole.

Mme BELAZIZ-BOUZIANI : Monsieur le président, mes chers collègues, si certains osent faire croire qu'ils sont capables d'aller chercher la croissance, force est de constater que la situation économique de notre pays empire : un niveau de croissance trop faible, des déficits publics qui ne cessent de croître avec un endettement abyssal.

Avec cela, les collectivités territoriales ont eu, pour certaines d'entre elles, un transfert de compétences sans la compensation nécessaire. Pire, des décisions unilatérales concernant la taxe professionnelle ont amputé nos marges d'action. Et que dire des nouvelles dispositions du contrat de stabilité proposé par le Gouvernement actuel ?

Au demeurant, sous cette mandature, la gestion appliquée du plan de mandat a permis de maintenir un autofinancement brut élevé, avec plus de 250 M€ en 2006. Un tel taux montre la capacité qui a été la nôtre à maîtriser les dépenses tout en appliquant les dispositions d'un plan de mandat ambitieux et cohérent et à gagner des recettes par le dynamisme économique de notre agglomération, sans augmenter la pression fiscale depuis 2002. La capacité de désendettement est à 4,6 ans en 2006, ce qui est un ratio très positif qui montre la bonne santé financière du Grand Lyon.

Quelques observations complémentaires concernant les dépenses de fonctionnement envisagées : nous constatons une maîtrise de la masse salariale, le développement du plan de déplacements, les moyens importants mis dans le domaine de la propreté, le soutien aux opérations concernant le logement social.

Quant aux investissements, la gestion dynamique des autorisations de programme permet de rendre l'investissement productif et plus adapté aux besoins avec un montant global à individualiser de 350 M€, montant élevé qui démontre une absence de frilosité comme nous accusait l'opposition il fut un temps.

Ces orientations budgétaires vont dans le bon sens : répondre au présent pour mieux préparer l'avenir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, notre débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte général marqué par les atteintes de l'Etat à l'autonomie des collectivités avec des réformes imposées, des exonérations non compensées, des dotations tronquées, mal réactualisées, un bouclier fiscal injuste et imposé, un contrat de stabilité lié aux engagements européens étendu aux collectivités. Ainsi, de 1995 à 2007, la part de la véritable fiscalité locale est passée de 91 à 67 %, ce qui a tendance à déconnecter les ressources de notre collectivité de la réalité économique locale et renforce notre dépendance vis-à-vis de l'Etat.

Heureusement que le contexte local est plus favorable que le contexte national, avec un réel dynamisme économique, que nous ne retrouvons cependant pas intégralement dans l'évolution des bases de taxe professionnelle.

Dans le même temps, les ratios de gestion sont très largement respectés, les recettes réelles de fonctionnement consolidées sont supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement et leur évolution relative annuelle de + 2,8 % pour les recettes, + 1,8 % pour les dépenses restent favorables.

L'autofinancement brut est élevé. Le service de la dette de 11,6 % en 2006 et de 13 % en 2007, par rapport à un plafond de 20 % que nous nous étions fixé. La capacité de désendettement est de 4,6 ans en 2006 et de 5 ans en 2007 par rapport au plafond prudentiel de 8 ans. Ceci montre donc, malgré un contexte défavorable, la préservation de marges de manœuvre alors que l'investissement est à un niveau élevé pour cette fin de mandat.

Nous approuvons les hypothèses présentées dans ce débat d'orientation budgétaire tout en regrettant encore une fois le maintien du remboursement inique aux communes d'une partie du prélèvement lié au déficit de logements sociaux sur leur territoire. Certes, cette mesure dépend de la loi mais qu'est-ce qui a été fait pour la supprimer ?

Pour les autres recettes de fonctionnement, nous voulons souligner la place de la TEOM et la nécessité d'aller au bout de la réflexion engagée sur son calcul. Nous souhaiterions d'ailleurs connaître quelles actions et vérifications ont été engagées pour éviter que des habitants des zones de service complet ne se voient imposer de payer deux fois ce service à travers la TEOM et à travers leurs charges locatives -j'étais déjà intervenu sur ce point-.

On peut féliciter de nouveau les services pour l'économie liée aux nouveaux contrats de collecte tout en réaffirmant la nécessité de maintenir l'équilibre de la régie directe, sous-traitance au privé et d'avoir un meilleur contrôle du service réellement rendu, ce qui est d'ailleurs programmé.

La réussite de l'intégration de Givors et Grigny au Grand Lyon montre également que nous sommes prêts pour poursuivre sur cette voie.

Nous souhaitons de nouveau que les marges de manœuvre rappelées précédemment soient encore mieux mobilisées -et il y a eu des progrès que le vice-président Darne a soulignés- sur nos priorités liées à l'équilibre social et urbain de l'agglomération, en particulier pour le logement social diversifié et réparti en fonction des objectifs du plan local de l'habitat, pour le développement des transports en commun, sans oublier la mise en œuvre de l'Agenda 21.

Nous souhaitons le renforcement du développement des plans de déplacements d'entreprises et plans de déplacements interentreprises et la mise à l'étude d'une carte liberté-mobilité englobant l'accès aux transports en commun, aux parcs-relais et une contribution au financement des infrastructures routières futures comme le TOP avec participation des employeurs par référence au système "carte orange". Et nous rappelons notre hostilité à toute forme de péage classique ou établissement d'un octroi.

Nous approuvons notre soutien aux ZAC qui sont un outil indispensable à notre politique urbaine. Nous demandons que le soutien indispensable au développement économique et au renforcement de la recherche développement à travers les

pôles de compétitivité s'accompagne de l'association réelle de tous les partenaires sociaux à la gouvernance économique et d'une évaluation régulière et partagée de son impact sur la base d'indicateurs précis pour l'emploi et la prise en compte du développement durable.

Nous souhaitons attirer l'attention sur la rigueur de la gestion de la masse salariale et les conséquences des nouvelles règles liées aux centres de responsabilité avec la suppression annoncée de trente-trois postes pour les respecter. Une telle politique n'a de sens et de chance de réussite que si elle s'appuie sur un véritable contrat social, sur la bonne couverture des postes vacants, le bon niveau de remplacement des absences et surtout sur une pratique renforcée du dialogue social.

Concernant la capacité d'investissement prévisible pour 2008-2013, nous apprécions la méthode pour cette année charnière entre les deux mandats et pour assurer la continuité nécessaire de gestion. Cela ne doit évidemment pas trop rigidifier et prédéfinir les orientations du futur plan de mandat.

Nous relevons enfin avec satisfaction que les engagements du plan de mandat ont été globalement tenus, ce qui est l'essentiel par rapport aux engagements politiques pris devant nos concitoyens. C'est pour cela que nous approuverons les orientations budgétaires pour 2008, tout en demandant le soutien renforcé aux priorités que j'ai rappelées précédemment.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, nous avons le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Monsieur le président, chers collègues, nous partageons pour une large part la présentation qui a été faite par monsieur Jacky Darne, y compris les points de satisfaction et les points d'inquiétude. C'est pourquoi, pour faire court, je vais uniquement revenir sur un certain nombre d'observations parmi les plus saillantes.

Sans vouloir faire trop long sur les contraintes qui pèsent sur notre prochain budget, j'attire tout de même votre attention sur le fait que le document d'introduction au débat d'orientation prend comme hypothèse un prix pour le baril de pétrole qui se situe à 73 dollars alors que, cet après-midi même, il titrait 95 dollars à New York.

Par ailleurs, le tassement de la croissance des bases de la TPU en raison de la sortie de la part salaires en 1999 et du recentrage sur les immobilisations des entreprises pose évidemment question dans une économie qui se tertiarise alors que les dotations de compensation de l'Etat stagnent ou régressent. Cela fait que dans la durée, finalement, notre collectivité profite assez peu du dynamisme économique de son territoire.

Enfin, le contexte financier international menaçant avec des taux d'intérêts qui repartent à la hausse est aussi facteur de risques dans un contexte prévisible où il sera plus difficile de maintenir l'autofinancement de nos investissements.

Je rejoins aussi Jacky Darne sur la prudence avec laquelle il nous faut accepter d'éventuels transferts de compétences supplémentaires de la part de l'Etat, et notamment de l'incidence d'éventuelles mesures de fiscalité environnementale que nous souhaitons mais qui ne sont acceptables que si et seulement si le taux de prélèvement reste constant. Dans le domaine de la propreté, ce serait bien -c'est un petit détail- de contractualiser avec l'éco-organisme Ecofolio qui est chargé de collecter une écotaxe auprès des diffuseurs de publicités dans les boîtes aux lettres et autres journaux d'annonces gratuits.

Dernière observation, les projets engagés pèsent déjà beaucoup sur nos capacités de programmation pour le prochain mandat avec, dans le domaine de la voirie, les 170 M€ du tunnel sous la Croix-Rousse auxquels il faut ajouter les 40 M€ au bas mot nécessaires pour le pont Schuman. A l'est, ce sont 100 M€ qui seront nécessaires pour insérer le Grand stade dans son environnement avec une part belle -trop belle pour nous- faite aux investissements autoroutiers ou routiers. Ces options prises pour la voirie représentent une charge d'ores et déjà importante sur la PPI du prochain mandat. Alors, forcément, nous nous interrogeons sur les marges de manœuvre dont disposera le prochain exécutif.

Nous demandons bien évidemment aussi que nos investissements dans les transports en commun et les modes doux restent à un niveau soutenu pour afficher un ratio voirie/transports en commun conforme aux exigences du développement durable et il est évidemment tout aussi important -Yves Fournel l'a rappelé- de maintenir voire développer la politique de logement social ambitieux.

Puis il faut continuer à faire des économies, comme cela a été commencé par exemple en matière de déchets par une stratégie votée l'an passé, dans le fonctionnement aussi de notre institution avec le PDE, avec des économies sur les véhicules, avec l'audit énergétique des bâtiments et même pourquoi pas rechercher aussi de nouvelles recettes, par exemple avec la production d'électricité photovoltaïque sur le toit de nos bâtiments.

Voilà quelques-uns des points sur lesquels je souhaitais revenir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Nous avons aussi le groupe UDF.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, le contexte économique international ne laisse pas espérer une croissance au-delà des 2 % et ainsi l'environnement général va peser sur nos budgets et c'est donc dans ce cadre très contraint que nous allons élaborer le budget 2008. Simplement quelques observations.

Tout d'abord, il est vrai que les charges augmentent de plus en plus, que lorsque l'on dit que le panier du maire a beaucoup moins augmenté que le coût de la vie, il faut le prendre en compte. Je constate aussi que, bien évidemment, l'Etat a une marge de manœuvre très étroite. Par conséquent, les contraintes qui pèsent sur l'Etat seront étendues bien sûr à l'ensemble du secteur public et particulièrement aux collectivités locales par l'intermédiaire du nouveau contrat de stabilité prévu pour 2008. Même si notre environnement économique régional peut paraître favorable, il convient d'être prudent sur les perspectives des bases de taxe professionnelle même si, au niveau local, nous avons constaté de gros investissements.

Pour notre part, nous souhaitons bien évidemment que, pour réaliser tous les investissements qui ont été inscrits à la PPI, l'autofinancement soit maintenu mais, pour que cet autofinancement soit maintenu, est nécessaire -et je dirai que c'est une priorité- la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Dans la mesure où les dépenses de personnel augmentent de 2,5 %, nous serons amenés à revoir les autres dépenses car l'évolution de la structure de nos ressources doit nous rendre très prudents. Je l'ai dit pour la taxe professionnelle. Les dotations de l'Etat, bien évidemment, n'augmentent que très légèrement et, là encore, nous aurons à revoir certaines recettes comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; je pense que cette

ressource doit permettre de couvrir la totalité de la gestion des déchets même si le calcul sur les deux tiers de la taxe foncière bâtie ne me paraît pas être la meilleure formule. Nous constatons aussi que certaines ressources s'amenuisent comme celles des cessions foncières et que l'évolution des autres à Lyon est très moyenne.

Par conséquent, aujourd'hui, l'objectif est d'encadrer très fermement les dépenses de fonctionnement. En effet, notre autofinancement net diminue et, bien évidemment, nos dépenses vont aussi s'accroître dans la mesure où bien sûr nous faisons des efforts importants pour les bilans de ZAC, les acquisitions foncières pour le logement social, pour les déplacements ainsi que les subventions au SDIS et à l'Aderly. Nous avons aussi un effort à faire concernant le moindre coût de la collecte des ordures ménagères. Je crois que nous y avons déjà beaucoup travaillé mais qu'il faut poursuivre.

Pour sa part, le groupe UDF et apparentés souhaite que, bien évidemment, nous maintenions nos investissements en matière de voiries, en particulier pour nos communes, que nous puissions développer les acquisitions foncières pour le logement social pour les espaces naturels, que nous ayons une politique toujours aussi dynamique pour le développement des transports collectifs et des modes doux et que nous devons être extrêmement attentifs au développement de notre tissu économique, indispensable à la création de richesse.

Pour ma part, même si lors de la réunion des communautés urbaines les présidents des exécutifs ont rappelé les difficultés des ressources de ces collectivités, je crois que l'Etat devrait prendre en compte ces demandes sinon, bien évidemment, nous ne pourrions pas continuer à poursuivre notre politique d'investissements. Alors je crois qu'il est indispensable là-aussi que l'on revoie la fiscalité locale et que nous puissions assurer à notre collectivité des ressources pérennes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous avons ensuite le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Merci, monsieur le président. Monsieur le président, chers collègues, c'est donc le dernier débat d'orientation budgétaire de cette mandature. Il porte en lui une certaine solennité car il s'agit, au travers de nos réflexions, de nos propositions et par le choix politique de nos actions, de poursuivre ce que nous avons engagé depuis novembre 2001 : une véritable politique de solidarité, la continuité du service public que notre majorité tente de préserver et la poursuite des grands investissements qui structurent au fil du temps notre agglomération. Et, de ce point de vue, le plan de mandat est respecté, ce qui n'est pas une simple gageure.

Il nous faut mener pour nos populations une politique ambitieuse dans un contexte économique particulièrement morose : un produit intérieur brut qui ne dépassera pas les 2 % de progression, donc une croissance souffreteuse, un environnement international particulièrement défavorable avec notamment une hausse du coût des matières premières dont la palme revient au prix du baril de pétrole. Cela a été dit un peu avant moi. Tous ces facteurs ne permettront pas de générer de la création d'emplois, d'autant que la productivité du travail ne cesse de croître et que, malgré les gesticulations, radiations et autres subterfuges, le chômage ne faiblit pas et que de plus, et dans leur grande masse, nos concitoyens voient leur pouvoir d'achat baisser avec des prix à la consommation en hausse, notamment les produits alimentaires.

Nos collectivités doivent se débattre devant un ensemble de contraintes et ce qui s'annonce pour 2008 n'est pas fait pour

nous rassurer. Par l'intermédiaire de nouveaux contrats de stabilité -c'est-à-dire que la ceinture sera encore un peu plus serrée-, l'Etat poursuit son désengagement par la baisse permanente de ses dotations. Ce contexte pèsera donc immanquablement sur nos capacités de ressources, notamment en ce qui concerne la taxe professionnelle qui, elle, est très dépendante des investissements des sociétés et donc d'une certaine croissance.

Le dynamisme de nos industries locales apporte, lui, malgré ce contexte défavorable, une certaine croissance non négligeable. Il nous faut donc être particulièrement attentifs, aider, soutenir toutes les industries qui créent de la valeur, qui créent de l'emploi, nous battre aux côtés des syndicats et des salariés contre les fermetures de sites, les délocalisations et faire en sorte que les aides publiques servent bien à la formation, à l'emploi.

La question centrale qui nous est posée, comme à toutes les collectivités, est celle des moyens financiers dont nous disposons, avec notamment la transformation du mode de ressources fiscales. Aujourd'hui, les dotations d'Etat pèsent pour plus d'un tiers dans les recettes de notre collectivité, c'est dire l'importance de leur indexation réelle sur l'évolution des prix. Nous sommes donc de plus en plus dépendants de la politique nationale et, en quelque sorte, nous nous déconnectons de la réalité de l'agglomération, nous perdons de notre indépendance fiscale, nos recettes nous échappent. Cela pèse défavorablement sur l'évolution des ressources communautaires, ce qui est un comble car nous allons être contraints, par la force des choses, à participer encore un peu plus à des engagements nationaux tels que le financement du logement social, le développement durable et équitable et autres actions pour l'intérêt général.

Engagés dans une agglomération solidaire, il nous faut faire encore plus afin de faire évoluer la notion d'intérêt commun, notamment dans les domaines des transports public et collectifs, dans les modes doux, dans l'environnement, dans la propreté, la collecte des ordures ménagères, donc une véritable politique de proximité et de concertation.

De même l'aboutissement de l'avancée, que l'on vient de noter, sur le prix de l'eau : il faut se féliciter de la négociation qui aboutit à ce jour à une baisse de la facturation -que l'on souhaite, elle, durable-, tout en ayant à l'esprit que sa gestion par le service public reste d'actualité car la ressource eau doit être gérée de façon économe, respectueuse et de la manière la plus démocratique possible. C'est pour cela que l'eau doit revenir à un système totalement public, de sa production à sa distribution et à son retraitement.

Il en est de même pour le logement social, pour lequel nous devons rester offensifs, comme pour le développement économique et d'autres dossiers importants structurants pour l'équipement de notre agglomération, de l'aire lyonnaise.

Ces objectifs ambitieux pour nos populations doivent aussi s'accomplir avec l'appui des personnels du service public qu'il convient d'encourager en faisant preuve de fermeté vis-à-vis du Gouvernement en place qui poursuit, lui, plutôt un objectif de privatisation auquel nous sommes totalement étrangers.

Le souci principal du groupe Communiste et intervention citoyenne concerne véritablement l'enveloppe globale financière dont dispose le Grand Lyon. Alors que les communes apportent une contribution financière essentielle et, par là-même, une certaine autonomie de la Communauté urbaine, cela ne devrait pas aboutir à des charges supplémentaires en regard du désengagement de l'Etat. L'action pour des moyens financiers aux collectivités locales, dont les communautés urbaines ont besoin, reste plus que jamais d'actualité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, cher collègue. Le groupe Synergies-Avenir, vous avez la parole.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, comme il a été dit précédemment, c'est le dernier débat d'orientation budgétaire du mandat, préalable à la discussion du budget primitif d'une année de renouvellement électoral. Le contexte de notre discussion en est forcément modifié et notre lecture se tournera donc davantage vers le bilan de l'ensemble des décisions budgétaires de notre assemblée.

Depuis le début du mandat, nous plaçons pour le respect d'un certain nombre de précautions budgétaires en vue de doter le Grand Lyon d'une lisibilité financière fiable, transparente et prudente.

Ainsi, le dynamisme fiscal de notre agglomération a été soutenu pendant ce mandat grâce à des bases de taxe professionnelle vaillantes, et au-dessus de la moyenne nationale, tout en maintenant les taux à l'identique après le coup de pouce de 7 % décidé en 2002.

Deuxièmement, la permanence du produit de la taxe des ordures ménagères, sans pour autant en augmenter le taux, nous permet d'assurer efficacement le service de collecte des ordures ménagères et d'en assurer le traitement malgré des normes de plus en plus drastiques et donc des coûts exponentiels.

Troisièmement, les autres ressources du Grand Lyon n'ont pas subi de trou d'air grâce à une gestion performante des délégations de service public nous assurant des redevances en hausse, grâce à une politique de cessions foncières dynamique et adaptée.

Pour les dépenses, même constat de prudence puisque les charges de personnel ont été courageusement contraintes et que les grands postes de subventions aux organismes extérieurs en charge d'une partie de notre politique ont été maintenus dans le cadre décidé en début de mandat.

Enfin, conformément à nos sollicitations depuis 2001, la dette est demeurée raisonnable grâce à une gestion fine du contexte bancaire et le refus de ne pas céder aux sirènes du recours massif à l'endettement, solution de facilité pour pallier les difficultés ponctuelles.

Sur tous ces points, nous avons été entendus et nous pensons que cela confère aux finances communautaires une vertu de prudence qui devrait inspirer certaines collectivités publiques, à commencer par l'Etat lui-même. Cette vertu nous a permis de conserver un autofinancement satisfaisant, ce qui a permis au Grand Lyon d'agir avec envergure sur ce qui est et doit rester son cœur de métier, à savoir l'investissement massif. Enfin, reconnaissons que cette vertu est bienvenue et que nous avons eu raison de tenir bon car elle nous permet cette année de faire face au manque à gagner des allocations compensatrices de l'Etat, ce manque à gagner qui nous impose de prévoir une progression des dépenses équivalentes à celles des ressources et donc d'abandonner en 2008 l'écart salubre de 1 % entre les deux.

Nous ne rentrerons pas dans le débat d'opposition entre logique financière de l'Etat et attente budgétaire des grandes agglomérations, partant du principe que c'est globalement qu'il faut raisonner. Budget de l'Etat, budget des collectivités locales, tout se retrouve pour le citoyen dans l'ensemble des finances publiques et nous devons de toute façon être responsables et attentifs à la bonne conduite générale de toutes les sphères publiques auxquelles nous appartenons. Après tout, nos habitants et nous-mêmes sommes tous contribuables des collectivités locales comme de l'Etat et c'est la contribution consolidée de chacun qui doit être le seul et unique indicateur.

Je ne vais pas être plus long pour l'examen de ce débat d'orientation budgétaire, nous apporterons nos remarques sur la répartition des investissements au cours de la prochaine séance et de l'examen du budget principal final. Nous attendons également les simulations effectives, commune par commune, de la dotation de solidarité communautaire. Nous sommes d'accord sur les principes retenus mais c'est l'épreuve des chiffres qui sera plus éclairante.

Pour conclure, puisque c'est notre dernier débat d'orientation budgétaire et qu'il convient de jeter un œil dans le rétroviseur, nous voulons remercier le vice-président Darne et la direction des finances car nous avons vraiment la certitude d'avoir contribué à la conduite financière de notre collectivité pendant le mandat, à travers des volontés qui ont pesé au moment de l'écriture des budgets.

A ce titre, il convient aussi de rappeler que nos délibérations strictement budgétaires ont fait l'objet d'accords souvent très élargis : l'ensemble des budgets primitifs a été adopté avec des votes favorables regroupant entre 105 et 115 voix, selon que l'on se trouvait en début ou en fin de mandat. Aucun des comptes administratifs entre 2002 et 2006 n'a subi de vote défavorable, puisqu'ils ont tous été adoptés avec environ 105 voix favorables et environ 50 abstentions. Même constat avec les cinq délibérations de la PPI, c'est-à-dire la programmation globale des investissements, deux d'entre elles ayant même été adoptées à l'unanimité en juillet 2004 et janvier 2005.

Il ne faut évidemment pas voir malice dans ce rappel chiffré de nos décisions mais nous voulons simplement rendre compte de notre satisfaction à voir que le Grand Lyon, dans son ensemble, a su se retrouver dans les grandes décisions financières, autour d'engagements budgétaires communs et de vertus financières partagées, qui dépassent très largement les seuls clivages politiques. Nous voulions le souligner car c'est l'image parfaite de la manière dont nous voyons l'immense intérêt et la nature réelle de l'intercommunalité. Et c'est la volonté la plus ferme du groupe Synergies-Avenir que de continuer, à l'avenir, à influencer de cette manière la conduite de notre agglomération, ceci quels que soient les équilibres politiques qui se dégageront au printemps prochain.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe UPC.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, les modifications du calendrier électoral nous conduisent aujourd'hui à engager la procédure du vote du septième budget primitif de la mandature.

J'ai lu attentivement la note de l'exécutif qui sert de support à notre débat d'orientation et, en toute logique, il s'avère que ce budget 2008 sera bien un budget de continuité, un budget qui permettra d'avancer un peu plus sur la réalisation d'un plan de mandat en faveur duquel -il faut le rappeler- une très large majorité de notre assemblée s'était prononcée, en dépit des insuffisances qu'à l'époque, nous n'avions pas manqué de relever.

Ce devrait être aussi -si j'ai bien lu- un budget qui préserve l'avenir et qui anticipe sur les grandes difficultés auxquelles vont être confrontées les collectivités territoriales, et singulièrement les grandes agglomérations, dans les prochaines années. La conclusion du rapport de l'exécutif est très explicite à cet égard et l'on ne peut que souscrire à l'affirmation selon laquelle -je cite- : "La situation nous imposera de faire des choix, d'établir des priorités dans les actions à mener et dans la manière de les mener".

De la même façon, pour l'avoir déjà exprimé ici à plusieurs reprises, nous partageons évidemment l'idée de la nécessité d'élaborer une méthode permettant d'effectuer des choix entre les projets selon des critères rationnels, en respectant les équilibres géographiques et une cohérence politique -et je cite là également le rapport de l'exécutif-.

Je dis très franchement que ce type de discours est plutôt rassurant et qu'il rejoint certaines des préoccupations que nous essayons de mettre en avant depuis quelques années. Car il faut bien reconnaître aujourd'hui que l'avenir des collectivités territoriales est obscurci par de nombreuses incertitudes et que leur action est entravée par de multiples obstacles, certains de nature structurelle, d'autres de nature plus conjoncturelle.

Le premier obstacle c'est la situation dégradée des finances publiques de notre pays. Ce fait est pénalisant pour les collectivités territoriales car, dans le cadre d'une rigueur budgétaire rendue inexorable, l'Etat aura la double tentation, d'une part, de se décharger sur les collectivités d'un certain nombre de compétences, d'autre part, de réduire progressivement les subventions qu'il accorde aux collectivités au titre des dotations de fonctionnement ou des compensations fiscales.

D'ores et déjà, le projet de loi de finances pour 2008 marque globalement un recul des engagements de l'Etat en direction des collectivités. Par ailleurs, certaines orientations récentes -et je pense notamment aux propositions du Grenelle de l'environnement- ne manquent pas de soulever des interrogations et des craintes : interrogations et craintes quant à la capacité de l'économie nationale à supporter de nouvelles contraintes dont l'ampleur est considérable, interrogations et craintes quant au degré d'implication des collectivités, et notamment des grandes agglomérations, dans la mise en œuvre et le financement de ces mesures écologiques.

Le deuxième obstacle c'est le taux élevé des prélèvements obligatoires dans notre pays. Cette situation doit nous inciter à ne pas accroître la pression fiscale qui, pour notre Communauté urbaine, repose essentiellement sur la contribution des entreprises. Or, l'on sait que l'insuffisance de la croissance française est due, pour une part essentielle, aux contraintes administratives et aux charges financières qui pèsent sur les entreprises et qui empêchent la constitution dans notre pays d'un réseau de PME d'une taille suffisante pour accéder aux transferts de technologies et au marché de l'exportation.

Le troisième obstacle c'est l'imbroglio institutionnel qui caractérise l'organisation territoriale de notre pays, dont chacun admet qu'elle est complexe, inefficace et coûteuse. Cette situation a été fort opportunément qualifiée de "frein à la croissance" par la commission Attali mais a été superbement ignorée par la commission Balladur qui aurait pourtant eu la possibilité et la légitimité de faire des propositions en la matière.

A titre personnel, je ne me fais aucune illusion sur la volonté et la capacité de nos gouvernants actuels à faire mieux que les gouvernants antérieurs, qu'ils soient de droite ou de gauche, et à s'engager résolument sur la voie contraignante de la rupture institutionnelle et sur le chemin vertueux du respect des grands équilibres économiques.

Dans ce cadre contraint et étriqué, il appartiendra aux collectivités territoriales d'inventer de nouvelles formes de gouvernance et d'introduire plus de rigueur encore dans la gestion de leurs propres ressources pour parvenir à assumer les exigences liées à leur développement.

En ce qui concerne notre Communauté urbaine, je crois qu'il conviendrait dès à présent de concentrer notre réflexion dans trois directions.

La première piste consiste à travailler à l'élargissement du périmètre de la Communauté urbaine afin de lui donner une taille critique à la hauteur de ses ambitions. Ce mandat a marqué quelques avancées significatives avec les adhésions de Givors et Grigny et aussi avec la mise en œuvre de partenariats avec certains groupements de communes limitrophes. Mais il faut aller plus loin dans le processus en développant un argumentaire solide susceptible de séduire les composantes territoriales de notre métropole.

La deuxième piste que nous devons explorer est celle du renforcement du partenariat entre secteur public et secteur privé. En matière de fonctionnement, il y a des services qui pourraient être transférés ou délégués au secteur privé. Sur le plan de l'investissement et, compte tenu notamment de nos lacunes dans le domaine des grandes infrastructures de communications, il faudra étudier le montage de nouvelles formes de coopération entre le secteur public et le secteur privé même si, il faut le reconnaître, la législation actuelle n'est pas suffisamment incitative.

La troisième piste, enfin, est relative à notre gestion interne. Il convient de mettre en œuvre, de façon progressive, un plan de réduction de nos dépenses de fonctionnement afin d'augmenter la part des ressources consacrées à l'investissement. Des économies doivent être recherchées aussi bien dans le poste des dépenses de personnel que dans celui des subventions accordées. En disant cela, je ne sous-estime pas les efforts qui ont été entrepris dans ce domaine par le président Darne, dont je considère que sa gestion sur bien des points a été plutôt plus rigoureuse que celle de certains de ses prédécesseurs. Mais, là aussi, je crois qu'il faut aller beaucoup plus loin dans la démarche et se fixer des objectifs ambitieux si l'on veut exploiter pleinement les capacités de développement de notre métropole.

Tels sont, monsieur le président, mes chers collègues, les éléments qu'il conviendrait, me semble-t-il, de prendre en compte dans une perspective à long terme du développement de notre collectivité. Ce serait une attitude sage et raisonnable que Saint-Exupéry a traduite ainsi : "L'avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre. Nous n'avons pas à le prévoir mais à le permettre". Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai maintenant le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. CHAPAS : Merci, monsieur le président. Monsieur le président, chers collègues, nous débattons donc ce soir des dernières orientations budgétaires annuelles de notre mandat. Comme d'habitude -mais je ne m'étendrai pas-, votre document de synthèse a une propension à charger l'Etat de tous les maux en le rendant responsable de toutes les contraintes budgétaires passées, présentes et à venir, comme si l'Etat et les collectivités territoriales n'étaient pas tous dans le même bateau pour redresser notre pays, sa situation financière, sa capacité de développement ! L'objectivité ne devrait-elle pas conduire à reconnaître que ce redressement passe par des réformes profondes, sur lesquelles des accords intéressants se font jour, dont les résultats ne pourront être acquis évidemment que sur le moyen et le long terme ?

L'Etat ne néglige pourtant pas tout à fait le présent -comme nous l'avions déjà souligné- par son engagement massif dans le domaine de la rénovation urbaine et de l'habitat, son action de

longue haleine mais qui a quelques premiers succès en faveur de l'emploi et son action en faveur du développement durable.

Elus n'étant en tout cas pas à l'Assemblée nationale mais à la Communauté urbaine, nous devrions inscrire notre action en prenant en compte les réalités de notre pays et faire preuve de responsabilité en explorant des pistes d'autonomie -certaines de ces pistes viennent d'ailleurs d'être rappelées par l'orateur précédent-, plutôt que tout attendre de l'Etat, ce qui ne veut évidemment pas dire qu'il ne faut pas discuter ferme avec ledit Etat.

Sur le fond, la pertinence et la crédibilité de vos orientations budgétaires pour 2008 doivent être mesurées à l'aune de la situation rétrospective de notre Communauté et de la prospective pour les prochaines années ; c'est la seule manière d'éclairer le présent, entre passé et futur immédiat.

Le regard rétrospectif peut s'appuyer, pour les années 2002 et 2006, sur le rapport 2006 annuel de notre Communauté qui nous présente les comptes administratifs d'une manière intelligible puisque, pour la première fois, ces comptes ont été retraités des effets, des changements de traitement comptable, etc. Malheureusement, nous devons regretter ne pas pouvoir disposer d'informations complètes et crédibles pour 2007 car votre rapport de synthèse met en face du compte administratif 2006 le budget principal 2007. Il est donc regrettable que nous ne disposions pas -comme nous le faisons, je crois, dans toutes nos communes- d'un compte administratif prévisionnel pour 2007 à la fin de l'année, afin de pouvoir analyser une chaîne continue des comptes administratifs sur plusieurs années.

S'agissant des années 2002, en tout cas 2003 à cause de la TPU, 2006, votre rapport introductif relève une amélioration de l'épargne brute -monsieur le vice-président l'a projeté tout à l'heure sous nos yeux-. Une nouvelle fois, nous ne pouvons que constater l'absence d'une analyse sérieuse des mouvements de fonds qui affectent notre situation financière. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le rapport 2006 de notre Communauté, que vous avez tous lu, extraordinairement bien fait, avec vingt-cinq pages sur les volets financiers. Ce rapport nous dit ce que nous ne cessons de relever depuis quelques années. Il nous dit quoi ?

Oui, l'épargne brute a été préservée mais elle ne l'a été -presque mot à mot- que "grâce à un résultat exceptionnel favorable", lequel résultat exceptionnel ne retrace, par nature, que des dépenses et des recettes non récurrentes, notamment des produits de cessions d'immobilisations (5 M€ en 2004, 15 M€ en 2005, 20 M€ en 2006) et la diminution, ces dernières années, des dépenses de participation aux déficits de ZAC (30 M€ en 2004, 17 M€ en 2006).

Ce rapport nous dit ensuite que, hors ces événements exceptionnels -et on sait ce que seront les déficits de ZAC au cours de ces prochaines années-, l'évolution de nos dépenses et recettes courantes a été, elle, défavorable alors que ces dépenses et recettes courantes représentent l'essence même du fonctionnement de notre Communauté. Nous lisons, page 114 du rapport : "La diminution de l'excédent brut courant hors exceptionnel, depuis 2004, provient d'une progression des charges courantes supérieures à celles des produits courants". Qu'on en juge -je relis encore le rapport- : "Tous budgets confondus, entre 2003 et 2004, les charges courantes ont augmenté de 5,6 % et les recettes courantes de 4,6 %, entre 2004 et 2005 : + 4,6 % sur les dépenses et + 4,2 % sur les recettes et, entre 2005 et 2006, + 4,1 % sur les dépenses et seulement + 2,8 % sur les recettes", après retraitement de tout ce qu'il fallait retraiter.

Voilà la seule véritable rétrospective : elle nous fait descendre du petit nuage sur lequel votre rapport introductif est écrit, elle met en lumière l'effet de ciseaux à l'œuvre dans votre gestion, elle entache la crédibilité de vos orientations budgétaires pour 2008 tant nous n'y voyons pas de volonté de brider cet effet. Vos orientations ne permettent pas davantage de mettre en relation vos prévisions de crédits 2008 avec la qualité et les niveaux de services rendus à la population, notamment dans les domaines de la propreté et des voiries si l'on parle du fonctionnement, alors que les habitants du Grand Lyon nous semblent mesurer, avec leurs pieds et avec leurs yeux, que ces services se dégradent.

Regard sur le passé, regard maintenant sur le futur immédiat : la prospective. Qu'en est-il de la mise en perspective de notre situation financière présente avec la prospective des prochaines années ? Votre rapport introductif ne nous en dit rien, ce qui laisse à penser que vous restez sur la vision issue des documents prospectifs 2007-2012 que vous nous aviez remis à l'occasion du vote du budget primitif 2007. Or, cette vision -nous l'avions dit à l'époque- en disait long sur la difficulté, sur l'étrécissement de nos marges de manœuvre pour les années à venir.

Vos orientations budgétaires pour 2008 nous semblent être l'expression d'une vision au jour le jour, faisant l'impasse sur la poursuite de l'augmentation des frais financiers et de la charge du remboursement de l'emprunt -cela a été dit par le premier orateur-, faisant l'impasse sur l'augmentation des concours aux déficits de ZAC et sur l'augmentation des frais de fonctionnement inhérente aux nouveaux investissements.

Dernier point, une fois encore, chacun comprend que ce qui est en jeu n'est pas une bataille de chiffres c'est notre capacité à répondre aux besoins et aux défis de notre agglomération. Les informations dont nous disposons en termes d'investissement nous disent deux choses : l'une est l'extrême tension de notre capacité d'investissement, l'autre le processus inadapté présidant aux choix de ces investissements.

Sur le premier point, la capacité d'investissement, nous avons déjà relevé il y a un an que les autorisations de programme votées représentaient *grosso modo* 60 % de la capacité d'investissement des six ans à venir. Les informations qui nous ont été communiquées ce soir à l'occasion de ce débat ne semblent pas modifier cette part. Mais nous attendons qu'avant le vote du budget primitif 2008 et la révision des autorisations de programme annoncées, vous nous renseigniez plus précisément sur l'état des autorisations de programme -comprenant mal certains des paragraphes de votre rapport de ce soir- au titre des opérations individualisées et des opérations globalisées.

Sur le deuxième point, la méthode présidant aux choix des investissements, nous lisons avec ferveur, comme l'orateur précédent, votre souhait qui constitue la conclusion de votre rapport -je cite, comme l'a fait l'orateur précédent- : "La situation imposera de faire des choix", "il faut établir des priorités", "tout ne pourra pas être financé" et encore "cela rend désormais primordial l'élaboration d'une méthode permettant d'effectuer des choix entre les projets". La discipline que vous proposez à vos successeurs dit en gros ce qui n'a pas été fait ces dernières années, selon nous. Si le plan de mandat initial a eu la vertu -parce que plan de mandat de départ- d'établir des priorités, chaque année a ensuite vu s'ajouter de grosses opérations au coup par coup alors qu'elles auraient dû donner lieu à une remise en perspective pour revalider, redonner une cohérence en termes de priorités par rapport aux besoins de notre agglomération.

Cette méthode a peut-être été commandée par les fragilités de votre majorité actuelle, hétéroclite, mais elle a surtout dissimulé

-nous l'avons dit constamment- l'absence d'impulsion par manque de vision sur les grands enjeux de notre agglomération. Vos propos récents dans nombre de réunions sur l'avenir de notre agglomération qui serait à l'est sont-ils porteurs d'une telle vision pour les prochaines années ? Mais le dossier du Grand stade nous semble illustrer que l'on ne saurait construire une agglomération autour d'un équipement et qu'il vaut mieux intégrer un équipement dans une stratégie globale de développement, notamment en termes de transports.

Mais nous reviendrons sur tous ces aspects de grands équipements à l'occasion du vote du budget 2008. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai maintenant le groupe Socialiste et apparentés.

M. le vice-président MUET : Monsieur le président, mes chers collègues, je pense qu'après le concert de louanges que l'on a entendu, à l'exception de monsieur Chapas, sur la gestion de Jacky Darne, il faut qu'à mon tour je salue le travail qu'il a réalisé, non seulement dans la présentation qu'il nous fait chaque année des budgets mais aussi dans la rigueur avec laquelle il a conduit les finances de notre Communauté.

C'est vrai que lire les documents budgétaires de la communauté urbaine de Lyon, quand on est amené parfois à se pencher sur d'autres budgets, cela donne du baume au cœur parce qu'il est rare de voir des comptes publics où l'épargne augmente chaque année, où l'investissement est financé avec une réduction de l'endettement mesuré en pourcentage des recettes ou avec une stabilité de l'endettement en niveau, avec une gestion où les charges d'intérêts baissent ; c'est assez rare et en tout cas cela ne se retrouve pas dans le budget des administrations publiques françaises.

Alors je voudrais faire deux remarques :

- la première sur le thème que développait Jacky Darne : les collectivités locales, bouc émissaire des finances publiques. C'est vrai -et contrairement à ce que pense monsieur Chapas-, l'Etat et les collectivités territoriales ne sont pas dans le même bateau en matière de finances publiques. Les collectivités territoriales sont excédentaires, en général, alors que l'Etat est profondément déficitaire. Il est parfaitement scandaleux que l'Etat se défausse de ses responsabilités budgétaires sur les collectivités, je vais y revenir ;

- le deuxième thème sera d'examiner finalement la gestion de ces six dernières années.

D'abord, nous avons une situation particulière en France, nous avons des finances publiques françaises dans un état calamiteux : trois années de déficits excessifs, suivies de trois années de déficit de l'ensemble des finances publiques, de déficit excessif, proche de 3 % du produit intérieur brut, dans un contexte où l'on nous dit que le déficit budgétaire pourrait baisser l'an prochain alors que tous les instituts des prévisions prévoient une augmentation. Je crois que c'est une situation qui, effectivement, pèse sur les finances publiques des collectivités territoriales.

Je rappelle que le budget de l'Etat a été construit avec des hypothèses de croissance entre 2 et 2,5 %, qu'aujourd'hui, la croissance de 2007 ce n'est pas entre 2 et 2,5 %, c'est 1,8 % et tous les instituts voient la croissance de 2008 autour de 2 %, c'est-à-dire dans le point bas de la fourchette. Cela veut dire que le déficit budgétaire de l'an prochain n'est pas celui qui est affiché dans le projet de loi de finances, il sera vraisemblablement proche de 3 %. Et d'ailleurs, les administrations publiques elles-mêmes

le reconnaissent puisqu'il y a trois mois, une prévision du ministère des Finances -il ne pensait pas qu'elle se réaliserait aussi vite- disait que si, par malheur, la croissance n'était que de 1,8 % en 2007 et seulement de 2 % en 2008 -il appelait cela un scénario pessimiste-, le déficit budgétaire pourrait dériver jusqu'à 3 % du PIB.

Or, aujourd'hui, ces prévisions sont les prévisions moyennes des instituts français et, dans ce contexte, effectivement -ce qu'a rappelé Jacky Darne et ce qui a été rappelé par beaucoup de mes collègues-, pour réduire son déficit, l'Etat essaie d'imposer aux collectivités locales la même règle que celle à laquelle il doit souscrire. L'Etat a besoin de réduire son déficit et il est tout à fait normal qu'il essaie de limiter la croissance de ses dépenses publiques. Donc que l'Etat s'impose une croissance nulle en volume des dépenses publiques ou même nulle à prix courants, c'est normal, c'est nécessaire s'il veut réduire son déficit ; ce qui est scandaleux, c'est qu'il l'impose aux collectivités locales.

Pourquoi imposer que les dotations des collectivités locales ne soient pas plus indexées sur la croissance ? Elles n'étaient déjà pas énormément indexées puisque les dotations des collectivités locales, dans le meilleur des cas, c'était l'inflation plus la moitié du taux de croissance. Quand une institution est à l'équilibre budgétaire -c'est le cas des collectivités locales ; dans le passé, elles ont même toujours été en excédent-, elle n'a aucune raison de ne pas avoir des dépenses qui croissent comme le PIB, comme la richesse nationale. Donc c'est absurde d'imposer une rigueur qui n'a pas de sens pour les collectivités locales alors que l'Etat lui devrait se l'imposer.

Qu'est-ce que cela donne ? Cela donne ce qu'a rappelé Jacky Darne, c'est-à-dire que les dotations aux collectivités locales baissent de façon continue, diminuent non seulement en termes réels mais en euros courants et que, par conséquent, on reporte sur les collectivités locales le problème de réduction des déficits publics que l'Etat devrait assumer seul. C'est d'autant plus choquant que les collectivités locales, elles, parce qu'elles sont réglementées, ne peuvent pas se permettre d'avoir des déficits, qu'elles ne peuvent financer leurs investissements que par endettement. Je rappelle que l'Etat, depuis six ans, se permet de financer par endettement une bonne partie de ses dépenses courantes. Les deux tiers de l'augmentation de la dette publique en France depuis six ans -et vous savez qu'elle a augmenté de façon considérable : huit points de richesse nationale- servent à financer des dépenses courantes, ce qui est tout à fait scandaleux, ce qu'aucune entreprise ne peut se permettre sans disparaître et ce qu'aucune collectivité locale ne peut faire.

Par ailleurs, ce sont les collectivités locales qui réalisent l'essentiel de l'investissement public, c'est-à-dire que le rôle des collectivités locales, et notamment de la nôtre, des collectivités comme les communautés urbaines c'est de financer des investissements public. 40 % de notre budget finances est un budget d'investissement et, donc, quand on met des contraintes sur les dotations locales et quand, en plus -comme c'est le cas pour les communautés urbaines- ce sont elles qui servent de variable d'ajustement -parce que l'ajustement se fait sur la dotation de la compensation de la taxe professionnelle-, on nuit à l'investissement public et donc on nuit à la croissance de notre pays.

Je rajoute que toute cette politique qui a consisté à ne jamais indexer suffisamment les dotations aux collectivités locales arrive à ce résultat aberrant alors que celles -ci avaient des ressources propres qui étaient, pour l'essentiel, des ressources fiscales. En 1995 -le rapport le rappelle-, 91 % des ressources de notre collectivité étaient des ressources fiscales. Aujourd'hui,

le tiers des ressources de notre collectivité sont des dotations de l'Etat qui ne croissent pas comme croissent les bases fiscales. Nous ne demandons pas que l'Etat s'occupe de nous, nous demandons que l'Etat laisse faire les collectivités territoriales, leur laisse l'autonomie parce qu'au moins, les collectivités territoriales, elles, elles gèrent bien les finances publiques.

Je pense qu'il y a effectivement une réflexion à avoir sur la taxe professionnelle parce qu'il y a eu des tas de rapports qui ont été faits pour expliquer qu'il fallait changer la base de la taxe professionnelle et qu'aujourd'hui, il y a un véritable problème avec cette base de la taxe professionnelle, c'est qu'elle ne reflète pas l'évolution de la richesse territoriale parce qu'elle est essentiellement appuyée sur des investissements qui représentent le secteur industriel et que la richesse aujourd'hui c'est bien sûr le secteur industriel mais c'est aussi le secteur tertiaire et que, par exemple, une taxe professionnelle qui serait assise sur la valeur ajoutée serait beaucoup plus cohérente et serait beaucoup plus dynamique et correspondrait mieux aux besoins de nos collectivités territoriales.

Un mot sur la gestion du Grand Lyon : je pense que c'est une gestion qui reste exemplaire. D'ailleurs, j'ai bien entendu les critiques de monsieur Chapas mais elles ne correspondent pas aux chiffres. Monsieur Barthelémy, qui est un fin analyste des chiffres, à reconnu lui-même qu'il n'y avait pas grand-chose à dire sur la gestion qui a été conduite depuis six ans, même s'il ne partage pas les orientations du plan de mandat.

En effet, si l'on regarde nos ressources, vous parlez par exemple, monsieur Chapas, d'un effet de ciseau. Je trouve cela extraordinaire ! Regardez les chiffres, monsieur Chapas ! Si vous regardez l'évolution des recettes et des dépenses, vous verrez qu'en millions d'euros et même en milliers d'euros, les recettes ont augmenté plus vite que les dépenses, ce qui explique que notre épargne qui était de 209 M€ en 2002 soit passée à 252 M€, enfin... va passer à 252 M€ en 2008, que nos charges d'intérêts ont continuellement baissé : c'était 16 % de nos recettes, c'est passé à 11 %.

Je vous invite à regarder les mêmes chiffres pour l'Etat, vous verrez que c'est une explosion. Si, monsieur Chapas, regardez cela ! Vous verrez que les paiements d'intérêts et les charges de la dette c'est aujourd'hui le deuxième budget de l'Etat. Et nous, nous l'avons réduit : un graphique extrêmement parlant montre qu'en quatre ou cinq ans, on peut rembourser entièrement notre dette à partir de notre autofinancement. Je vous invite, mes chers collègues, à regarder si ceci peut s'appliquer au budget de l'Etat en France ; vous aurez une surprise : l'épargne de l'Etat est négative donc non seulement il faudrait un temps infini mais c'est même irréalisable parce qu'avec une épargne négative, on n'est déjà pas capable de financer son investissement courant, encore moins de rembourser sa dette.

Alors ce que je dis c'est que tout en réalisant un programme ambitieux d'investissement, dont tous les Lyonnais peuvent voir la concrétisation lorsqu'ils parcourent notre ville, dont le montant de réalisation a été rappelé par Jacky Darne -c'est pratiquement 97%-, nous avons réussi dans la Communauté urbaine à réduire notre endettement en pourcentage de nos recettes, c'est-à-dire que ce que nous laissons quand nous investissons c'est un vrai patrimoine, ce ne sont pas des investissements qui devront être payés plus tard par des impôts supplémentaires. Je prononce cette phrase car lorsqu'on regarde certaines périodes à la Communauté urbaine, on sait qu'un certain nombre d'investissements ont été payés non pas par les générations qui ont suivi mais par les exécutifs qui ont suivi. En tout cas, en ce qui concerne l'Etat, c'est malheureusement une évidence.

L'augmentation de la dette au cours des six dernières années représente 20 % des recettes fiscales ; c'est une charge pour les générations futures.

Je dirai en conclusion que si les finances de la France étaient gérées avec la même rigueur que celles de la Communauté urbaine, non seulement notre pays se porterait mieux mais la France serait une référence en Europe au lieu d'être le dernier pays de la classe en matière de finances publiques.

(Applaudissements dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Darne, quelques réponses.

M. le vice-président DARNE : Oui, quelques réponses. Je n'aurai pas la possibilité de répondre en détail à chacun, je me contenterai d'un certain nombre de commentaires et terminerai peut-être par ce que vient d'évoquer monsieur Pierre-Alain Muet sur le contexte et les risques qu'il peut y avoir demain.

D'abord, sur la question de la dette, évoquée par plusieurs d'entre vous et en premier par notre collègue Patrick Bertrand qui s'inquiétait du fait que les frais financiers avaient augmenté et que, malgré ses avertissements, nous n'avions pas eu suffisamment recours aux emprunts à taux fixe par rapport aux emprunts à taux variable, je voudrais dire à monsieur Patrick Bertrand que nous avons arbitrédifféremment entre les taux fixes et les taux variables, qu'en début de mandat, nous étions en gros à 60-40 en taux variables par rapport aux fixes et que nous avons inversé cette proportion en voulant bénéficier évidemment des faibles taux qui ont existé pendant des années. Donc la proportion s'est inversée et nous avons eu -vous le savez bien- de nombreux rapports de renégociations d'emprunts. Donc je crois que nous avons eu une gestion de la dette difficile mais il semble en tout cas que l'on a suivi ces orientations-là.

Il est vrai néanmoins que, pour 2008, les intérêts par rapport à l'année précédente augmentent de 13 % mais le volume de notre endettement lui-même a joué et il est vrai aussi que les taux d'intérêts ont augmenté malgré les protections que l'on a. Mais le pourcentage m'apparaît évidemment tout à fait anticipé. C'est une crainte qui avait été évoquée l'année dernière en disant : "Attention ! l'an prochain, les taux d'intérêts seront très élevés et vous allez avoir une augmentation de 13 %, vous ne saurez pas y faire face". On sait y faire face, on l'a anticipé, on sait que l'emprunt est un peu plus fort et on a arbitrédifféremment sur la dette.

Donc je voudrais rassurer tous ceux qui sont intervenus sur cet aspect-là pour dire qu'en fin de mandat, nous restons à un niveau d'endettement qui est celui que nous avons fixé dès le début, avec des taux d'intérêts qui évidemment sont plus élevés.

Malgré cette réponse, qui est une réponse directe à ce qu'a dit monsieur Patrick Bertrand, nous avons une inquiétude qui est que nous ne savons pas aujourd'hui quelles seront les conséquences sur le taux de croissance ni sur les taux d'intérêts de la crise, déclenchée à partir des Etats-Unis, du crédit immobilier accordé aux habitants à revenu modeste et qui ont des répercussions, peut-être secondaires aujourd'hui dans notre pays mais qui peuvent néanmoins ralentir la croissance et qui peuvent nous mettre en difficulté.

Donc cela est une vérité, comme est une vérité ce qui a été dit tout à l'heure sur le prix du pétrole. Il est vrai que, dans le rapport d'orientation, nous avons indiqué un baril à 73 dollars alors que le pronostic aujourd'hui est bien supérieur. Certains avancent

des chiffres qui sont plutôt du double que de ce montant-là. Il est bien évident que, là-encore, cela conduit à une grande inquiétude parce que nous savons tous que l'Union européenne est prise entre deux logiques, celle de lutter contre l'inflation et celle du taux de croissance, et que cela conduit, en matière de taux d'intérêts, à deux hypothèses qui sont évidemment contradictoires et c'est un des points faibles pour l'avenir. Donc je souscris à ce côté-là et je ne veux donc pas peindre l'avenir simplement comme facile -j'allais dire en rose mais je souhaite bien sûr qu'il soit rose du point de vue politique !- mais c'est une véritable inquiétude.

Ensuite, je reviens sur les questions de contrôle et d'information sur ce qui est donné dans la Communauté urbaine et je reviens en particulier à ce qu'a dit monsieur Chapas. Nous n'avons pas tout à fait la même perception de la façon de conduire la Communauté urbaine, monsieur Chapas. D'abord, en comité budgétaire, je vous ai trouvé plutôt prêt à soutenir les orientations budgétaires ; vous m'avez dit *grosso modo* : "Je les approuve" et je comprends bien qu'ensuite, sur une durée prospective plus large que vous faites, vous puissiez amener un certain nombre de critiques. Personnellement, je pense qu'il faut à la fois être très fidèle à un plan de mandat, essayer de faire ce que nous avons dit, respecter les équilibres généraux et en même temps être pragmatique parce que, année par année, il y a des incidents, des choses qui sont plus fortes, plus faciles ou plus difficiles et il convient de s'adapter.

Donc ce que, vous, vous considérez qu'un élément exceptionnel est un élément qui ne devrait pas rentrer dans les comptes, pour moi si, c'est un élément de gestion, c'est-à-dire -je prends une année que vous évoquiez où l'on a bénéficié d'éléments exceptionnels- que moi, je le revendique, ce qui est élément exceptionnel, soit charges exceptionnelles, soit produits exceptionnels, passe dans notre total mais il faut l'intégrer comme un élément qui nous permet l'équilibre. En 2005, nous avions 0,4 % de progression de nos recettes fiscales. Pourquoi ? Parce que France Télécom en particulier mais quelques autres aussi ont fait que les recettes attendues n'étaient pas au niveau de ce qui était espéré et j'ai même présenté ici une décision modificative assez difficile -je ne sais pas si les uns et les autres s'en souviennent- en disant : "Attention ! on a moins de recettes, voilà comment on doit gérer cela".

Si l'on a des éléments exceptionnels, on vend plus de foncier, etc., ce qui nous permet de tenir le plan de financement et de faire face à des situations. Je ne vois pas ce qu'il y a de critiquable. Quand vous êtes en ménage, si une année vous avez un peu moins de revenus, peut-être que vous vendez votre voiture et vous faites face et, l'année d'après, vous refaites l'inverse.

Donc, pour moi, il y a des flux financiers, on équilibre nos comptes, donc nous les avons équilibrés. Mais ce que je sais à la sortie c'est que notre endettement, jusqu'en 2005, a diminué, il n'a pas augmenté, c'est-à-dire que les chiffres du compte administratif -c'est net- ont diminué, notre ratio d'endettement a diminué. Et c'est vrai que, certaines années, nous avons utilisé des recettes qui nous ont permis de tenir nos engagements et d'autres où, quand nous avons eu 4 % de produit fiscal, nous avons fait l'inverse, les produits exceptionnels jouant moins. Pour moi, c'est cela conduire une collectivité, c'est respecter des engagements et se plier aux contraintes. J'ai toujours dit au président : "Moi, le budget de l'année prochaine, qu'il soit à + 4 % ou à - 4 %, il sera fait !" parce qu'il doit l'être, on doit équilibrer, on doit assurer un engagement avec les circonstances.

Ce que je peux vous dire -et qui est peut-être une différence de sensibilité-, ce que je voudrais vous assurer, c'est que la

situation de la Communauté urbaine n'est pas facile parce que nos engagements, ils existent pour l'avenir. Quelques-uns -cela me permet de leur répondre- ont dit : "Mais nos marges de manœuvre pour le mandat prochain sont faibles". Elles sont plus réduites que dans le mandat précédent parce qu'on ne peut pas en même temps engager les travaux de rénovation pour le tunnel de la Croix-Rousse à 172 M€ et faire comme si cela n'existait pas. C'est vrai qu'un certain nombre d'engagements sont pris mais la contrepartie positive de cela c'est qu'il n'y a pas de rupture dans l'action publique.

On ne peut pas demander "le beurre et l'argent du beurre", on ne peut pas demander d'avoir une gestion régulière et de fournir aux entreprises des carnets de commandes qui soient à peu près constants. Et, pour ce mandat, cela a été un défaut majeur : au bout de deux ans, on a vu les syndicats des entreprises de travaux publics nous dire : "Mais on n'a plus de boulot ! Qu'est-ce que vous faites ? Dépêchez-vous !" et, à un certain moment, en avoir trop parce que, du coup, cela fait monter les appels d'offres. Il faut au contraire tenter de "lisser les pointes", cela aussi, pour moi, c'est un autre élément de la continuité de la gestion publique, c'est de "lisser les pointes", c'est d'avoir une régularité dans les marchés qui sont donnés.

Donc on a un peu moins de marges de manœuvre pour le mandat prochain que dans le mandat précédent mais c'est voulu. Et ceux qui arrivent est-ce qu'ils ne peuvent décider de rien ? Ils peuvent décider un peu moins sur la première année et ils décideront un peu plus pour le mandat qui suit. Qu'est-ce que vous voulez ? C'est cela la vie !

Il n'est pas possible de passer par pertes et profits des contrats qui sont signés -avec l'Anru ou autres-, qui existent et qui engagent l'agglomération dans le bon sens parce c'est voulu avec les communes, avec les partenaires et ce sont des contrats qui nous engagent pour quelques années. Si vous imaginez que parce qu'on change d'équipe ou parce qu'il y a une fin de mandat, on remet les compteurs à zéro et décide des choses ! J'ai encore fait une commission des finances cet après-midi pour faire une réforme d'un support informatique. Monsieur Vial est peut-être là, dans les couloirs, il m'a dit : "Cela sera en 2010 parce qu'avec les appels d'offres, l'étude préalable, etc., cela sera 2010. On ne peut pas attendre 2010 pour prendre des initiatives mais on le fait tout de suite" ; j'ai dit : "Il faut le passer au prochain bureau pour que cela ne prenne pas de retard en 2010", et puis voilà !

Pour ma part, c'est mon point de vue sur ces orientations de gestion. Il y aura un peu moins de marges de manœuvre mais le travail continuera.

Alors où la Communauté urbaine est-elle engagée ? Elle l'est dans la continuité de ce qui est dit ici -et de ce que nous avons fait, bien évidemment- par tous les intervenants -peut-être pas monsieur Chapas, je ne me souviens pas et sauf si quelqu'un avait dit un point de vue inverse, je le prie de m'excuser mais je ne crois pas l'avoir entendu- : on est conforme au plan de mandat -même monsieur Barthélémy-, on a fait ce qui a été dit. En politique, faire ce qui est dit, est-ce que n'est pas la première chose qu'attendent nos concitoyens ? Je veux dire que la première critique que l'on entend c'est : "Vous dites des choses, vous ne les faites pas". On arrive à la fin des six ans et on dit en gros, dans les investissements, dans l'équilibre financier, dans les services à la population, on a fait ce que lon a dit, on a fait des investissements qui étaient là, on a tenu les points.

Enfin, franchement, moi, je viens en confiance, je veux remercier tous ceux qui ont contribué aux débats, y compris vous,

monsieur Chapas, vous qui avez été d'une fidélité très grande aux comités budgétaires et, évidemment, le droit d'opposition, je le reconnais et donc je suis sûr que vos critiques sont utiles pour que l'on présente toujours mieux les choses. Mais la clarté d'information, y compris ce que vous indiquez, elle est totale. Je crois que dans ce que nous avons écrit, dans les comptes administratifs, dans les budgets, dans les comités budgétaires, le degré d'information donné est absolu, le dialogue large et donc je revendique à la fois la transparence de gestion, la fidélité aux engagements et d'avoir travaillé sous l'autorité et avec la confiance du président, puisque c'est le dernier débat d'orientation budgétaire, je veux le remercier de la confiance qu'il a accordée dans ce domaine et de la constance de son soutien qui a permis que nous présentions un débat d'orientation budgétaire pour 2008 qui, je crois, conduira, préparera bien l'avenir quels que soient ceux qui demain seront à cette place.

(Applaudissements dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, d'abord merci à Jacky Darne qui nous a présenté avec sa rigueur habituelle ce débat d'orientation budgétaire.

Je voudrais d'abord revenir sur un premier point qu'il a souligné : la conformité aux engagements qui avaient été pris ensemble, aux engagements financiers.

Je vous rappelle -et cela résumera l'ensemble de notre débat budgétaire- qu'ensemble nous nous étions donné un certain nombre de bornes, c'est-à-dire par exemple que, pour l'annuité de la dette comparée aux recettes de fonctionnement, nous avions dit que nous ne dépasserions pas 20 % ; où en sommes-nous aujourd'hui ? Nous sommes passés de 16,3 % en 2002 à 11,7 % en 2006. Nous avions dit que pour ce qui est du ratio de désendettement, nous ne dépasserions pas huit ans ; nous étions à cinq ans, nous en sommes aujourd'hui à 4,6 années. Cela veut dire que nous sommes en-deçà des ratios que nous nous étions collectivement donnés, et ceci à l'époque, mis à part le groupe UPC, l'ensemble des groupes confondus. Donc, financièrement, on ne peut pas faire de procès en mauvaise gestion et je souhaiterais que toutes les collectivités locales qui vont être amenées à faire leur bilan pour leur renouvellement puissent présenter les mêmes chiffres que nous présentons ce soir ici en matière de rigueur financière.

Après, est-ce que, du point de vue du développement de la ville, les choses ont plutôt progressé dans le bon sens ?

Lorsque c'est nous-mêmes qui le disons, cela n'a finalement aucune vertu, ce ne peut être que des mots mais lorsque *Le Point* par exemple nous classe, pour la troisième année consécutive, comme la ville où l'on vit le mieux en France, que, du point de vue économique, le mensuel *L'entreprise* dit que Lyon est devenue et de loin la première agglomération française pour l'attractivité économique, que lorsque le journal de référence des médecins français nous classe premiers dans le domaine de la santé, pour les médecins bien évidemment mais peut-être aussi parce que, dans le domaine de la santé, nous avons -et j'en dirai quelques mots tout à l'heure- fondé les pôles de compétitivité et que donc tout ceci est un ensemble, que dans le même temps nous sommes passés -et cela est une réalité objective- de la vingt-quatrième place en Europe à la dix-septième place malgré l'entrée de tous les pays de l'Europe de l'est et donc de leurs capitales dans l'Union européenne, ce sont effectivement des éléments objectifs.

Je veux dire que ces éléments objectifs -et vous le savez bien au fond de vous-mêmes- sont confirmés par la subjectivité des

Lyonnais lorsque ceux-ci se promènent dans leur ville, qu'ils vont dans les différents quartiers, qu'ils soient du cœur de la ville ou de l'agglomération, et qu'ils voient les changements qui se sont opérés. Alors ils peuvent, pour des raisons de convictions politiques nationales, être en désaccord avec le fait que ce soit cette équipe qui effectivement ait à gérer notre Communauté urbaine ou ait à gérer la ville de Lyon mais vous n'en trouverez pas un qui vous dise que notre ville n'ait pas effectivement, et sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif, progressé et ne soit allée de l'avant.

C'est vrai -je l'ai dit-, d'un point de vue économique, nous sommes aujourd'hui un modèle de référence. Je disais même qu'un des candidats qui va être sur la liste d'un de mes adversaires disait qu'en matière économique, lui qui était dirigeant d'une confédération patronale, n'avait rien à reprocher à la gestion qui avait été faite par Gérard Collomb.

Deuxième point, du point de vue de l'équilibre urbain -et nous l'avons largement fait ensemble-, le rééquilibrage de la ville est un fait aujourd'hui qui se confirme sous nos yeux. Si, effectivement, un ministre du Logement a voulu venir à Lyon pour établir ses états généraux permanents pendant quinze jours, c'est bien parce que, sur le plan de la réussite en matière de développement urbain, en matière de logement social, en matière de rééquilibrage de la ville, nous sommes aujourd'hui en France un des exemples.

Sur le troisième point, celui du développement durable, je crois que ce que nous avons fait au cours de ce mandat nous n'avons pas à en rougir. Lorsque je vois, par exemple, le développement des transports en commun dans l'agglomération, ce que nous sommes en train d'effectuer au-delà même de l'agglomération au niveau de l'aire urbaine de Lyon avec la Région et avec REAL, lorsque je vois les berges du Rhône, lorsque je vois le succès de Vélo'V aujourd'hui -beaucoup de détracteurs à l'époque-, je me dis effectivement que nous sommes en train de franchir une étape supérieure.

Alors je ne suis pas inquiet pour l'agglomération lyonnaise mais, je dois vous le dire, je suis inquiet pour les grandes villes françaises et pour l'ensemble de notre pays parce que c'est très largement dans nos grandes villes qu'aujourd'hui se crée la croissance économique. Et si vous voulez vous fier à quelqu'un qui soit de votre sensibilité politique, allez questionner par exemple monsieur Alain Lambert, qui est membre de l'Association des communautés urbaines de France, qui a été ancien secrétaire d'Etat au budget, qui connaît à la fois sous l'angle local et en même temps sous l'angle national les questions de fiscalité. J'ai eu l'occasion de l'exprimer -ceux qui étaient présents ont pu l'entendre- lors de la journée des communautés urbaines de France. Tout à l'heure, Jacky Darne l'a rappelé. Dans le projet de loi de finances, les dotations du Gouvernement, c'est - 1 % en francs courants, cela veut dire que, si vous prenez l'inflation, c'est plus que - 1 %, c'est - 2,5, -2,8 % sans doute que nous perdons par rapport à l'année dernière. Ce n'est pas un plan de stabilité que nous avons mais un plan de déstabilisation de l'ensemble des grandes métropoles françaises.

Or, aujourd'hui, c'est largement dans ces grandes métropoles que se prépare l'avenir de notre pays et, s'il est un point que nous partageons avec monsieur Barthélémy, c'est celui-là : c'est que la véritable réforme, -si vous voulez parler comme le Président de la République- la véritable rupture, ce serait de revoir notre système institutionnel français, de regarder le nombre de niveaux de pouvoir que nous avons, de voir combien cela multiplie effectivement la lourdeur du système administratif français. Nous allons à l'envers de ce que sont en train de faire

tous les grands pays européens et je suis extrêmement heureux qu'un député ait été nommé en mission pour regarder l'ensemble des grandes villes européennes. En effet, il verra -moi-même, je vais la semaine prochaine présider l'assemblée des Eurocités à Gdansk- que l'on est en train de constituer des grands ensembles à qui on donne des moyens puissants pour qu'ils puissent tirer leur pays vers le haut et c'est exactement le contraire que nous sommes en train de faire aujourd'hui pour notre pays. Je crains que des agglomérations moins dynamiques que l'agglomération lyonnaise n'y survivent pas et, demain, soient sur une pente très descendante. A ce moment-là, ce n'est pas un point de croissance que nous gagnerions mais un point de croissance que nous perdrons.

Alors voilà, mes chers collègues, je crois que c'est cette vision-là qu'il faut avoir et, croyez-moi, très largement, au-delà des sensibilités politiques. Si nous ne faisons pas cette réforme-là, alors je pense que notre pays régressera durablement parmi les pays européens.

Economiquement, nous avons perdu, depuis un certain nombre d'années, des places parmi les grands pays européens. Je crains hélas ! que si nous n'avons pas le courage de nous attaquer à ces problèmes-là, que si nos gouvernements, soit par ignorance, soit par pression des lobbies, sont effectivement dans une démarche totalement différente, nos grandes agglomérations n'aient pas la dynamique qui leur permettrait demain de tirer l'ensemble de notre pays vers le haut. Regardez aujourd'hui ce que donnent par exemple, dans notre agglomération lyonnaise, les pôles de compétitivité que nous avons largement contribué à initier au niveau local ! Ce sont eux qui sont en train de tirer la croissance vers le haut. Si demain nous n'avons plus les moyens de mener cette politique, alors, pour sûr, c'est l'ensemble de notre pays qui irait vers une régression, qui irait vers des difficultés croissantes. Et, croyez-moi, au-delà des différences sur ces bancs, militez pour cette cause parce que cette cause c'est celle de l'avenir de notre pays !

Voilà, mes chers collègues, après ce débat d'orientation budgétaire, nous allons passer à nos dossiers.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2007-4482 - déplacements et urbanisme - Projet REAL - Aménagement des gares de l'ouest lyonnais - Etudes préalables - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4482. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Pour ce projet de délibération concernant les études préalables de l'axe ouest lyonnais dans le cadre du projet de réseau express de l'agglomération de Lyon, c'est un avis favorable de la commission.

J'émettrai une simple remarque, celle de l'expression "tram-train" qui pourrait laisser penser qu'à terme, le train ferré pourrait pénétrer jusqu'au cœur de l'agglomération, ce qui ne sera pas le cas, sauf à imaginer des contraintes et des modifications techniques importantes et ce qui pourrait laisser une certaine ambiguïté dans l'esprit de nos concitoyens.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Radical, vous avez la parole.

Mme BELAZIZ-BOUZIANI : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Une minute pour le groupe Les Verts

Mme BESNARD : Une toute petite intervention sur un point de détail mais enfin tout de même relativement important, pour indiquer que, dans le cadre du projet REAL, il faut aussi travailler sur la modalité modes doux et train et donc en particulier, de manière précise et sérieuse, sur le mobilier puisque le premier mobilier qui a été mis en place sur la gare, dans le cadre de la première gare requalifiée, finalement ne convenait pas.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Synergies-Avenir.

Mme la vice-présidente VULLIEN : Oui, monsieur le président, effectivement, juste une brève intervention, déjà pour se féliciter qu'enfin ce projet puisse aboutir et remercier les services qui font la tournée des communes -demain, je reçois les services à Dardilly- puisqu'ils veulent être au plus près des réalités.

J'attire tout de même l'attention sur le fait que la ligne Lozanne-Saint Paul est reportée après le mandat prochain puisqu'on nous parle de 2015. Je crois que la Région a manqué tout de même un petit peu de vigilance. J'ai des documents qui indiquaient que tout serait bouclé en 2006. Mais je n'y travaille que depuis 1995, donc cela ne fera jamais que vingt ans en 2015 !

Ceci dit, ma collègue a parlé des racks à vélos mais, pour ma part, j'attire l'attention sur l'aménagement pour qu'il soit compatible avec la loi sur le handicap parce que nous avons énormément de gares -je ne parle même pas des trains- qui actuellement ne sont pas accessibles mais le seront par la suite avec le nouveau matériel. Les gares ont d'énormes problèmes, monsieur le président, et je sais que les services sont très vigilants sur la question puisqu'on se demande même s'il ne faut pas repositionner certaines gares.

Donc on se réjouit mais je peux vous dire que les clients citoyens sont, eux, un petit peu déçus du temps que cela a mis, qui d'ailleurs n'est pas du fait de la Communauté urbaine mais du fait d'une autre collectivité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le vice-président LAMBERT : Monsieur le président, simplement deux mots pour mêler la satisfaction des élus de l'ouest lyonnais sur cette délibération. Je ne vais pas répéter ce que vient de dire madame le maire de Dardilly mais je crois que l'on peut saluer le travail tout à fait excellent, mené sous l'égide de monsieur le président Malaval, pour la concertation avec l'ensemble des communes qui marche tout à fait bien. Un point supplémentaire peut-être pour un examen tout particulier de l'accessibilité des gares que madame Vullien a souligné et il faut effectivement prendre en compte à la fois leur accessibilité et leur visibilité, parce que pour l'instant, sur la ligne stratégique, c'est assez confidentiel sur l'existence des gares. Merci monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le rapport aux voix.

Monsieur Malaval, un mot supplémentaire avant que je mette le rapport aux voix ?

M. le vice-président MALAVAL : Un mot supplémentaire pour les collègues qui seraient un petit peu inquiets au niveau des gares. L'aménagement urbain dans toutes les communes est regardé avec beaucoup d'attention par les services et quand il y a un problème, je suis présent.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Monsieur le vice-président DAVID.

N° 2007-4485 - déplacements et urbanisme - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Boulevard périphérique nord de Lyon - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4486 - déplacements et urbanisme - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement public déléguée à la société Lyon Parc Auto - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4487 - déplacements et urbanisme - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Activité d'exploitation d'un ouvrage de stationnement public déléguée à la société Vinci Park - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4488 - déplacements et urbanisme - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Activité d'exploitation d'un ouvrage de stationnement public déléguée à la société de construction et d'exploitation du parking Récamier - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4523 - développement économique - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société Secil SA - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4547 - proximité, ressources humaines et environnement - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains déléguée à la société Elvya - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4549 - proximité, ressources humaines et environnement - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Veolia eau et SDEI par affermage - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4550 - proximité, ressources humaines et environnement - Rapport des délégués de service public - Exercice 2006 - Usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon nord à Rillieux la Pape - Valorly - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4551 - proximité, ressources humaines et environnement - Rapport des délégués de service public - Exercice 2006 - Activité d'exploitation d'une unité de production d'eau potable en secours déléguée à la société Veolia eau par concession - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4548 - proximité, ressources humaines et environnement - Rapport des délégués de service public - Exercice 2006 - Activité d'exploitation des cimetières communautaires de Bron et de Rillieux la Pape déléguée à la société Saur France - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4552 - proximité, ressources humaines et environnement - Rapport des délégués de service public - Exercice 2006 - Activité d'exploitation d'un complexe de golf déléguée à la société Blue Green - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons maintenant plusieurs rapporteurs pour les dossiers concernant les rapports des délégués de service public. Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4485 à 2007-4488 et 2007-4512. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Linossier rapporte le dossier numéro 2007-4523.

M. LINOSSIER, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud rapporte les dossiers numéros 2007-4547, 2007-4549 et 2007-4551.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Tourniaire, pour le rapport numéro 2007-4550.

Mme TOURNIAIRE, rapporteur : Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Enfin, madame Dubost, pour les dossiers numéros 2007-4548 et 2007-4552.

Mme DUBOST, rapporteur : Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Claisse.

M. le vice-président CLAISSE : Je n'ai pas changé de groupe. Je devais faire entendre la musique des associations et des membres de la commission consultative des services publics locaux sur ces rapports, avant que vous n'interveniez pour présenter vos propres observations.

Comme chaque année, la commission consultative s'est réunie le 8 novembre dernier et a émis des avis bien évidemment détaillés, qui vous seront transmis par courrier dans les prochains jours mais je vais essayer d'en faire une synthèse pour vous indiquer les principaux points d'alerte sur lesquels les

associations, les membres de la commission souhaitent attirer l'attention de l'assemblée communautaire.

D'abord, sur les rapports des délégués d'eau potable, les membres de la commission souhaitent vous faire partager trois préoccupations :

- la première porte sur la consommation d'eau du service de propreté et le principe de tarification au forfait. Sur ce sujet, la CCSPL demande que la collectivité s'organise afin de préparer sa mise en conformité avec les dispositions de la nouvelle loi sur l'eau qui entrera en vigueur en 2010 ;

- la deuxième préoccupation concerne l'indice d'actualisation du prix de l'assainissement qui se révèle cette année particulièrement inflationniste et la CCSPL attend sur ce sujet une réflexion et de nouvelles propositions ;

- troisième préoccupation, les membres de la commission souhaitent qu'une campagne d'information et de sensibilisation sur les usages raisonnés de l'eau et les rejets soit lancée auprès des usagers.

Sur la délégation Valorly concernant l'usine d'incinération de Lyon nord, la CCSPL s'inquiète de la performance technique très mauvaise en 2006, qui a conduit à un coût à la tonne du traitement des déchets qui a sensiblement et très sensiblement dérivé cette année. La CCSPL demande donc que le délégué garantisse l'entretien des outils de production en engageant une politique de renouvellement adapté.

Sur le délégué responsable du chauffage urbain Elvya, la commission prend acte du développement de l'activité du chauffage urbain et du développement du réseau. Elle regrette la non-réalisation de la chaufferie au bois qui bloque ce développement et limite les objectifs de diversification du panier énergétique. La CCSPL sera bien évidemment attentive à la préparation de la prochaine remise en concurrence de la DSP chauffage urbain.

J'arrive sur les délégations de parcs de stationnement :

- concernant LPA, la commission fait part de son positionnement en faveur de l'application de la clause d'indexation des tarifs sur le prix horaire plutôt que sur la durée pour le même prix.

Elle s'inquiète de l'impact que pourrait avoir sur la fluidité des accès aux parkings l'intention du groupement d'intérêt économique "carte bleue" de remettre en cause le paiement par carte bleue des parcs de stationnement ;

- sur Vinci Parc, toujours les mêmes remarques que la commission reprend chaque année. Elle renouvelle ses demandes au délégué pour plus de transparence en ce qui concerne la répartition des frais de siège, des amortissements ainsi que plus de clarté sur les obligations de renouvellement. Elle demande également que des négociations soient engagées avec le même délégué sur le montant de la redevance versée au parc P1 de la Cité internationale et sur la redevance versée sur le parc Bellecour.

Enfin -et ce sera la dernière observation dont je vous ferai part-, sur le périphérique nord, la CCSPL, au vu de la première année d'exploitation, exprime sa satisfaction sur l'efficacité des mécanismes d'intéressement retenus lors de la création de cette régie intéressée.

Voilà, je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons maintenant le groupe GAEC.

M. BENARBIA : Ceci a été dit, ce n'est pas mon habitude mais je voudrais me laisser aller à une intervention un peu personnelle.

Monsieur le président, vous m'aviez confié la négociation de la gestion du contrat BPNL. Je voulais simplement pointer que les principaux objectifs que nous nous étions fixés en matière de maintien et d'amélioration de la qualité de service et surtout en matière économique ont été atteints, comme l'a noté -et je l'en remercie- la CCSP. Je remercie l'ensemble des services, la direction des gestions externes, de la voirie et le service des tunnels pour tout le travail qui a été fait sur ce dossier et qui continue à être fait puisque nous sommes loin de la fin du contrat.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts.

M. FOURNEL : Monsieur le président, il y avait une intervention en deux parties puisque, pour le groupe GAEC, je devais intervenir sur la société Secil.

M. LE PRÉSIDENT : Excusez-moi, allez-y !

M. FOURNEL : Je vous en prie. Si l'on peut évidemment se féliciter des résultats intéressants en termes d'activité et de résultats économiques du délégataire pour l'année 2006 qui est une année un peu particulière, je voudrais faire quelques remarques concernant ce rapport sur le Centre des congrès.

Il semble que, lorsqu'on a déjà utilisé les services du Centre des congrès, nous nous apercevons qu'une partie seulement du chiffre d'affaires et de l'activité est retracée dans la délégation puisqu'une bonne partie des services qui sont proposés aux participants sont organisés en filiale et échappent à cette délégation, ce qui fait que les pourcentages, intéressants de prime abord lorsqu'ils ne sont rapportés qu'à la première partie, sont à relativiser en fonction de la part qui échappe, en termes de chiffre d'affaires et de redevances, à la réalité de l'économie du palais des Congrès. Certes, on sait que dans d'autres villes les chiffres sont moins florissants et que les collectivités doivent parfois participer pour combler certains trous. Tant mieux si le Centre des congrès fonctionne bien mais sans doute qu'à l'avenir, il faudra arriver à réintégrer cette part qui échappe à la délégation.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, nous avons le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, mes chers collègues ; d'abord pour rappeler une observation qui est confirmée : dans les chiffres de la fréquentation des parkings, nous avons une baisse de la fréquentation de 2004 à 2005, l'augmentation n'étant liée qu'à l'augmentation des tarifs. Nous avons la même baisse de fréquentation de 2005 à 2006 à périmètres constants. Seuls les nouveaux parkings compensent la perte des anciens parkings, ce qui veut dire que nous ne sommes plus dans la croissance de l'utilisation des parkings et que nous devons y réfléchir dans notre politique car il n'y a plus besoin de nouveaux parkings.

Ma deuxième observation porte sur le périphérique nord de Lyon. Le chiffre de 27,464 M€ de recettes est lui aussi en baisse par rapport à l'année précédente, de 0,54 %. C'est là encore le reflet de la baisse de la mobilité voiture sur l'ensemble de l'agglomération qui doit nous faire réfléchir sur tous projets routiers.

Mais s'il y a un chiffre que l'on devra retenir ce soir dans cette assemblée, c'est le chiffre de 672 MF soit 102,445 M€ qui est celui de la recette prévisionnelle prévue à l'annexe 7 du

contrat du périphérique nord de Lyon à l'origine, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, le périphérique nord de Lyon ne rapporte que 26 % de ce qu'il était prévu de rapporter.

Lorsqu'on entend dans un certain nombre d'assemblées, dans un certain nombre de médias, les conséquences financières de ruptures de contrat de délégations de service public, je tiens à vous rappeler qu'il y avait, tant dans le contrat du périphérique nord de Lyon que dans le contrat du périphérique ouest -que, par sa grande sagesse, monsieur Mercier n'a pas signé suite à la décision du 6 février 1998 d'annulation du périphérique nord de Lyon-, des clauses dites "de passage" ou de "garanties de recettes" ; c'est-à-dire que, si les contrats n'avaient pas été annulés, cela veut dire que l'on serait dans l'obligation aujourd'hui d'indemniser le concessionnaire sur des sommes considérables, des sommes que l'on peut évaluer aujourd'hui à plus de 4 milliards d'euros.

Alors je vous remercie, monsieur le président, de savoir utiliser des termes un peu superlatifs pour présenter votre action et je crois que vous nous donnez tous une leçon de communication politique et je crois que vous devez aujourd'hui vous féliciter d'avoir au sein de votre majorité le groupe le plus compétent, le plus pertinent, le plus intelligent en matière de réflexion financière de voirie.

M. LE PRÉSIDENT : Je m'en félicite donc. Je passe au groupe Union pour la Communauté. Monsieur Bideau, vous vouliez dire quelque chose ?

M. BIDEAU : Simplement, dans les chiffres présentés par monsieur Etienne Tête, comme il ne compare pas la même chose et que le péage devait être avant le viaduc, toutes ses projections et comparaisons sont sans intérêt. Il faudrait prendre naturellement l'ensemble du trafic pour pouvoir comparer.

M. TÊTE : Je vais vous répondre, monsieur Bideau.

M. LE PRÉSIDENT : Ecoutez, on ne va pas laisser un débat... Vous pouvez aller vous répondre à la buvette, si vous voulez.

M. BIDEAU : Je ne bois que de l'eau.

M. LE PRÉSIDENT : Mais vous pourrez boire de l'eau là-bas, emportez votre bouteille !

Le groupe Union pour la Communauté.

Mme DECIEUX : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste et apparentés.

M. FLACONNÈCHE : Monsieur le président, par rapport à ces délégations, quelques mots uniquement concernant le stationnement et à partir essentiellement des informations relevées chez LPA qui permettent de suivre, en la matière, les grandes tendances.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'activité, la fréquentation horaire est en progression modérée puisqu'il s'agit de 1,50 % mais elle fait suite à un recul de l'activité en 2005. Donc c'est tout de même quelque chose qui mérite d'être souligné.

En ce qui concerne l'activité abonnés, elle est en hausse et il y a des souscriptions de nouveaux abonnements à hauteur de 11,40 % et cette tendance est en rupture avec les deux exercices antérieurs qui étaient, eux, marqués par le recul de l'activité abonnés.

En ce qui concerne le résultat net et la redevance, compte tenu des évolutions que je viens d'indiquer, ce résultat est établi à une hauteur de 6,18 M€ et demeure lui-aussi à peu près stable par rapport à 2005 puisqu'il ne s'agit que d'une progression de 2,80 %.

Ce résultat global ne doit pas pour autant masquer le fait que certaines délégations présentent un exercice déficitaire, c'est le cas de Saint Georges et de la Croix-Rousse, voire structurellement déficitaire : le parking Berthelot ; c'est vrai que c'est un parking qui a maintenant près de quinze ans et qui n'a jamais pu être équilibré ni même rempli et qui montre bien d'ailleurs que l'on ne peut pas s'en tenir strictement à une demande de parking parce qu'il faut savoir que, dans le secteur de Berthelot, il y a encore beaucoup de gens qui réclament du parking mais, manifestement, ce qu'ils souhaiteraient c'est du parking gratuit, ce qui est bien sûr d'autant moins possible que les coûts de réalisation des ouvrages sont très élevés et que si l'on ne fait pas payer l'usager au prix que cela coûte, bien évidemment, c'est le contribuable qui en supporte la charge.

Donc, je crois qu'entre cette situation et la position qui a été prise par monsieur Tête qui consiste à dire : "Il n'y a plus du tout de nouveaux besoins de parking", il y a sans doute une solution intermédiaire qui doit nous amener à relativiser la demande de nos concitoyens sans refuser par principe toute extension en la matière.

Voilà les quelques réflexions que je voulais vous livrer concernant le stationnement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Juste un mot, mes chers collègues, pour souligner que, lors de ce mandat, normalement la remise à plat que nous avons faite des dossiers, qui a pu être quelquefois un peu critiquée, ne se révèle pas aussi mauvaise que cela. C'est vrai, par exemple, du contrat sur le périphérique et donc de la mise en concession pour Eperly -et vous l'avez rappelé- qui nous rapporte 1,2 M€ par an, c'est vrai du contrat Valorly que nous avons là aussi remis en cause et qui met un certain nombre de pénalités qui vont nous rapporter cette année 850 000 € -on le verra tout à l'heure pour l'eau- ; évidemment, on peut toujours dire que l'on aurait pu obtenir plus, sauf que l'on n'était pas dans une renégociation mais dans une clause de revoyure.

Enfin, sur le chauffage urbain, je pense que l'on pourra peut-être en discuter. Cela a été un de nos nombreux débats mais je pense que la société qui était concurrente de celle qui était en compétition aujourd'hui comme référence la Défense et, comme vous le savez, le président de l'établissement de la Défense a quelques difficultés sur son chauffage urbain ; donc j'imagine ce que l'on pourrait dire aujourd'hui si, effectivement, nous étions dans les mêmes types de débats.

Chers collègues, je vais mettre au vote ces dossiers :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteurs : M. FLACONNÈCHE (n° 2007-4485 à 2007-4488), M. LINOSSIER (n° 2007-4523), Mme MERMOUD (n° 2007-4547, 2007-4749 et 2007-4551), Mme DUBOST (n° 2007-4548 et 2007-4552), Mme TOURNIAIRE (n° 2007-4550).

N° 2007-4512 - déplacements et urbanisme - Rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse - Approbation des points clés du programme - Marché de conception-réalisation - Lancement de la consultation - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flacconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4512. Monsieur Flacconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Il y a une note au rapporteur :

Dans le paragraphe "*les membres élus*", il y a lieu de substituer à l'énumération existante la rédaction suivante :

. monsieur le président de la Communauté urbaine, président du jury, représenté par le vice-président chargé des marchés publics, président de la commission permanente d'appel d'offres, conformément à l'article 22 du code des marchés publics,

. les cinq membres élus de la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine ou leurs suppléants, élus par le conseil de Communauté.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons deux minutes d'intervention pour le groupe GAEC.

M. BENARBIA : Très rapidement, monsieur le président, le groupe GAEC exprime son approbation à ce projet de délibération. Nous notons avec satisfaction que l'essentiel des remarques qui ont été faites dans la phase de consultation a été pris en compte, notamment pour ce qui est de l'aménagement de la place Chazette. Nous avons peut-être une réserve pour ce qui est du débouché à l'ouest où il nous semble que des travaux d'approfondissement de la conception du débouché du tunnel reste nécessaire. Néanmoins, nous prenons acte très favorablement du programme et du procédé général qui est décrit ici. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

M. DURIEUX : Merci, monsieur le président. Notre groupe apprécie la nécessité de remédier rapidement et de façon pérenne aux défauts de sécurité du vieux tunnel de la Croix-Rousse. Nous avons exprimé à plusieurs reprises que la rénovation devrait offrir l'opportunité de réduire les déplacements automobiles, confirmant et appliquant les orientations des différents principes, entre autres plan de déplacements urbains, auxquels le plus grand nombre d'entre nous semble adhérer.

Nous regrettons à nouveau qu'une majorité de notre Conseil se soit contentée d'opter pour un projet maintenant les conditions viaires du transit automobile et en adjoignant un second ouvrage, ouvert aux secours et, pour l'heure, aux déplacements doux. Ce faisant, nous soulignons notre soutien à l'aménagement de voies réservées aux transports en commun ; nous aurions souhaité qu'une application fut assurée à chaque sens de circulation avec la rénovation du tunnel.

Le sujet du présent rapport, qui n'ouvre malheureusement pas à rediscuter de conception, porte trois observations.

Premièrement, le budget évolue étonnamment en peu de temps de 140 à 172 M€, sans l'audience du pont Schuman, soit près de 26 % d'augmentation. Certes, à ce jour, nous n'engageons

que près de 5 M€ mais la justification de cette différence de 32 M€ ne nous paraît guère opportune. L'aménagement de la place Chazette, l'amélioration du passage piétons dans le nouveau tunnel figuraient déjà au sein des documents de juillet 2007 et à la concertation publique. Les réglementations n'évoluent pas pour découvrir les équipements complémentaires, les conditions foncières n'ont pas évolué pour découvrir des devoirs d'acquisition, les prestations intellectuelles, usuelles et conventionnelles à la maîtrise d'œuvre et à la réalisation ont des taux cernables et leur incidence peut être anticipée. Il est surprenant que ne soit pas proposée une provision d'aléas mais aussi d'actualisation, au moins de la commande de travaux et de révision de prix pour le temps du chantier. Quelle probité prêtons-nous à nos dires à l'intention des habitants de nos communes ?

Seconde observation, sans nier ou renier la nécessité de l'ouvrage, nous réitérons notre grande inquiétude d'un engagement financier conséquent pour le prochain mandat alors que la programmation pluriannuelle des investissements est peu discutée, voire paraît avoir perdu de l'audience au sein des différents territoires de l'agglomération. Le montant d'origine était important, la différence de 32 M€ de l'évolution depuis le premier chiffreage portée à notre connaissance augmente ce souci: Elle correspond à peu près à la prestation d'origine des lignes C1 et C2 qui devraient toujours ouvrir une possible desserte décente pour les habitants et les usagers des communes du plateau nord et à plus de quatre-vingts kilomètres de pistes cyclables que ce présent mandat a réalisés.

Troisième observation, par ailleurs, le projet confirme malheureusement que le large ruban de voirie de la rue Duquesne se perpétuera jusqu'à la Saône depuis la rue Garibaldi. Le projet maintient peu ou prou une entaille surannée dans la trame urbaine. Loin d'être le chantre de la discipline automobile, est-il raisonnable de maintenir deux fois deux voies de circulation libre tout en recherchant un respect strict et nécessaire de la limitation de vitesse ? La réponse répressive plus qu'active et anticipatrice de proposer l'installation de suites de radars, d'une suite de contrôles, correspond-elle à un projet incitatif ? Il faudrait qu'inlassablement, pour que l'aménagement de voirie permette le partage des usages possibles, ni ne suscite ni ne permette des excès. Ne saurait-on aussi si une étude de santé des riverains, des usagers des lieux, sans doute principalement du côté du contexte viaire du côté du Rhône, a été conduite ou le sera un jour ?

Notre groupe n'aperçoit pas de raison permettant de modifier son vote précédent : nous confirmons notre abstention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Union pour la Communauté.

Mme DECIEUX : Monsieur le président, chers collègues, Il y a quelques mois, nous avons validé la création du second tube du tunnel de la Croix-Rousse. Vous nous proposez aujourd'hui d'approuver définitivement les points clés d'un programme qui paraît globalement aller dans le bon sens, surtout en ce qui concerne la procédure de conception-réalisation. Cependant, quelques questions restent sans réponse.

Tout d'abord, il semblerait que le tunnel soit fermé pour des raisons techniques indispensables pendant certaines périodes des travaux. L'expérience du mois de septembre dernier montre que la fermeture de ce tunnel occasionne dans toute la ville un encombrement généralisé et insupportable, avec des délais de transports doublés pour nos concitoyens. Il faudra donc, bien en amont, avoir un planning rigoureux afin d'exécuter les travaux si possible en périodes creuses pour deux raisons :

- d'une part, ne pas pénaliser les automobilistes de l'ouest de Lyon et les lignes de bus concernées par ce trajet, en particulier la ligne 36 et ne pas augmenter la pollution déjà forte dans les quartiers concernés, à savoir le quai Saint Vincent, la montée des Esses et le plateau de la Croix-Rousse en particulier ;

- d'autre part, le nouveau système de ventilation utilisera les gaines existantes, en espérant une diminution substantielle des rejets toxiques des cheminées. Ce sera un bienfait pour les habitants du plateau qui en subissent les méfaits et la toxicité.

Mais je dois vous rappeler, monsieur le président, qu'après de longs mois d'attente, nous n'avons toujours reçu aucune réponse de votre part ou de la part du Coparly quant aux analyses chimiques et toxicologiques de ces rejets que nous avons demandées, aussi bien sur la Croix-Rousse qu'à Saint Just. Ayant personnellement une bonne connaissance des analyses de ce type et du temps mis pour les effectuer, je me permets de m'étonner ! Est-ce que les résultats ne seraient pas conformes à vos attentes ? Merci de nous faire parvenir rapidement, ainsi qu'aux associations concernées, les données du Coparly concernant ces rejets.

Le dernier point qui a attiré mon attention c'est la création d'un passage piétonnier dans le tube de 1,8 kilomètre. Est-ce bien raisonnable ? Par ailleurs, il semblerait que les deux-roues de cylindrée inférieure à 125 cm³, déjà non autorisés à prendre le tunnel actuel, ne pourraient pas emprunter le nouveau tube réservé aux modes doux. Nombreux sont ceux qui s'interrogent sur le bien-fondé de ces deux choix. Nous vous remercions de bien vouloir en tenir compte et de nous apporter une réponse.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

Mme FRIEH : Monsieur le président, mesdames, messieurs, lors du conseil de Communauté du 9 juillet dernier, notre groupe a approuvé le lancement de la procédure de rénovation du tunnel de la Croix-Rousse devant l'urgence de rendre ce tunnel conforme aux règles de sécurité.

Nous avons, ce jour-là, émis certaines réserves sur la solution retenue et je profite de cette nouvelle délibération qui lance la procédure d'attribution du marché de conception et réalisation des travaux pour souligner à nouveau les points du programme qui nous semblent contestables.

Alors que l'on cherche partout à mettre en place des sites propres indispensables pour des transports en commun rapides, ce nouveau tube était une chance d'avoir immédiatement un site propre opérationnel. Or, seul le sens Rhône-Saône sera affecté aux transports en commun, les bus restant englués dans la circulation dans l'autre sens. On nous dit que plus tard, lorsqu'une ligne de tramway serait réalisée par le Sytral, ce site propre serait possible. Pourquoi ne pas le mettre en place à l'occasion de ces travaux sur l'ensemble de ce tube ?

Au sujet de la deuxième voie réservée aux modes doux, vélos et piétons, cela ne nous semble pas réaliste avec les 2,7 kilomètres du tunnel et la pollution inévitable de cet espace confiné. Pensez-vous vraiment que les vélos et surtout les piétons vont se lancer dans cette aventure, sauf à être vraiment inconscients ou très téméraires et à vouloir être réanimés à la sortie ? Car comment empêcher les motos ou autres deux-roues motorisés et les cars de prendre ce nouveau tube ?

De plus, cette solution avait été approuvée parce qu'elle permettait de réaliser les travaux en maintenant la circulation. Or, nous apprenons que, lors de la deuxième phase, le tunnel serait complètement fermé pendant au moins quatre mois. Ceci nous promet une paralysie complète de notre agglomération, à l'image de ce que nous avons connu récemment, et certainement pire, la circulation augmentant inexorablement chaque année.

Notre dernière interrogation concerne le budget qui est passé de 140 M€ en juillet 2007 à 172 M€ en novembre. Qu'en sera-t-il en 2013, six ans plus tard ? D'autant que la procédure de conception-réalisation risque de recadrer l'estimation des travaux à la hausse. Nous, maître d'ouvrage, pourrions-nous maîtriser le coût de cette rénovation ? A-t-on prévu cette évolution dans la prospective financière du prochain mandat ?

Pour toutes ces raisons, monsieur le président, si nous sommes favorables à la rénovation du tunnel, par contre, nous nous abstenons sur la procédure que vous nous proposez ce soir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste.

M. JULIEN-LAFERRIÈRE : Monsieur le président, mes chers collègues, avec cette délibération, c'est donc le programme de la rénovation du tunnel sous la Croix-Rousse que nous adoptons ce soir et cela à l'issue -je voudrais d'abord le souligner parce que cela ne l'a pas été assez- d'une concertation préalable que je voudrais saluer parce qu'elle a été exemplaire : une concertation qui a été conduite avec efficacité par Gérard Claisse et au cours de laquelle, dans les locaux de la mission Serin-quais de Saône, chaque association ou conseil de quartier des premier, quatrième et neuvième arrondissements aura joué pleinement son rôle, exprimant ses points de vue, apportant valeur ajoutée aux réflexions initiales sur le projet de rénovation du tunnel mais aussi sur celui du projet urbain du pont Schuman.

À la lumière de l'ensemble des remarques et du travail mené par les équipes du Grand Lyon, notre rapport de ce soir nous permet d'avancer d'une étape supplémentaire dans un grand projet urbain car, si l'objectif numéro un est bien sûr la sécurité, la mise en sécurité du tunnel s'inscrit dans le cadre d'un grand projet qui apportera beaucoup en termes de qualité de vie et de liens entre les arrondissements. Faut-il rappeler à cet égard que le temps du projet de rénovation du tunnel sera aussi celui du projet urbain du pont Schuman et de l'aménagement des rives de Saône ?

Ainsi, les objectifs qui ont guidé notre réflexion sur le tunnel de la Croix-Rousse sont bien révélateurs d'une volonté pour l'ensemble de l'agglomération lyonnaise, renforcer la sécurité bien sûr mais aussi le développement durable, tant dans la réalisation du chantier -et c'est bien expliqué dans le rapport- que dans notre volonté de respecter le PDU, c'est-à-dire pas d'augmentation du trafic, des transports en commun en site propre, des modes doux.

Madame Friehe, faut-il vous rappeler que, lorsque les transports en commun sont sous le tunnel de la Croix-Rousse, il n'y a plus d'embouteillage ? Donc le problème des transports avec les modes doux, on peut les faire bien évidemment dans un sens ; dans l'autre sens, cela nécessiterait des investissements énormes pour pouvoir faire traverser les bus dans la circulation alors même que ce n'est pas complètement indispensable dans la mesure où, s'il y a certes du trafic avant l'arrivée sous le tunnel, il n'y a jamais d'embouteillage sous le tunnel. Donc les bus peuvent circuler convenablement sous le tunnel de la Croix-Rousse.

Enfin, dernier objectif important bien sûr, l'amélioration du cadre de vie par le traitement des accès et sorties pour donner à cet ouvrage un caractère plus urbain, en particulier l'échangeur côté Rhône et bien sûr le raccordement à l'avenue Birmingham.

Je voudrais revenir un instant sur les remarques que vous avez faites concernant la fermeture du tunnel pendant les travaux. Je voudrais rappeler que le tunnel a aujourd'hui cinquante-sept ans -cinquante-sept ans, c'est bien entendu un vieil ouvrage-, que l'accident du Mont Blanc date de 1999 et que l'équipe du Grand Lyon, l'exécutif de Grand Lyon dont vous faisiez partie à l'époque a réalisé des audits dès 2002-2003, c'est-à-dire que, dix ans après les premiers audits réalisés par cette équipe, nous aurons un tunnel totalement rénové et conforme aux exigences de sécurité. Donc je crois que si cela se fait effectivement avec une période de fermeture, c'est qu'elle nous est imposée. En tout cas, l'équipe du Grand Lyon actuelle aura assumé ses responsabilités en lançant ses audits dès 2003, c'est-à-dire avant même la directive Mont Blanc qui date, je crois, de 2005.

Voilà donc des travaux de sécurité indispensables mais surtout un projet urbain qui représente une partie importante -comme cela a été dit- des investissements du prochain mandat.

Bien sûr, le groupe Socialiste votera ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je dois dire que je m'interroge un peu. Pourquoi un certain nombre de nos collègues ont attendu effectivement si longtemps pour engager des travaux de rénovation du tunnel de la Croix-Rousse ? Si effectivement nous avons eu ces travaux quinze, vingt ans auparavant, nous n'aurions pas eu les problèmes que nous avons connus.

En 2003, nous avons fait les premières études qui nous ont montré -effectivement avant la directive Mont Blanc, comme nous le soulignait monsieur Julien-Laferrrière-, qu'il y avait une certaine urgence à mener à bien un certain nombre de travaux dans ce tunnel. Et c'est à partir de 2003 que nous avons entamé ces travaux, avec un certain nombre de difficultés techniques parce qu'il est clair que le matériel que nous avions datait de cinquante ans, qu'il était totalement obsolète, qu'il correspondait à d'autres normes et que nous avons dû faire avec ce matériel -là et donc changer progressivement les choses.

Aujourd'hui, nous réalisons ces travaux de sécurité, qui d'ailleurs nous seraient forcément imposés par la loi. Je vous signale que nous sommes aujourd'hui devant un problème qu'a pu connaître, par exemple, le maire de Chamonix qui n'était même pas partie prenante aux décisions qui étaient prises concernant le Mont Blanc mais parce qu'il était maire de la commune concernée : il s'est trouvé devant les problèmes juridiques et pénaux que vous connaissez. Cela veut dire qu'il y a une certaine urgence à agir.

Alors, ensuite, est-ce qu'il faut mettre deux tramways à l'intérieur du tube que nous allons creuser. Dans ce cas-là, ce n'est pas un tube qu'il faut creuser mais deux tubes de chaque côté du tramway parce que si, effectivement, il faut complètement cisailler en venant de la rue Marietton l'ensemble de la rue Birmingham pour pouvoir repasser sur la gauche et couper l'ensemble de la circulation, alors nous allons avoir quelques problèmes techniques dont ensuite vous viendrez vous plaindre.

Evidemment, quant à la circulation piétons, ce n'est pas une circulation piétons, c'est simplement permettre aux automobilistes de pouvoir avoir un endroit réservé en cas d'accident sous l'autre tube.

Par contre, pour les modes doux, je pense que deux kilomètres en vélo -on le voit bien aujourd'hui- ce n'est pas quelque chose

de totalement irréaliste, c'est même au contraire quelque chose que les cyclistes de l'ouest lyonnais nous demandent -vous demandez, chers collègues, un certain nombre de pistes cyclables- parce qu'aujourd'hui, ils sont obligés, pour se rendre par exemple du côté du parc de la Tête d'Or, du côté de l'est lyonnais, soit de faire la montée de la Croix-Rousse -et il faut vraiment être assez fort physiquement-, soit de passer par le centre-ville et donc de faire un détour extrêmement important.

Je crois que le projet que nous vous présentons est le meilleur projet, compte tenu des contraintes techniques que nous avons. D'ailleurs, monsieur Pillonel, nous allons faire un concours conception-réalisation et donc je compte sur vous et sur les équipes techniques pour faire d'abord une présélection de ceux qui sont les plus compétents dans ce domaine et, lorsque nous aurons à choisir, il est évident que le temps de fermeture du tunnel de la Croix-Rousse sera un des éléments que nous aurons à prendre en compte et sur lequel nous jugerons les appels qui nous auront été remis.

Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Les Verts, Union pour un mouvement populaire.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2007-4513 - développement économique - Lyon - Versement d'une participation financière à l'élaboration du plan de déplacements interentreprises de Lyon Presqu'île - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

N° 2007-4524 - développement économique - Versement d'une participation financière à l'élaboration du plan de déplacements interentreprises de la zone industrielle de Techlid - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Rabatel a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4513 et 2007-4524. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, et quelques explications sur ces deux délibérations présentées par la mission Espace des temps.

L'Espace des temps du Grand Lyon travaille beaucoup sur la mobilité, aussi bien pour les scolaires que pour les habitants ou les entreprises. Le sentiment de gain ou de perte de temps ainsi que l'organisation des activités journalières des Grands Lyonnais sont une explication fondamentale des choix des moyens de transports utilisés au quotidien. L'Espace des temps essaie de contribuer, dans son champ de compétence, à convaincre de la pratique avantageuse des modes doux ou plutôt des modes actifs, comme nous le disions lors du récent Congrès des villes cyclables à Lyon, car pédaler, marcher ou prendre les transports en commun peut être actif et rapide.

L'Espace des temps, en collaboration avec les développeurs économiques du Grand Lyon, l'Ademe et la région Rhône-Alpes, s'intéresse particulièrement aux modes de déplacements des salariés, des fournisseurs et des clients des entreprises.

Nous sommes en train de mettre en place des études pour un ensemble d'actions concrètes aboutissant à des plans de déplacements interentreprises sur de nombreux territoires du Grand Lyon. Nous nous intéressons à l'interentreprise car, sur de nombreux secteurs, les associations d'entreprises permettent à des entreprises de tailles différentes de mutualiser leurs moyens et de faciliter la mise en œuvre de plans de déplacements. Cela permet par exemple une adaptation plus assurée des transports en commun quand cela concerne la demande de centaines ou de milliers de salariés.

En 2006, nous avons donc voté les délibérations pour les territoires de Perica et du parc technologique de Saint Priest, soit 3 400 et 3 000 salariés dans les entreprises engagées. En 2007, l'Espace des temps a reçu les demandes de nouveaux territoires : nous finançons donc pour partie, dans ces deux délibérations ce soir, les associations Techlid et Tendance Presqu'île ; cette dernière, située au cœur de Lyon, est un territoire original comptant essentiellement des PME de commerce et d'artisanat qui ne pourraient faire seules un PDE. En décembre prochain devrait passer la délibération sur la vallée de la chimie où nos travaux ont entraîné la création d'une association des entreprises de la vallée de la chimie et, en 2008, de nouveaux territoires suivront.

Nous développons un argumentaire gagnant-gagnant, gagnant entreprises, salariés et territoire. Les entreprises elles-mêmes s'engagent dans le financement des études afin de s'impliquer dès le départ dans les actions qui suivront. Deux postes de conseillers en mobilité sont ainsi créés sur ces deux territoires pour dix-huit et vingt-quatre mois, ce qui permettra un suivi de la sensibilisation et des actions engagées car nous voulons une mise en œuvre réelle et pas seulement un diagnostic.

Nous avons là un véritable travail de développement durable inscrit d'ailleurs dans notre Agenda 21 : développement des modes doux et de la multimodalité, soutien aux entreprises et aux besoins des salariés, développement de l'attractivité du territoire, dialogue territorial avec des comités de pilotage sur chaque zone avec une synergie public-privé-partenaires sociaux, dont les syndicats, les chefs d'entreprises ou leurs DRH, la direction départementale du Travail et la CCI.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets les dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente RABATEL.

N° 2007-4539 - proximité, ressources humaines et environnement - Plan bruit - Diffusion des cartes de bruit au public - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4539. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable pour la diffusion des cartes de bruit au public, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER : C'est moi qui m'exprime pour le groupe. Nous approuvons ce soir les cartes de bruit de l'agglomération, conformément à la loi, elle-même traduction d'une directive européenne.

Le délai était fixé au 1^{er} juillet 2007, nous sommes le 12 novembre et je me réjouis que notre agglomération soit la première en France à le faire, en respectant scrupuleusement les exigences de la loi en termes de tranches horaires et de modes de représentation graphique. En effet, Paris a diffusé des cartes il y a quelques années mais elles ne sont pas tout à fait conformes à ce qui est demandé. Alors que la France est pointée du doigt par l'Europe car elle ne respecte pas différents textes en matière d'environnement, notamment la pollution de l'eau par les nitrates, en diffusant nos cartes, nous serons donc exemplaires, à la fois sur le respect des lois environnementales européennes et sur notre volonté de lutter contre le bruit et d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Ces cartes sont issues d'un calcul en fonction du trafic routier, ferroviaire, aérien et de la caractéristique des voies, de la topographie, du tissu urbain, il ne s'agit pas de mesures de bruit mais vous savez que, dans le cadre du plan bruit, nous installons aussi des capteurs pour effectuer des mesures et nous aurons, d'ici quelques mois, une trentaine de capteurs dans l'agglomération. Nous pourrions ainsi avoir un état des lieux complet de la situation en matière de zones bruyantes mais aussi de zones calmes car l'objectif doit être double, à la fois réduire le nombre d'habitants exposés à des nuisances sonores et préserver les zones calmes.

Vous avez pu voir dans le rapport qui nous est présenté et en regardant de près les tableaux que plus de 20 % des Grands Lyonnais sont exposés la nuit à un niveau de bruit routier de plus de 62 dB, qui est un seuil réglementaire à ne pas dépasser la nuit. Réduire le bruit est donc à la fois pour nous un objectif environnemental et un objectif de santé publique ; ce n'est pas parce qu'on ne meurt pas du bruit qu'il faut en vivre mal toute sa vie ou une partie de sa vie !

Selon l'enquête Fourvière réalisée en 2006 sur la perception de l'environnement, le bruit est en quatrième position des problèmes environnementaux les plus préoccupants des Grands Lyonnais après la pollution de l'air, les risques industriels et les déchets. Dans la même enquête, 35 % des Grands Lyonnais jugent que la situation s'est dégradée depuis quelques années. Il est donc temps d'agir.

Les cartes de bruit sont une première étape avant l'élaboration des plans de protection contre le bruit que nous devons élaborer dans les mois qui viennent et qui devront comporter des actions correctrices. Ajoutons que, heureusement, lorsque nous réduisons le trafic automobile et poids-lourds, lorsque nous développons les transports en commun et les modes doux, nous agissons à la fois pour améliorer la qualité de l'air et pour réduire le bruit.

Néanmoins, nous savons d'ores et déjà que nous aurons des investissements importants à faire pour résorber toutes les situations insatisfaisantes sur notre réseau de voirie comme les autres maîtres d'ouvrage d'infrastructures. Après le Grenelle de

l'environnement qui a aussi parlé de lutte contre le bruit, nous aurions bien aimé d'avoir quelques subsides du Gouvernement nouvellement converti à l'écologie.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Union pour la Communauté.

M. BROLIQUIER : Juste quelques mots pour saluer cette carte tant attendue qui sort au grand jour. Certains et notamment des associations ou les milliers de citoyens qui souffrent du bruit dans le Grand Lyon la réclamaient depuis plusieurs décennies et il a fallu une obligation légale pour l'avoir éditée puis publiée. Merci l'Europe ! Reconnaissons qu'il est dommage d'avoir attendu si longtemps avant de passer à l'acte. La critique vaut pour vous mais elle vaut aussi pour vos prédécesseurs. Dommage car tous les élus locaux le savent, le bruit est un vrai fléau et s'il est inhérent à la ville et à certaines activités, il est nécessaire d'avoir une attention toute particulière sur cette question dans un environnement urbain.

Maintenant que le diagnostic est là - au passage, il s'agit d'un travail remarquable et je tiens à en féliciter les auteurs -, il faut agir dans la mesure du possible. Mon groupe souhaite que le problème fasse l'objet de solutions et d'investissements prioritaires, et ce d'autant plus que les techniques de diminution des émissions sonores ou de captage des sons ont fait des progrès très importants ces dernières années. Ma question, ce soir, est donc toute simple : une carte, c'est bien, et maintenant ?

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, beaucoup. Donc vous comprenez bien qu'à partir de la carte, nous allons réfléchir et mettre un plan global d'actions, à condition - comme le dit madame Vessiller - qu'effectivement, nous puissions avoir quelques subventions de la part de l'Etat, parce que si nous avons - 3 % de dotations financières et en plus 20 % ou 30 % d'augmentation de nos investissements après les tunnels ; je vous ai parlé ce soir de la Croix-Rousse, il faut savoir que nous aurons déjà à refaire le tunnel de Fourvière, que nous aurons bientôt peut-être le BPNL. Donc effectivement on augmente sans cesse les dépenses, on explique comment on finance. Si vous avez d'ailleurs une explication, je réponds ensuite à votre deuxième question.

Donc je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlich,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2007-4541 - proximité, ressources humaines et environnement - Agenda 21 - Actualisation - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4541. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Il s'agit de l'actualisation de l'Agenda 21. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

Mme la vice-présidente RABATEL : Monsieur le président, chers collègues, l'Agenda 21 du Grand Lyon est désormais une politique qui suit son cours et qui imprègne la plupart de nos actions. Nous avons décidé de son bilan et de son actualisation tous les deux ans, nous y sommes ; et il faut reconnaître que deux ans, c'est court pour agir, évaluer, proposer de nouvelles actions ou les approfondir. Il faut donc saluer le fait que les quatre-vingt-six actions primitivement votées ont été largement réalisées et que tout cela a demandé un très gros effort de la part de nos services, des élus concernés et du Conseil de développement qui a analysé et soutenu notre action. Les réunions et discussions ont été serrées pour chacun, dans le temps et sur le fond. Trois ans, dans l'avenir, seraient peut-être plus raisonnables.

Je ne vais pas faire le tour des cent actions proposées et engagées par le Grand Lyon pour les deux ans qui viennent et qui sont toutes de grande qualité.

Je rappelle cependant le souci constant du groupe GAEC, que j'ai plusieurs fois exprimé dans cette assemblée, de bien lier les quatre axes du développement durable : l'économique, le social, l'environnemental et la gouvernance. J'insiste sur l'expression de ce souci car chacun peut faire le constat que cette liaison n'est pas toujours facile à réaliser mais aussi qu'il faut la volonté tenace de la favoriser, même s'il y a progrès en la matière, en particulier de la part de la direction des affaires économiques du Grand Lyon. Mais, comme l'a noté dernièrement le cabinet BMG Ratings, notre discours en matière de développement économique gagnerait à être mis davantage en cohérence avec nos engagements de développement durable. D'ailleurs, l'attractivité d'un territoire pour les entreprises se joue désormais largement sur la qualité de vie, au sens large, dans ce territoire.

Nous avons fait un gros effort d'évaluation de nos actions et de recherche d'indicateurs pour mesurer notre niveau de réussite. Il est très difficile de choisir ces indicateurs, d'abord parce que certains chiffres n'existent pas au niveau d'une communauté urbaine, ensuite parce qu'il faut s'entendre sur lesdits indicateurs.

Deux exemples : j'ai demandé en comité de pilotage de l'Agenda 21 qu'un indicateur social concerne les femmes ; il a été retenu le critère du taux de chômage des femmes et le commentaire conclut qu'il y a peu de différence avec celui des hommes sur le Grand Lyon, ce dont je me réjouis. Mais si l'on avait pris le critère du temps partiel, qui est à 83 % féminin, qui est en majorité du temps partiel subi et qui se traduit par un salaire partiel, par une retraite partielle et par des horaires le plus souvent décalés, on verrait que la situation des femmes à Lyon comme en France est encore très inégalitaire et guère enviable. Il me semble donc nécessaire de changer cet indicateur.

Un autre indicateur retenu est -je cite- "la capacité de désendettement de la Communauté urbaine". Je me suis opposée à ce critère en comité de pilotage de l'Agenda 21 parce que sa formulation est ambiguë et masque une discussion fondamentale sur les objectifs du désendettement et aussi sur les finalités des investissements. Certes, il faut avoir la meilleure gestion possible et ne pas accumuler les dettes mais, en termes de développement durable, on peut se poser la question : des investissements et des dettes ou des économies ? pour quoi

faire ? du développement durable ou du développement à courte vue ? Nous connaissons bien l'engagement réel du président et de notre assemblée actuelle pour un développement de qualité. Mais il y a des investissements porteurs d'avenir et d'autres qui ne le sont pas ; c'est uniquement pour ces derniers investissements que l'objectif de désendettement est pertinent.

Nous devons aussi être attentifs au fait que les Grands Lyonnais connaissent à la fois bien et mal nos actions en matière de développement durable. Le groupe GAEC demande qu'il soit plus investi en communication, en temps de préparation et en financement sur des événements récurrents comme la Semaine de la mobilité ou de la Semaine du développement durable ou la Journée des déplacements doux.

Enfin, on ne peut s'empêcher, dans l'actualité où nous sommes, de penser que les collectivités territoriales, et spécialement la nôtre, peuvent faire beaucoup d'efforts en matière de lutte contre le réchauffement climatique et les inégalités sociales mais qu'elles ne peuvent pas tout. Les Grand Lyonnais sont très attachés à la qualité de l'air, à la qualité de leur nourriture, à la qualité de leur logement, etc. Cela dépend en grande partie de décisions politiques nationales et le Grenelle de l'environnement qui cultive le flou et qui renvoie les décisions à de futures lois n'est pas pour nous rassurer, par exemple quand il s'agit de geler les cultures d'OGM durant l'hiver pour les autoriser lorsque la future loi sera votée au printemps des semailles et sans doute après les élections municipales.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Dans notre Agenda 21 voté en mai 2005, nous avons affirmé notre volonté de faire rentrer le développement durable dans la plupart de nos politiques publiques et l'avons traduit dans quatre-vingt-six actions. Nous avons annoncé qu'un bilan et une actualisation seraient faits au bout de deux ans, voilà qui est fait.

Nous avons mené à bien beaucoup d'actions, nous avons progressé dans les approches transversales, notamment avec des projets urbains et des agendas 21 territoriaux. Mais la tâche est encore importante compte tenu des enjeux environnementaux qui n'ont cessé de s'accroître, tant au plan local qu'au plan national ou international (l'effet de serre, les pollutions en tous genres, la biodiversité), de même que les enjeux sociaux sont toujours importants car les inégalités territoriales restent marquées dans notre agglomération, comme l'a bien montré le volet social de l'observatoire du développement durable que vous avez reçu récemment.

Notre Agenda 21 actualisé s'inscrit donc dans la continuité du précédent avec cent actions pour mettre en œuvre les mêmes cinq orientations stratégiques en matière de cohésion sociale, de développement économique, de préservation de l'environnement, de qualité de vie, d'animation du territoire et de mobilisation de notre institution communautaire. Nous avons un volet plus approfondi sur la lutte contre le changement climatique qui constitue une partie du plan climat que nous avons commencé à élaborer et nous proposons, dans notre Agenda 21 actualisé, une méthode ambitieuse de grille du développement durable pour l'aide à la décision sur nos grands projets, avec notamment un bilan carbone.

Dans un contexte d'argent public rare, nous aurons à privilégier dans nos choix d'investissements publics les projets les plus utiles sur le plan environnemental et sur le plan social. C'est ce

que propose cet Agenda 21 actualisé et notre groupe s'en félicite et souhaite que nous fassions bon usage de cette méthode. Nous voterons bien sûr ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Union pour la Communauté.

Mme DECIEUX : Monsieur le président, chers collègues, "la maison brûle", c'est ce que disait le président Chirac dix ans après le premier sommet de Rio.

Quinze années après ce sommet, l'état d'urgence est déclaré et, même si toutes ces années n'ont pas suffi à opérer de changement, elles ont néanmoins prouvé qu'un changement de cap était possible. Le Grenelle de l'environnement qui vient de se terminer en est la preuve tangible. En France, le concept de développement durable est désormais admis comme un élément incontournable des politiques d'aménagement du territoire.

Le Grand Lyon comme d'autres collectivités s'est doté d'un Agenda 21, avec la ferme volonté d'en faire un outil efficace au service du développement durable. Le plan d'actions 2007-2009 que vous nous proposez de valider ce soir semble très riche puisque qu'il s'appuie sur cinq orientations stratégiques.

Il est bien évident que nous n'allons pas reprendre ce soir l'ensemble de ces points qui sont tous majeurs. Mon propos s'appuiera plus sur la deuxième orientation qui concerne l'engagement à lutter contre l'effet de serre. C'est, je pense, l'inquiétude majeure de nos concitoyens puisque cela les concerne quotidiennement en termes de transports, pollution atmosphérique, circulation automobile, consommation d'énergie, hausse du prix du pétrole malheureusement et urbanisme et aménagement du territoire.

J'aborderai ce soir un sujet qui me tient à cœur, la biomasse, sujet qui est évoqué dans le document d'actualisation. Ma réflexion se veut prospective, c'est-à-dire savoir quels sont les enjeux et quels sont les moyens, même expérimentaux, que nous avons à notre disposition pour accélérer le mouvement. Je sais que les bonnes intentions ne suffisent pas mais il faut essayer. C'est pourquoi l'enjeu expérimental de la biomasse me paraît important.

La biomasse -tout le monde ne le sait pas forcément- constitue la première source d'énergie renouvelable produite en France. Les ressources en biomasse ont plusieurs origines, en particulier le bois et ses sous-produits, que nous utilisons dans la nouvelle chaufferie de la Duchère, mais aussi les déchets organiques tels que les déchets urbains. La biomasse permet une valorisation énergétique sous forme thermique qui permet de satisfaire divers enjeux en matière énergétique, en particulier dans l'habitat, à prendre en compte.

Par ailleurs, le développement de cette filière avec la combustion de déchets urbains sélectionnés, que ce soit les déchets ménagers ou les boues d'épuration, permet d'accroître pour une collectivité une part des biocarburants car la biomasse produit du biogaz utilisable dans des moteurs adaptés. Le méthane, issu de la combustion de la biomasse, fait partie du panel de carburants propres utilisables dans les transports. Je citerai pour exemple nos amis Suédois qui ont développé un plan biogaz d'envergure qui marche. Je citerai la communauté urbaine de Lille qui a essayé d'utiliser le biogaz excédentaire des stations d'épuration, ce qui a permis non pas de fournir les bus à long terme mais de démontrer la pertinence de cette stratégie ainsi que la faisabilité technique et économique. Le bilan environnemental de ce biocarburant est excellent et peut

être utilisé comme carburant dans les bus et ainsi solutionner éventuellement quelques problèmes de pollution et de coût pour ces engins fonctionnant au diesel.

Cet exposé sur la biomasse n'est bien sûr qu'un raccourci vous permettant de prendre pleinement conscience que tout est à faire mais que tout peut être fait et que l'expérience est possible. Alors pourquoi pas !

La lecture de l'Agenda 21 2007-2009 et sa qualité nous ont grandement convaincus -si nous ne l'étions pas déjà-, même si cela fait dix ans que l'on en parle, de l'importance de l'enjeu et de nos décisions pour un futur meilleur. Nous voterons ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. LELIÈVRE : Monsieur le président, chers collègues, lors de la séance du 17 mai 2005, vous nous aviez présenté les axes stratégiques sur l'élaboration de l'Agenda 21. A l'époque, ce document ne répondait ni à nos souhaits ni à nos attentes. Nous estimions, à juste titre, que celui-ci n'était qu'un effet d'annonce sans ambition, un catalogue de bonnes intentions peu clair, sans chiffrage précis. En effet, rien de concret ne ressortait de ce document, ce qui, pour un sujet aussi important, nous avait contraints à nous abstenir. Lors de cette délibération, nous vous avons fait part d'un certain nombre de remarques, notamment l'absence de critères permettant d'évaluer concrètement les actions mises en place.

Avec ce nouveau rapport qui propose des indicateurs pertinents, nous sommes agréablement surpris de voir que nos idées sont enfin prises en compte. Pour une fois, monsieur le président, vous nous avez écoutés, et cela pour le plus grand bien de nos concitoyens. Qui plus est, ce nouveau document est en complète osmose avec le Grenelle de l'environnement mis en place par le Gouvernement ; cela nous fait plaisir de voir que vous pouvez être en accord aussi avec Matignon.

Monsieur le président, nous voterons pour l'actualisation de l'Agenda 21 et vous remercions d'avoir été à notre écoute, en espérant que cela puisse se reproduire sur d'autres dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés, vous avez la parole.

Mme PERRIN-GILBERT : Monsieur le président, mes chers collègues, l'Agenda 21 du Grand Lyon fait l'objet d'une actualisation deux ans après son lancement. Beaucoup de choses ont déjà été dites. Aussi, pour notre part, nous concentrerons-nous sur quelques éléments qui contribuent depuis deux ans au caractère particulièrement innovant et exemplaire de la démarche Agenda 21 dans laquelle le Grand Lyon s'est engagé, à partir de son plan de mandat et dans le cadre de ses compétences.

En termes de bilan de la période 2005-2007, nous voulons tout d'abord saluer la manière dont l'ensemble des directions et services communautaires se sont emparés de cette démarche, saluer aussi l'engagement du comité de suivi de la mission Agenda 21 et de la direction générale des services afin de porter, coordonner, suivre et évaluer ce premier plan d'actions. C'est grâce à cette implication forte et collective, en lien par ailleurs avec le Conseil de développement, que l'avancement du plan d'actions 2005-2007 est ce qu'il est aujourd'hui, à savoir que 70 % des actions votées en 2005 sont aujourd'hui mises en œuvre, que ce soit en matière de développement économique,

de protection de l'environnement, de participation citoyenne, de cohésion sociale et territoriale.

Toujours en termes de bilan, nous voulons aussi souligner le partenariat engagé avec les communes de l'agglomération dont certaines, comme Feyzin ou Rillieux la Pape, se sont dotées d'agendas 21 communaux. Nous voulons aussi mettre l'accent sur les démarches initiées sur les territoires du val de Saône et de la vallée de la chimie. Ces deux années de travail ont permis de poser un diagnostic, de recenser les propositions et d'établir un plan d'actions en partenariat avec les communes de ces territoires qui se sont dotées ou qui sont en train de se doter d'agendas 21 locaux.

Le bilan est donc largement positif. Il n'en reste pas moins vrai que des marges de progression existent et c'est l'objet de cette actualisation. Ainsi, dans le domaine de l'environnement, la mobilisation du grand public autour du thème fédérateur de la protection de la qualité de l'air est réaffirmée. Les questions qui portent sur le changement climatique et la maîtrise de l'énergie sont précisées, avec notamment l'inscription des actions du plan climat territorial dans le plan d'actions 2007-2009. Le Grand Lyon s'engage pleinement dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre en se fixant des objectifs clairs, atteignables et évaluable.

Dans le domaine de l'exemplarité enfin -et pour conclure-, le Grand Lyon veut rendre encore plus pertinents et opérationnels les outils qui nous permettent d'évaluer nos politiques sous l'angle des enjeux du développement durable. Nous voulons insister sur l'élaboration du tableau de bord, de vingt-six indicateurs locaux de développement durable qui vont permettre de suivre dans le temps la ville durable à partir des référentiels environnementaux, économiques, sociaux et territoriaux.

Donc, en approuvant un Agenda 21 actualisé pour la période 2007-2009, nous réaffirmons ce soir notre volonté de prendre notre part de responsabilité dans la promotion d'un développement durable, respectueux et transmissible aux générations futures.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc je veux remercier l'ensemble de nos collègues de nous approuver. Je dois dire que je me félicite en particulier de l'approbation du groupe UMP.

Pendant quelques temps, sur des sujets de développement durable, sur la biomasse, les chaufferies au bois, le chauffage urbain, sur l'installation de déchèteries, sur le fait de pouvoir demander à l'Etat un peu d'argent sur les transports en commun, je me suis senti un peu isolé. Je suis heureux de constater que désormais je vais pouvoir compter sur votre appui massif.

Vous nous avez dit ce que vous nous reprochiez au niveau du dernier Agenda 21, c'était de ne pas présenter de chiffres. Alors j'espère que monsieur Borloo bien évidemment vous a donné les chiffres du Grenelle de l'environnement qu'il ne nous a pas communiqués. Nous les attendons avec impatience et, si vous le voulez bien, c'est chiffres contre chiffres et dès que nous aurons vos chiffres, nous pourrons aussi avancer un peu sur les nôtres.

En tout cas, merci de votre ralliement. Je vous écoute toujours, comme vous le savez, avec attention et c'est sans doute pour cela que nous nous engagerons encore plus fortement dans le développement durable et que, par exemple sur les projets de chauffage urbain, j'attends que vous inscrivez cela dans votre futur programme pour l'agglomération. Merci.

Donc je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2007-4542 - proximité, ressources humaines et environnement - Volet agricole du contrat d'agglomération - Appel à projets 2007 - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Roche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4542. Monsieur Roche, vous avez la parole.

M. ROCHE, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, le dossier qui nous est proposé ce soir concerne un appel à projets dans le cadre du volet agricole du contrat d'agglomération. La commission a émis un avis favorable, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Sur ce dossier, nous avons le groupe Alliance pour le Grand Lyon opérationnel.

M. BERTRAND : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. ROCHE.

N° 2007-4544 - proximité, ressources humaines et environnement - Règlement d'élimination des déchets - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Tourniaire a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4544. Madame Tourniaire, vous avez la parole.

Mme TOURNAIRE, rapporteur : Cette délibération nous propose d'approuver le règlement du service public d'élimination des déchets des ménages et assimilés, avec entrée en vigueur au 15 décembre 2007. Avis favorable de la commission, monsieur le président, mais j'ai une note au rapporteur à communiquer :

"Les précisions ci-après sont apportées concernant le chapitre relatif aux caractéristiques des locaux de stockage des bacs d'ordures ménagères et de collecte sélective ainsi que les cheminements pour le service complet."

Dans les immeubles anciens, le règlement d'élimination des déchets ne prévoit pas de changement ou d'adaptation des cheminements et des locaux poubelles existants.

Si l'immeuble est neuf ou réhabilité dans son ensemble après avoir été libéré de ses occupants, le permis de construire doit prévoir des locaux poubelles normalisés.

Dans tout autre cas, et notamment des réaménagements partiels d'appartements ou de rez-de-chaussée ou des réhabilitations avec maintien dans les lieux, il n'y a pas de création de locaux poubelles normalisés ou de remise en cause des cheminements à prévoir mais le maintien du dispositif actuel de collecte, adapté au cas par cas si nécessaire".

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc, avec cette note au rapporteur, je mets le rapport aux voix. Excusez-moi ! Il y avait des interventions, le groupe Les Verts et le groupe GAEC. Je donne la parole au groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Nous reconnaissons la qualité du document soumis à notre approbation. Ainsi, espérons-le pour longtemps, il sera un bien pour chacun et pour chaque aménagement. Nous sommes néanmoins circonspects. L'ouvrage nécessairement sociétal de réduction des déchets à la source devant impliquer les créateurs ne chapeaute pas ce règlement comme un préambule prospectif. Le projet pourrait porter une prospective d'évolution à l'intérêt et l'efficacité des utilisateurs, habitants, usagers et aussi un peu les activités des communes et arrondissements.

Il n'apparaît pas que la réduction de la collecte, la réduction des passages, corollaires de l'efficacité des tris, soit une option clairement exprimée et programmée. Le règlement incite aux points de collecte collective mais ne dégage des perspectives que sous quelques aspects techniques.

L'expérience -après qu'il y a eu satisfaction- de compostage devrait permettre d'atteindre une réduction proche de 30 % des ordures ménagères. Quelques collectivités adoptent sous divers aspects une discipline similaire également pour l'habitat collectif. Par exemple, vous avez accordé une expérimentation de silos enterrés et semi-enterrés en trois quartiers de la commune de Rillieux la Pape, qui ouvrent en plus de meilleures conditions sanitaires, une amélioration importante du tri. L'analyse de satisfaction est étonnante et de bon augure. Ce concept mériterait d'être étendu tant en habitat collectif qu'en habitat diffus. Il conditionnerait sans doute une nouvelle réflexion pour l'aménagement de l'espace collectif et des espaces urbains.

L'ensemble de ces principes conduirait sans doute à rechercher des attentions individuelles à l'aune d'un avenir plus responsable. Par ailleurs, la posture de droit mériterait également une attention moins techniciste mettant à découvrir que certaines voies ne seraient plus du domaine public. Le service était rendu et ne le serait plus par le seul défaut d'une situation cadastrale non contredite.

Le règlement organise un sanctionnement sans signifier l'accompagnement nécessaire pour assurer la qualité du tri et de la collecte. Les ambassadeurs du tri et les agents des habitats privés et de location ont un rôle primordial qui devrait apparaître et figurer en noble place au sein du règlement.

Nous devrions introduire un propos au sujet des encombrants pour lequel des expériences de service à la personne ont des résultats intéressants, en octroyant à ces structures le plus souvent associatives des accès privilégiés aux déchèteries.

Il nous semble, tout en reconnaissant la qualité du document, que la concertation avec les communes aurait été plus largement préalable, sauf à considérer que celles-ci pourront contradictoirement en vérifier les dispositions sur leur contexte et ouvrir à quelques nuances et/ou à quelques compléments. Ce point s'attache aussi au principe que le document d'urbanisme porte une évolution.

Notre groupe soutient l'avancée que présente ce règlement mais espère que le tri soit résuivi sous des auspices plus économes, plus attentifs, plus détaillés et humains.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Fournel.

M. FOURNEL : Trente secondes avant de laisser la parole sur le fond à Françoise Mermoud pour dire que nous retirons l'amendement du groupe GAEC puisque nous sommes satisfaits de la note au rapporteur et de son annexion à la délibération qui va permettre de maintenir le service complet dans les quartiers anciens et historiques de notre ville. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Madame Mermoud, sur le fond maintenant.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, Il peut sembler bizarre de délibérer aujourd'hui seulement sur ce règlement communautaire d'élimination des déchets, alors qu'il s'agit d'une des plus anciennes compétences de la Communauté urbaine, mais certains aspects sont complexes et il vaut toujours mieux tarder que jamais. Ce nouveau règlement a en effet de multiples avantages.

Tout d'abord, il apporte de la transparence et de la clarification en expliquant ce que sont les ordures ménagères, donc ce sur quoi exactement s'exercent les compétences du Grand Lyon, quelles sont les modalités de collecte en fonction du type de déchets et du lieu de résidence, quelles sont les règles de financement du service, en bref, quels sont les droits et les devoirs des différents intervenants, producteurs ou collecteurs.

Il apporte de l'homogénéité dans les pratiques, donc de l'équité puisqu'il est maintenant applicable à l'ensemble du territoire communautaire et clarifie quelques questions délicates comme la desserte des impasses et des lotissements ou la collecte des artisans ou des équipements publics.

Ce règlement a été établi par le Grand Lyon et validé par les conférences des maires. Il a été présenté au groupe déchets de la CC SPL. Il reste maintenant à en assurer sa communication -à défaut de concertation, comme l'a dit mon collègue- auprès des producteurs, c'est-à-dire principalement du grand public.

Sa mise en application doit en effet faire évoluer notablement les habitudes des ménages tout d'abord mais aussi des autres producteurs de déchets, qu'ils soient assimilés ou non à des ménages. Une étude menée par la direction de la propreté a montré récemment que 10 % des points de collecte sont aujourd'hui non conformes : bacs trop pleins, sacs en plastique déposés sur la chaussée, etc. On mesure l'ampleur des changements à obtenir. Cela ne pourra se faire que par une communication la plus large possible pour que ce nouveau règlement soit d'abord connu puis appliqué par tous nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme TOURNAIRE.

N° 2007-4555 - déplacements et urbanisme - Convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat - Année 2007 - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Avenant n° 2 - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4555. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe GAEC.

Mme la vice-présidente RABATEL : Monsieur le président, chers collègues, une remarque et une question sur ce rapport concernant la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat.

Nous voyons dans ce rapport que l'Etat nous versera 500 000 € supplémentaires de crédits en faveur du logement social au titre de la programmation 2007 pour nous aider à réaliser nos objectifs de construction et réhabilitation, qui sont particulièrement lourds du fait de notre volonté de renforcer l'effort dans ce secteur crucial pour la vie des habitants. On peut se féliciter de cet apport de finances supplémentaire mais je rappelle que l'Etat ne participe en réalité qu'à hauteur de 13 % du coût de construction d'un logement social, l'Etat n'étant pas encore à la hauteur de l'enjeu, aussi bien sur les plans de la production que du coût du logement social.

Par ailleurs, le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne pose gravement la question suivante : le Grand Lyon a acquis récemment la compétence sur l'aide à la pierre et nous ne le remettons pas en cause, au contraire, mais cela entraîne-t-il que désormais le droit au logement opposable puisse être présenté à notre collectivité, c'est-à-dire que, dans le contexte de crise du logement que chacun connaît, nous nous retrouvions en responsabilité directe d'une gestion douloureuse et aggravée de la pénurie ?

Monsieur le président, vous avez fort bien posé la question à madame la ministre Christine Boutin dans votre lettre publique du 28 septembre. Avez-vous reçu réponse à ce sujet ? Avez-vous parlé de ces problèmes lors des Journées des communautés urbaines à Strasbourg en automne dernier car je me doute que vos collègues sont tout aussi inquiets de l'application de ce principe, juste sur le fond mais dont la mise en œuvre sera très complexe.

Je vous remercie de votre attention et peut-être de votre réponse, monsieur le président, si vous le pouvez aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je veux dire que, sur ce dossier, fût-il minime, je crois toujours aux promesses de l'Etat

et donc j'en accepte l'augure. Je pense évidemment qu'il n'y aura pas d'affirmation dans les quinze jours à venir ; et cela, l'avenir nous le dira.

En ce qui concerne le droit au logement opposable, je crois que tous les maires de France et toutes les communautés urbaines de France qui ont pris le droit à la pierre ont mis en général beaucoup d'argent. Je vous rappelle qu'en ce qui nous concerne, pour le foncier, nous sommes passés de 1 à 27 M€, qu'en ce qui concerne le logement social, nous avons quintuplé notre effort. Evidemment, si demain on me dit : "Monsieur Collomb, la communauté urbaine de Lyon, parce qu'elle a le droit à la pierre, est l'objet du droit opposable au logement", dès le lendemain, je rends à l'Etat l'aide à la pierre et je le laisse effectivement montrer de quelle manière il sait gérer le problème.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2007-4556 - proximité, ressources humaines et environnement - Révision quinquennale des traités d'affermage de la distribution d'eau potable avec les sociétés Veolia Eau-Compagnie générale des eaux et la Société de distribution d'eaux intercommunales (SDEI) - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4556. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le vice-président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le président et chers collègues, sur cette délibération qui tire les conclusions de la révision quinquennale de nos contrats d'affermage de distribution d'eau potable, la commission proximité, environnement, ressources humaines a émis un avis favorable.

Ayant participé aux côtés de mes collègues vice-présidents Patrick Laurent et Mireille Elmalan à ces négociations, je voudrais vous en présenter en trois minutes une synthèse, en commençant par le constat de départ puis en vous précisant les objectifs que nous avons poursuivis, la procédure que nous avons suivie et les résultats que nous avons obtenus.

Sur le constat de départ, d'abord, premier constat, un contrat signé en 1986 pour une durée de trente ans, une durée excessive - la loi, depuis lors, a rétabli des durées plus cohérentes -, un contrat très déséquilibré qui a produit tous les effets qu'avait anticipés le préfet dans sa lettre d'observations à l'époque. Le déséquilibre de ce contrat s'est traduit par une dérive très importante des prix puisque nous avons le privilège d'être l'agglomération aujourd'hui qui a le deuxième prix de l'eau le plus cher de France après Toulon. Il se traduit également par une rentabilité tout à fait excessive des délégataires puisqu'en 2006, la rentabilité affichée par Veolia était de 20 %, la rentabilité recalculée par nos experts de 25 % et, sur le contrat de la SDEI, une rentabilité affichée de 13 % et une rentabilité recalculée de 17 %. Et enfin,

une prévision à l'horizon 2016 qui était caractéristique d'une dérive qui allait se poursuivre avec une rentabilité estimée pour Veolia qui allait atteindre les 50 %. Voilà donc le constat de départ.

Les objectifs que nous nous sommes fixés étaient au nombre de trois.

Premier objectif, obtenir un plus juste prix de l'eau et une plus juste rémunération des fermiers. Dans le cadre d'une révision quinquennale, on ne renégocie pas un contrat, on cherche donc des objectifs visant à améliorer le prix de l'eau et à faire baisser la rentabilité des fermiers.

Deuxième objectif, obtenir et sortir de la révision avec un prix unique de l'eau pour tous nos usagers. C'est une contrainte dans l'équilibre des contrats parce que les structures des charges entre la SDEI et Veolia n'étant pas les mêmes, les rentabilités -je vous l'ai dit- n'étant pas les mêmes, il y a là un équilibre à trouver pour maintenir et trouver un même prix pour l'ensemble de nos usagers.

Le troisième objectif était bien évidemment d'arriver à une décision qui puisse entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

Le processus de révision que nous avons poursuivi a été mené en quatre étapes.

Une première étape a été la préparation des négociations, qui a eu lieu pour l'essentiel entre le dernier trimestre 2006, début 2007, en faisant appel notamment à un audit financier sur les comptes de nos fermiers.

La deuxième étape a été celle de la négociation. Nous l'avons conduite de début février à fin mai, pendant quatre mois et, à l'issue de cette première période de négociation, nous avons été dans l'obligation de constater qu'il y avait un désaccord de fond entre les attentes que nous formulions et les propositions que nous faisions les délégataires.

Nous avons donc engagé une troisième étape qui a été celle de la médiation en installant deux commissions tripartites, une pour Veolia et une pour la SDEI. C'est aussi dans ce temps de médiation que sont entrées en scène les associations de la commission consultative des services publics locaux qui ont produit une contribution de grande qualité et ont été auditionnées par les commissions tripartites qui ont tenu compte de leurs analyses.

Le quatrième temps enfin a été celui de la décision. Celle que nous avons prise a été celle qui consiste à appliquer à la lettre toutes les recommandations formulées par les deux commissions tripartites. Pourquoi cette décision ? Pour assurer la sécurité juridique de la décision que nous vous proposons ce soir.

Les résultats obtenus : trois principaux que je vais résumer très rapidement.

Premier résultat, une baisse immédiate du prix de l'eau de 28,5 centimes d'euro sur le mètre cube d'eau. Cela veut dire en gros que, sur la facture type d'usager de 120 mètres cubes, la baisse sera de 36 € par an toutes taxes comprises. Cela veut dire une baisse de 16 % du prix de l'eau et, pour les délégataires, un manque à gagner ou un manque à gagner sur le trop-perçu de 20 M€. En d'autres termes, la rentabilité de Veolia qui était -je vous l'ai dit- de 20 % va passer à 8 % et la rentabilité de la SDEI qui était de 13 % va passer à 8,9 %.

Deuxième résultat tout à fait important pour l'avenir, l'élaboration d'un nouvel indice d'indexation du prix de l'eau. Je rappelle qu'au cours des cinq dernières années, la facture d'eau que payaient

nos abonnés augmentait bon an mal an en moyenne de 3,5 %. Nous avons proposé, dans cette délibération, un nouvel indice d'évolution du prix de l'eau et si l'on regarde ce qu'il aurait donné au cours des cinq dernières années, l'évolution ne sera plus que de l'ordre de 1,8 %.

Troisième résultat, si l'on cumule ces deux effets, la baisse immédiate et l'évolution moins rapide du prix de l'eau, cela veut dire qu'entre le prix, à horizon 2016, si rien n'avait changé, et le prix qui sera celui de 2016 en ayant appliqué les avenants qui vous sont proposés, il y aura un différentiel de prix de 27 %, soit une baisse immédiate de 16 % mais une baisse à venir par rapport à une situation au fil de l'eau de 27 %.

Tout cela signifie que nos 308 000 abonnés vont économiser, sur les neuf années à venir, entre 240 et 250 M€. C'est le résultat tout à fait conséquent de la révision quinquennale que nous vous demandons d'approuver.

Lorsque nous avons présenté ces résultats en commission proximité, ressources humaines et environnement, nous les avons présentés dans le cadre d'une décision unilatérale qu'aurait à prendre la collectivité puisque, mardi dernier, les fermiers n'avaient toujours pas donné leur accord sur la base de ces propositions. Entre-temps -je crois qu'il est utile d'en informer l'assemblée- Veolia et la SDEI nous ont transmis leur accord sur la base de ces propositions et je tiens à les en remercier.

Je tiens aussi, monsieur le président, à me faire l'interprète de Mireille Elmalan et de Patrick Laurent pour adresser tous nos remerciements à tous les acteurs qui se sont mobilisés dans le cadre de cette révision quinquennale, bien sûr aux associations membres de la commission consultative des services publics locaux, à notre expert financier qui a fait un travail tout à fait important dans le cadre de ces négociations et bien évidemment à l'ensemble de nos services, la direction de l'eau, la direction de l'évaluation et de la performance qui se sont mobilisés sans relâche, qui ont travaillé avec beaucoup d'efficacité pendant ces huit mois de négociations.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Avant de passer la parole aux groupes, je voudrais remercier Patrick Laurent, Gérard Claisse et Mireille Elmalan pour le travail qu'ils ont mené au cours de tous ces mois et qui a abouti à une décision jamais vue jusqu'à présent. C'est vrai que nous sommes dans un contrat signé en 1986, un contrat de trente ans qui avait vu de nombreuses clauses de revoyure ; en particulier, je rappelle que la première clause de revoyure, en 1992, s'était signée par une stagnation du prix de l'eau alors que pourtant, déjà, on commençait à voir les premiers effets du coefficient d'indexation. Donc, aujourd'hui, je veux les féliciter pour l'action qu'ils ont pu mener.

Je donne maintenant la parole au groupe Radical.

Mme BELAZIZ-BOUZIANI : Monsieur le président, mes chers collègues, notre agglomération est consommatrice en moyenne de 320 000 mètres cubes par jour et, grâce à votre action, elle est devenue "consomme-actrice" en réussissant à obtenir une baisse conséquente du coût de l'eau de 16 %, soit 0,28 euro le mètre cube, ce qui, de nos jours, est un fait assez rare pour le souligner. Le mensuel *Que choisir ?*, ces dernières semaines, a mis en exergue certains excès voire certains abus constatés dans les collectivités territoriales. La révision quinquennale nous permet donc de faire acter une baisse significative.

Au moment où le pouvoir d'achat est sans élan, où les plus démunis se sentent rejetés par les pouvoirs publics plus intéressés

de mettre en œuvre le bouclier fiscal, cette baisse du coût de l'eau est une très bonne nouvelle pour les ménages du Grand Lyon et une bonne négociation pour la majorité en place. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, la fixation des tarifs des services publics est du ressort de notre collectivité et nous assumons donc notre responsabilité aujourd'hui en fixant le nouveau tarif en baisse de 16,5 %. Cette baisse que nous étions prêts à prendre unilatéralement est le résultat de négociations difficiles avec nos délégataires lors de cette révision quinquennale 2007 puisqu'il a fallu utiliser jusqu'au bout l'arsenal des procédures de négociations possibles. C'est le résultat du travail de plusieurs mois, voire de plusieurs années, des élus en charge du dossier et des services qu'il faut donc féliciter ici.

Cette décision -Gérard Claisse l'a rappelé tout à l'heure- s'appuie à la fois sur une mise à plat des comptes des délégataires qui met en évidence une rentabilité inacceptable de leur contrat aujourd'hui et plus encore sur une analyse de leur évolution prévisionnelle qui montre que, sans intervention de notre part, cette rentabilité poursuivra sa progression et atteindra des sommets à l'échéance de 2016.

Nous nous félicitons donc, comme tous ou presque, de cette baisse spectaculaire qui ramène le prix de l'eau dans notre agglomération dans la moyenne des villes françaises alors que nous étions dans les plus chères. Nous nous félicitons tout autant de la révision du coefficient d'indexation k qui a été le principal facteur inflationniste du coût de l'eau durant ce mandat. En effet, nous avons bien vu, depuis la révision de 2003, qu'obtenir une baisse instantanée n'est pas grand-chose si les règles d'indexation font disparaître cet acquis moins de deux ans après.

Et, si vous me permettez une digression, puisque nous revoyons aujourd'hui le coefficient k de l'eau, pourquoi ne pas revoir par la même occasion le coefficient k de l'assainissement, comme cela a été pointé tout à l'heure par la CCSPL ?

Pour revenir à l'eau, nous avons bien compris que la révision qui nous est proposée aujourd'hui était centrée sur le coût de l'eau et nous prenons acte que les nombreux autres sujets en suspens comme le prix de l'abonnement, de la tarification au forfait -là-encore évoqués tout à l'heure- ou des points plus techniques comme la communication ou l'automatisation des relevés ne sont pas oubliés pour autant mais renvoyés à des avenants ultérieurs.

Enfin, à terme, le niveau atteint par le coût de l'eau à Lyon, les effets pervers des mécanismes en place dans ces délégations nous interpellent plus que jamais sur un retour en régie de cette activité à l'échéance du contrat, c'est-à-dire dans neuf ans voire avant si possible. Les nécessaires décisions en la matière constitueront, à l'évidence, un des dossiers importants du prochain mandat et les études doivent être engagées sans tarder.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, madame Mermoud. Maintenant, nous avons le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Les Verts souhaitent le report du dossier d'une séance pour deux raisons, par respect du travail accompli par les fonctionnaires et la commission. Si un travail réalisé par plusieurs personnes pendant plusieurs mois peut être étudié par une seule personne en quelques heures, c'est que ce travail

n'était pas sérieux. Nous pensons que le travail est sérieux, qu'il mérite mieux qu'une analyse sommaire et un dossier en urgence, pour obtenir la communication de l'intégralité du dossier.

Or, cela n'a pas été le cas dans ce présent rapport qui indique, à titre d'exemple, une expertise réalisée par le cabinet Jean-Raphael Behr sur les comptes de 2005, non communiquée aux élus, de même les documents produits, notamment ceux de la commission, procèdent d'affirmations non confirmées par des pièces. La rédaction du rapport tend à faire croire que les élus communautaires sont liés par la conclusion de la commission. En ce sens, la rédaction de la décision indique : "La formule prend acte des conclusions des commissions tripartites" alors qu'il ne s'agit, à notre sens, que d'un avis. La communication des vice-présidents chargés de ce dossier à l'ensemble des associations tout au long des négociations ainsi que la communication de la communauté urbaine de Lyon dans les médias vont dans le même sens. Il a fallu l'intervention des Verts sur ce sujet pour démentir.

Aujourd'hui, la commission indique, sous la plume du président Chabanol : "Nonobstant la lettre du contrat, cette dernière estime en effet qu'elle ne détient qu'un pouvoir de proposition, le dernier mot appartient nécessairement aux signataires de la convention".

Ainsi, dès l'origine, le groupe Les Verts a été le seul à présenter une analyse rigoureuse du contrat et c'est donc en position de faiblesse que les négociateurs de la communauté urbaine de Lyon ont abordé cette négociation.

Par ailleurs, il convient de lire avec attention la terminologie utilisée par le président Chabanol sous sa conclusion -je cite- : "Les propositions mentionnées ci-dessus conduisent à tabler sur une réduction du prix de l'eau de 0,285 € par mètre cube, en valeur 1^{er} janvier 2008, applicable à tous les usagers hors prix de gros, la marge faciale de l'exploitant étant ramenée à 8 %". L'expression "marge faciale" n'est pas anodine, c'est la reconnaissance nécessaire et explicite qu'il y a une marge réelle bien supérieure. S'il y a une chose qu'il faudra retenir de ce débat, c'est bien la reconnaissance qu'il y a dans ce contrat de l'eau une marge faciale et une marge réelle. L'expression "marge faciale" est la reconnaissance que l'analyse des associations et des Verts est particulièrement pertinente sur ce contrat.

Au départ, au niveau du constat, nous partageons le travail de la communauté urbaine de Lyon. Il reconnaît la rentabilité du contrat Veolia qui a déjà été citée. Les demandes du Grand Lyon étaient particulièrement logiques : la reprise par la collectivité de la dette, le retour des excédents constitués au titre des charges de renouvellement, la diminution de l'abonnement de 30 %, la suppression de la dégressivité, la clause de modération du coefficient k . Seul le premier objectif est réellement réalisé dans le présent rapport.

Le problème posé par le contrat est bien connu : une rentabilité apparente de 25 % pouvant aller jusqu'à 49 % alors que, dans la profession, la rentabilité est de 8 % environ. Mais il y a aussi une rentabilité cachée liée aux obligations de renouvellement où les charges sont supérieures aux travaux réels, aux frais de structure supérieurs à la réalité ou au taux normal des frais de structure, à la prise en charge de la dette par le délégataire qui fait apparaître des taux d'intérêts anormalement élevés. Enfin, la variation des taux d'actualisation entre dans l'amélioration de la rentabilité apparente.

Or, dans la négociation, contrairement à celles qui ont eu lieu dans d'autres collectivités -on peut citer Bordeaux : 238 M€

de moins-, contrairement à la présentation qui est faite dans les tableaux de la communauté urbaine de Lyon mais qui ne représente pas la véritable démarche de la commission, il est fait table rase du passé. La commission indique : "La commission a estimé qu'il ne lui appartient pas, dans le cadre d'une révision pour le seul avenir, de remettre en cause les comptes de la période quinquennale qui s'achève non plus que les résultats auxquels ils ont conduit, lors même que ces comptes auraient été bâtis selon des données financières déconnectées de la réalité". Ainsi, la révision quinquennale revient à laisser au concessionnaire des bénéfiques anormaux, tant les bénéfiques liés à la rentabilité apparente, marge faciale, que ceux liés à la rentabilité cachée.

En ce qui concerne l'avenir, la proposition de prix qui correspond à une baisse de 0,285 € par mètre cube revient uniquement à remettre la marge faciale à son niveau de 8 % qui est un taux normal lorsqu'on est aux conditions normales, c'est-à-dire qu'il n'y a pas une marge réelle plus importante. Or, les bénéfiques excédentaires liés à la différence entre marge réelle et marge faciale ne sont pas corrigés par la nouvelle négociation.

En conclusion, le nouveau prix proposé laisse aux concessionnaires intégralement, pour les années antérieures, le bénéfice excédentaire accumulé sur plusieurs années et officiellement reconnu, c'est la différence entre les 20 % et les 8 % de marge normale et le bénéfice caché lié aux différents mécanismes déjà soulignés, 11 à 12 % selon les chiffres donnés dans les différents rapports. Pour les années futures, il reste le bénéfice caché lié aux différents mécanismes déjà soulignés puisque la marge faciale est, elle, réduite.

Par ailleurs, il est à noter que, pour l'ensemble des révisions quinquennales, le prix de la baisse a porté exclusivement sur les mètres cubes sans modifier le prix de l'abonnement qui représente, en 2005, 22 M€ sur les 120 M€ de recettes. Plus particulièrement, la dernière révision quinquennale qui se résume à une baisse apparente du prix de l'eau immédiatement compensée par une formule de révision anormalement favorable aux concessionnaires garde toute sa perversité sur le prix de l'abonnement qui tient, dans la facture finale, une place de plus en plus grande.

C'est pourquoi, sans trop s'éloigner des conclusions de la commission, il vous est proposé, par un amendement, une baisse de 30 % sur les abonnements.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe UDF et apparentés.

Mme BERTRIX : Monsieur le président et mes chers collègues, je n'ai pas tout à fait les mêmes points de vue que monsieur Tête.

Notre groupe ne peut qu'exprimer sa satisfaction pour cette révision des contrats avec les deux sociétés d'affermage Veolia et SDEI qui conduit à une diminution du prix de l'eau pour tous les usagers de notre agglomération. Elle répond aux souhaits que nous avons exprimés l'an dernier et fait suite à un audit comme nous l'avions demandé. Je reprends ainsi les propos de madame Mermoud et, comme nous l'avons vu en commission avec monsieur Claisse, c'est vrai qu'il y aura des amendements ultérieurs qui traiteront les questions techniques des démarches relatives à la solidarité locale, à la stratégie de communication envers le client, à l'utilisation de l'eau par le service de la propreté, à la formalisation d'un inventaire à la propreté et enfin, pour valoriser le patrimoine, de son programme pluriannuel au renouvellement, ces sujets n'ayant pas d'incidence financière sur les contrats.

Deux autres thèmes nous semblent nécessaires à traiter.

Le premier relatif à l'emploi et le second au développement durable et à l'économie de consommation, autant domestique qu'industrielle. En effet, il paraît nécessaire d'intégrer un taux social dans nos marchés avec les sociétés fermières en référence au dispositif d'insertion par l'emploi que notre collectivité a développé et favoriser ainsi l'embauche des demandeurs d'emploi de longue durée.

Le second point concerne le développement durable. Nous disposons aujourd'hui d'une loi abondante et sûre, élément indispensable à la pérennité de l'homme et aux ressources essentielles et au développement de notre société. Nous devons donc protéger cette ressource. Je rappelle simplement qu'une famille avec deux enfants consomme en moyenne 120 mètres cubes d'eau par an. Je ne rentrerai pas dans les détails mais nous pourrions faire, dans les domaines des usages domestiques, industriels ou agricoles, d'autres propositions aussi mais je pense que, dans le cadre de la communication aux usagers, nous pouvons demander aux fermiers d'intégrer cette démarche, salutaire pour notre avenir comme pour la stabilité de leurs sociétés.

Dans cette attente, je vous remercie de votre attention et notre groupe votera ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

Mme la vice-présidente ELMALAN : Monsieur le président, chers collègues, je voudrais à mon tour, au nom du groupe communiste et intervention citoyenne mais aussi en tant que vice-présidente chargée de l'eau, me féliciter des résultats obtenus par cette révision quinquennale des contrats d'affermage.

Je crois que cela a été dit, c'est d'une grande importance pour la population du Grand Lyon puisque, au 1^{er} janvier 2008, le prix de l'eau sera diminué de 28,5 centimes d'euros, ce qui donnera une baisse de 36 euros de la facture type utilisée pour comparer le prix de l'eau. Soit une baisse de 16 % sur une facture portant sur 120 mètres cubes par an pour un abonnement d'une famille avec deux enfants. Mais cette révision permet également d'aller à une plus juste rémunération des fermiers. En effet, l'avenant que nous allons voter tout à l'heure ramènera la rentabilité des deux contrats autour de 8 %. Je rappelle -mais cela a été déjà dit- qu'en 2006, Veolia avait une rentabilité d'à peu près 20 % et la SDEI 12 %.

Les commissions tripartites que nous avons souhaitées avaient comme objectif de fixer le prix de l'eau et ont exclu de leur travail tous les sujets techniques, laissant le soin à la collectivité de reprendre ce travail dans un ou plusieurs avenants extérieurs -ce que vient de dire ma collègue-. Le service de l'eau du Grand Lyon y travaille. Des commissions sont en place depuis 2006 entre les services et les fermiers et ont préparé la révision, tant sur le plan financier que technique. Le travail de nos techniciens, les relations qu'ils entretiennent tous les jours avec les délégataires ont contribué, je crois et j'en suis sûre, à la baisse du prix obtenue.

En tant que vice-présidente à l'eau, je voudrais à mon tour remercier tous les acteurs du service de l'eau pour le travail qui a été effectué.

Je ne reprendrai seulement que deux trois exemples -et des choses ont été dites- des sujets techniques qui sont en cours de traitement : bien sûr, la structure tarifaire mais, pour respecter la

loi sur l'eau, nous devons d'ici 2009 ramener la partie fixe à moins de 30 % de la part eau potable de la facture d'eau. Je rappelle que cette partie fixe sera de 34 % avec l'avenant que nous allons voter ce soir pour le 1^{er} janvier 2008, ce qui m'amène à dire que, pour moi, l'amendement proposé par le groupe Les Verts me paraît inopportun aujourd'hui, même si je partage leur volonté de modifier la structure tarifaire. Autres sujets techniques : la dégressivité du prix ou encore l'utilisation de l'eau des bouches de lavage par le service propreté qui effectivement est un point très important et sur lequel nous travaillons.

L'eau est un bien précieux. Il est de notre responsabilité d'élus qu'elle soit gérée au plus près de l'intérêt des gens. Le travail que nous faisons actuellement avec les révisions est un moyen de préparer 2016 et la fin des contrats d'affermage. Nous devrons à ce moment-là -les élus actuels mais aussi les élus futurs- avoir les moyens de faire vivre l'alternative entre gestion publique et privée. Je suis pour un service public de l'eau. Aujourd'hui, nous avons fait une révision quinquennale inscrite dans les contrats, nous n'étions pas en renégociation de ces contrats. Notre collègue monsieur André Gerin, député-maire de Vénissieux, a déposé un projet de loi "pour faire de l'eau un bien public géré par un service public de l'eau". Je soutiens cette proposition qui permettrait de garantir le meilleur prix et l'égalité des usagers.

Je terminerai en citant Antoine de Saint-Exupéry : "Eau, tu n'as ni goût ni couleur, tu n'es pas nécessaire à la vie, tu es la vie !". "Tous ensemble pour que l'eau vive !" est le slogan du service de l'eau du Grand Lyon ; cette bannière nous unit pour garantir une eau de qualité au meilleur prix et pour assurer notre mission d'autorité organisatrice du service de l'eau potable.

Je voudrais rapidement -parce que madame Mermoud a posé le problème de l'assainissement- dire que le contexte pour l'assainissement est différent de celui de l'eau potable. Le service public de l'assainissement est fortement contraint par des évolutions réglementaires. Si l'on veut respecter les nouveaux textes français directement issus des directives européennes, il faut prévoir d'importants efforts financiers pour la mise aux normes de nos installations. Pour financer ces travaux, en tenant compte de la baisse des volumes vendus, l'augmentation de la redevance assainissement est parfaitement justifiée mais nous y travaillerons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe UMP, vous avez la parole.

M. JEANNOT : Monsieur le président et chers collègues, vous nous présentez ce soir, monsieur le président, le résultat de la négociation faite avec les deux fermiers délégataires de la gestion de l'eau, Veolia et la SDEI.

Le prix de l'eau est un sujet sensible pour les consommateurs qui ont de façon très vindicative, par le biais d'associations comme UFC Que Choisir ou Acer, fait connaître leur désapprobation depuis plusieurs années.

L'échéance de la révision quinquennale en 2003 puis en 2007 a permis de réexaminer les conditions de ces contrats. En 2003, la baisse obtenue était de 9 centimes le mètre cube. Aujourd'hui, vous nous proposez d'entériner une baisse du prix de l'eau de 28,5 centimes, ce qui concrètement, pour une consommation moyenne de 120 mètres cubes par an, aboutit à une économie de 36 € soit moins 16 %. C'est effectivement une avancée notable par rapport aux négociations préalables des élus des deux anciens mandats et nous voterons ce rapport s'il peut alléger la facture des consommateurs.

Mais les élus que nous sommes aujourd'hui ne veulent pas traiter *ad vitam aeternam* la faute originelle des contrats signés en 1986 et nous souhaitons donc ce soir exprimer notre point de vue. A ce propos, ce n'est pas la peine de nous rétorquer que vous faites ce que les autres n'ont pas su faire avant et que certains d'entre nous étaient déjà là, c'est évident, nous le savons. Mais allons au bout du raisonnement et faisons une autocritique réciproque, monsieur le président ! En 1992 et en 2001, la majorité en place n'a pas repris suffisamment les contrats signés en 1986 puis 1989 pour en atténuer les effets.

Oui, la négociation présentée ce soir est une réelle avancée, nous la voterons mais ce qui nous dérange, c'est qu'en 2003, vous n'avez pas, de façon plus pugnace, mené les mêmes négociations qui auraient pu faire économiser à l'ensemble des consommateurs la somme d'environ 20 M€ par an ; je vous laisse entériner sur cinq ans. La négociation 2007 n'en serait que plus efficace.

Oui, vous allez alors nous dire que vous aviez besoin de faire analyser les contrats. Mais les associations ont pris les devants et vous ont mis en demeure de hausser le ton... Mais allons plus loin... A cette époque et en début de mandat, que n'avez-vous vous dénoncé carrément les contrats en instaurant une gestion en régie aussi performante que le service communautaire de l'assainissement ? Nous l'aurions depuis quatre ans ce service !

Nous voterons donc ce rapport sans nous joindre à l'autosatisfaction qui ne bernera pas le consommateur car, en conclusion, seule la consommation d'eau est concernée alors que votre souhait de revoir la baisse de l'abonnement proprement dit de 30 % n'est plus envisagé. En ce sens, nous voterons l'amendement présenté par les Verts, qui constitue une véritable avancée, sinon nous serons toujours en peloton de tête du prix de l'eau la plus chère de France toutes factures confondues.

M. LE PRÉSIDENT : Je voudrais simplement vous poser une question, monsieur Jeannot : vous étiez, si je ne m'abuse, dans la majorité de la Communauté urbaine mais avez-vous fait un seul jour la proposition de racheter le contrat de l'eau ?

M. JEANNOT : Je n'ai pas eu la chance d'être président et on sait ici que le président a beaucoup d'autorité et beaucoup de puissance !

M. LE PRÉSIDENT : Bien, vous avez répondu à ma question, merci. Je passe la parole maintenant au groupe Socialiste.

M. le vice-président DARNE : C'est moi qui intervins, monsieur le président. Je comprends bien que l'on ait envie d'oublier le passé mais, tout de même, le groupe Socialiste, depuis 1970 -puisque c'est la date du premier contrat, l'affermage date de ces années-là, 1970-1971, puis des contrats de 1986- a toujours été contre l'affermage. Il a toujours considéré que les propositions qui étaient faites ne servaient pas les habitants et lorsque le préfet, en 1986, écrivait à monsieur Collomb -mais pas tout à fait le même, il portait un autre prénom- en disant : "Je tiens à vous faire part des observations qu'appelle de ma part l'économie du contrat :

- 1° - le mode de gestion est ambigu,
- 2° - la durée du contrat est excessive,
- 3° - les usagers sont exposés à une hausse sensible du prix de l'eau,
- 4° - la structure tarifaire retenue n'est pas suffisamment transparente,
- 5° - l'indexation des tarifs ne tient pas compte des gains de productivité",

cette lettre est restée lettre morte.

Pourtant, nous nous appuyons là-dessus pour être contre. Mais qu'elle ait été adoptée par le Conseil communautaire, c'est tout de même un problème et, évidemment, nous avons toujours souhaité que des révisions triennales soient utilisées pour corriger ces signatures contractuelles.

1992, présidence de Michel Noir, ne s'est traduit par rien du tout : des aménagements techniques mais aucune baisse de tarif.

La présidence de Raymond Barre s'est traduite par une négociation qui a conduit à une baisse de prix de 7,6 centimes, payés pour la moitié par la Communauté urbaine, ce qui est parfaitement exact.

Ensuite, Gérard Collomb : en 2003, la baisse a atteint plus de 9 centimes peu après l'élection et une renégociation immédiate. Vous voyez bien qu'entre l'élection et cette négociation, il s'est écoulé peu de temps. Il est vrai qu'alors, la négociation n'a pas été portée au niveau où elle l'est aujourd'hui par l'action qui a été conduite puisque la baisse est beaucoup plus importante. Mais nous sommes dans une société de droit, le contrat existe et la dénonciation du contrat coûtait extrêmement cher, tant en 2003 qu'aujourd'hui.

Pour éviter cette négociation et l'amortir, il fallait obtenir une baisse significative de prix ; c'est ce qu'ont fait nos trois collègues qui ont conduit cette négociation et ils l'ont fait avec un progrès très net. En effet, sur les négociations précédentes, la remise en cause du système d'indexation change, je crois, considérablement les choses puisqu'elle évite que, dans les années qui suivent, nous perdions l'avantage de la réduction obtenue.

Je crois donc qu'aujourd'hui, il faut préparer évidemment la révision, l'échéance du contrat 2016, pour décider -alors la remise en concurrence sera bien sûr de droit- s'il est possible ou pas de reprendre en régie directe. Toutes les voies sont ouvertes et possibles mais, dans l'état actuel des choses, on ne peut pas faire comme s'il n'y avait pas de contrat -et l'observation, y compris d'Etienne Tête, fait comme s'il n'y avait pas de texte ; or, il y en a- et je pense que la négociation obtenue aujourd'hui est évidemment une excellente négociation.

Quant à la taxe d'assainissement, je rejoins Mireille Elmalan : on peut dire qu'aujourd'hui, la taxe d'assainissement qui correspond à la gestion de l'assainissement en régie directe et pas en sous-traitance est une des plus faibles de France -chacun le sait bien- alors que les investissements sont considérables, sont faits et sont à faire, qu'il n'y a eu aucune revalorisation de la taxe d'assainissement de 1996 à 2005 et que nous demeurons encore aujourd'hui sur une taxe modeste, que néanmoins, avec les associations, avec les membres des délégataires de service public, il convient de pouvoir examiner ce qu'il faut adapter si nécessaire pour cette taxe d'assainissement en prenant en compte à la fois les nécessité légales, l'équilibre financier et l'attente des consommateurs.

Mais, en tout cas, je veux m'associer à l'ensemble de ceux qui ont dit leur satisfaction de la façon dont a été conduite cette négociation.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je passe peut-être la parole à Patrick Laurent pour quelques explications supplémentaires.

M. le vice-président LAURENT : Merci, monsieur le président.

Je vais d'abord essayer de poser une question à monsieur Jeannot. Si nous nous sommes assis sur la décision de la commission tripartite, c'est parce que nous avons légalement le choix de le

faire ; monsieur Chabanol nous a bien fait comprendre que si l'on était dans des chiffres tels que vous venez de citer à 30 %, c'était une rupture de contrat. La seule question que je vous pose, monsieur Jeannot, c'est que, si l'on passe à 30 %, est-ce que vous avez fait ce calcul de la rupture de contrat ?

Monsieur Tête, je ne peux pas arriver à cacher mon admiration pour votre science infuse et systématique sur beaucoup de dossiers. Je connais l'attachement de votre groupe pour le problème de l'eau et je comprends que vous désirez, pour le Grand Lyon et ses habitants, le meilleur règlement possible de cette question. Mais est-ce que réellement votre proposition est bien réaliste ?

Depuis décembre 2005, avec Mireille Elmalan et Gérard Claisse, nous avons eu treize comités de pilotage -on n'a pas rêvé aux chandelles- sur ce sujet, avec les services concernés du Grand Lyon. Vous admettez qu'il est difficile de faire plus différents que nous trois et, pourtant, nous avons toujours été d'accord sur le fond et la forme, toujours sur l'esprit et la lettre, toujours sur la fin et les moyens de la teneur de nos négociations.

Nous nous sommes appuyés sur des travaux extrêmement pointus de la direction de l'eau que je félicite et la direction des gestions externes qui ont fait un diagnostic extrêmement brillant de cette situation et -Dieu sait que je suis souvent difficile avec les cabinets conseils que nous utilisons à Lyon !- un cabinet conseil dont les remarques et les propositions objectives nous ont permis continuellement d'étayer notre argumentaire aussi bien sur le plan financier que technique et aussi bien sur le plan juridique. Le responsable de ce cabinet fut notre interlocuteur dans les deux commissions tripartites et a défendu nos intérêts sans concession et avec un extrême professionnalisme car il connaissait très bien ce marché.

Depuis janvier 2007, dans le cadre de ces négociations, nous avons rencontré par six fois Veolia et la SDEI. Nous avons rendu compte, par quatre fois, de l'avancement de nos négociations au président Gérard Collomb qui nous a toujours soutenus sur tous les points évoqués avec lui. Il nous a encouragés à continuer dans le sens de nos choix sans jamais interférer sur les protagonistes quels qu'ils soient.

J'ai toujours été très clair dans l'objectif de mes missions de la DSP et ne m'écarterai pas de ce principe. Pour que le Grand Lyon soit bien géré, il est nécessaire que les entreprises qui travaillent pour nous gagnent de l'argent sous la forme d'une juste rémunération. Faire mettre un genou à terre à ces entreprises est une vue à très court terme et déboucherait à long terme vers une disparition de nos interlocuteurs économiques. Cela placerait notre Communauté face à des marchés de monopole de fait -moi-même je l'ai vécu dans ma vie professionnelle, en particulier dans la grande distribution au niveau agricole-. On se dirigerait alors systématiquement vers des régies.

C'est sans doute pour ces raisons que nos discussions avec les délégataires ont été faits d'échanges francs mais toujours courtois et ont été conduits dans un état d'esprit de respect mutuel. Je pense que c'est en grande partie grâce à ce climat de confiance que nous avons obtenu le résultat d'une baisse de 16 % en 2008, qui progressera dans le temps jusqu'au terme de notre contrat dans des dix ans. Je me permets de vous rappeler -ce que faisait monsieur Jeannot tout à l'heure- qu'en 2003, nous avons obtenu 5,5 % de baisse. On peut se féliciter des compétences reconnues des deux présidents des commissions tripartites. On avait un juriste et un technicien qui connaissaient extrêmement bien le sujet sur ces aspects. La seule présence du président de la cour administrative d'appel de Lyon devrait

vous rassurer, monsieur Tête, mais vous ne pouvez pas ce soir parler en son nom car il ne nous a absolument pas dit cela par rapport à la conduite...

M. TÊTE : J'ai simplement lu le rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Tête, si monsieur Chabanol avait pensé qu'une autre solution que celle qu'il a proposée soit possible, il aurait sans doute, sans vous demander votre avis, proposé celle qu'il nous a proposée, qui était évidemment la seule qu'il pensait pouvoir être acceptable, en l'état du contrat, par l'une et l'autre partie.

M. le vice-président LAURENT : Exactement !...

M. TÊTE : Ce n'est pas cela qu'il a écrit.

M. le vice-président LAURENT : Est-ce que je peux parler, s'il vous plaît ? Je ne vous ai pas interrompu tout à l'heure.

Donc, par exemple, lorsque vous dites qu'il fallait revenir avant 1983, il nous a bien expliqué que c'était impossible. C'est vrai que nous avons proposé cela mais il a dit que cela était impossible sur un plan légal puisqu'un avenant avait été fait en 2003. Les événements des deux dernières semaines nous ont donné raison, je pense, car, après que le Grand Lyon ait décidé d'appliquer à la lettre les décisions des commissions tripartites -comme vous le disait Gérard tout à l'heure-, Veolia ne nous a rendu une réponse définitive que mardi dernier et la SDEI vendredi dernier ; donc ils nous ont dit qu'ils avaient finalement le désir de signer cet avenant en l'état.

Je relisais la note émanant de votre groupe, monsieur Tête, qui date du début de nos travaux ; vous demandiez, à l'ouverture des négociations -je cite- :

- une baisse de 18 à 21 % du prix de l'eau au mètre cube, hors abonnement,

- une baisse légèrement supérieure de l'abonnement sans en préciser le montant,

- une révision de l'indice d'actualisation du prix de l'eau.

Nous avons obtenu :

- une baisse de 21 % du prix de l'eau, hors abonnement, soit une baisse de 16 % du prix de l'eau y compris l'abonnement,

- une révision de l'indice k d'évolution annuelle du prix de l'eau, qui va s'avérer nettement moins inflationniste que le précédent indice.

Notre accord devrait donc vous réjouir, c'est exactement ce que vous nous avez demandé il y a quatre mois...

M. TÊTE : Merci d'avoir relu la lettre !

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Tête, c'est monsieur Laurent qui a la parole.

M. le vice-président LAURENT : Alors je ne comprends pas l'apparition subite du chiffre de 30 %. Je ne veux pas vous faire l'affront de penser que c'est l'approche des élections électorales, avec son cortège de promesses, qui vous incite à émettre cette suggestion.

Mes chers collègues, Mireille Elmalan, Gérard Claisse et moi-même voudrions vous remercier, vous élus, du soutien que vous nous avez apporté pendant cette longue période, en

respectant notre volonté de totale discrétion dans la teneur de nos négociations en cours. Je vous jure que, sur un dossier comme cela, c'est très utile. Pour les mêmes raisons, nos remerciements vont également aux associations de consommateurs et aux médias que l'on avait réunis en disant : "Laissez-nous dans la discrétion !". C'est grâce à vous tous que nous avons pu travailler en toute sécurité.

Mes chers collègues, je vous invite à repousser cet amendement proposé par le groupe Les Verts. Il me semble non seulement irréaliste mais dangereux pour l'avenir de notre DSP sur le marché de l'eau, tant sur le plan financier que sur le plan des services apportés et de la qualité de l'eau distribuée par nos délégataires. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Gérard Claisse.

M. le vice-président CLAISSE : Je me suis engagé en politique sur un contrat qu'avait passé la Communauté urbaine au milieu des années 90, qui s'est avéré extrêmement problématique pour notre agglomération. C'est ce qui m'a fait m'engager en politique le moment venu. Je m'y suis engagé, je trouve cet engagement extrêmement passionnant, souvent ingrat car certains commentaires qui peuvent être faits je les trouve tellement de mauvaise foi qu'il me semble qu'il faut s'habituer peut-être pour commencer à faire de la politique autrement.

Monsieur Jeannot, par rapport à votre observation, je vous renvoie aux déclarations que votre groupe a faites le 12 décembre 2002 lors de l'adoption de la révision quinquennale, la troisième que nous avons prise, celle correspondant à la baisse des 9 centimes. Votre groupe a exposé une satisfaction sans réserve sur l'excellent résultat de cette révision quinquennale. Relisez votre déclaration avant, cinq ans plus tard, de faire des déclarations qui vont en sens inverse de celles que vous aviez faites à l'époque ! Il me semble qu'il faut un peu de cohérence, de la continuité dans les propos. La mémoire est là, parmi les élus, parmi notre population. Si vous dites tout et son contraire à cinq ans d'intervalle, je crois que la politique et nous tous y perdons en crédibilité vis-à-vis de nos concitoyens.

Je vais également me retourner vers monsieur Etienne Tête : effectivement, sur ce dossier, le groupe des Verts a une analyse de longue haleine. Au titre de président de la commission consultative des services publics locaux, votre groupe m'a adressé un courrier. Dans ce courrier, il y avait un certain nombre d'éléments que vous estimiez majeurs à négocier dans le cadre de la renégociation et des éléments annexes. Parmi les éléments majeurs, vous demandiez effectivement une baisse du prix de l'eau de 18 à 21 %, la baisse du prix de l'eau au mètre cube est effectivement de 21 % ; vous demandiez une baisse de l'abonnement, la baisse que nous avons obtenue porte sur le mètre cube et l'abonnement.

Ce qui nous a été dit c'est que nous ne prendrions pas de risque juridique à adopter intégralement les conclusions de la commission tripartite dès lors que nous n'en modifions pas une seule virgule. C'est dans cette logique que nous nous sommes inscrits puisque nous allions, à l'époque, vers une décision unilatérale et nous ne pouvions pas faire prendre le risque à la collectivité, et donc à nos concitoyens, d'avoir des délégataires qui allaient attaquer notre décision, demander le cas échéant des indemnités qui auraient pu être importantes. Pour assurer la sécurité juridique de la décision, nous sommes allés dans ce sens-là. Pour autant, cela ne veut pas dire que demain, c'est-à-dire dans les mois qui viennent, nous ne pouvions pas revenir, dès lors que nos délégataires se sont engagés maintenant à signer les avenants, et renégocier la

structure tarifaire avec eux à budget équivalent. Les portes peuvent être ouvertes, elles ne sont pas fermées. En tout état de cause, lorsque cette délibération a été prise, il convenait d'en assurer la sécurité juridique ; je sais que, sur ces aspects-là, on peut discuter sans fin sur les différentes jurisprudences. Voilà la décision qui a été prise.

Vous demandiez une révision du coefficient k, elle a été obtenue. Je crois que nous avons un coefficient k qui va être tout à fait cohérent avec l'augmentation des charges de nos délégataires. Il est mis fin à la dérive de notre contrat.

Nous avons encore une révision quinquennale pour continuer à travailler sur ce contrat, je crois que les résultats sont tout de même tout à fait excellents.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous allons passer au vote de l'amendement du groupe Les Verts mais avant je vais dire quelques mots.

Pour moi, l'action politique, ce n'est pas discourir, c'est agir et changer la réalité et, sur ce dossier, nous avons effectivement changé la réalité et, au 1^{er} janvier 2008, les Lyonnais, les habitants du Grand Lyon paieront 28 centimes d'euro de moins et je peux vous dire qu'au début de la négociation, ce résultat n'était pas acquis d'avance et qu'il a fallu que toutes les parties concernées dans cette maison, à la fois les trois négociateurs, en même temps les services du Grand Lyon et notre Conseil, se battent durement pour aboutir à ce résultat.

Donc je souhaite qu'aujourd'hui nous puissions entériner un résultat plutôt que de se laisser aller à des positions dont vous savez fort bien, pour certains d'entre vous, dans votre fort intérieur, qu'elles sont totalement démagogiques.

Je mets aux voix l'amendement des Verts :

- pour : groupes Les Verts - Union pour un mouvement populaire - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel,
- contre : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - MM. Imbert, Calvel (Union pour un mouvement populaire) - M. Uhlrich,
- abstention : M. Joly.

Je demanderai pour les groupes d'indiquer le sens de leur vote pour l'ensemble des personnes à la "table de marque, si je puis dire.

(L'amendement n'est pas adopté).

Pour la délibération, je mets aux voix : vous indiquerez également l'ensemble de vos votes.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Uhlrich,
- contre : néant,
- abstention : M. Joly.

Adopté, le groupe Les Verts n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc ce dossier est voté. Nous passons maintenant aux dossiers sans débat.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2007-4483 - Caluire et Cuire - Place Jules Ferry - Aménagement - Ligne forte C 1 Part-Dieu-Caluire et Cuire - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Composition de la commission composée en jury - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2007-4490 - Saint Fons - Quartier de l'Arsenal - Aménagement des espaces extérieurs Alliade habitat - 1^{ère} tranche de travaux - Avenant n° 1 à la convention attributive de subvention avec l'Union européenne - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4493 - Vernaison - Aménagement de l'îlot de la mairie - Approbation du programme de travaux - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud -

N° 2007-4494 - Albigny sur Saône - Densification du centre - 1^{ère} et 2^o phases des travaux - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

N° 2007-4496 - Lyon 3^o - Lyon 5^o - Lyon 7^o - Lyon 9^o - Quartiers Moncey-Voltaire, Ménival-Jeunet-Janin, Guillotière, Gerland cités sociales et Vergoin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation des conventions-cadre 2007-2009 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4497 - Bron - Quartier du Terrailon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Convention-cadre 2007-2009 - Approbation de la programmation 2007 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4498 - Meyzieu - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation des conventions-cadres 2007-2009 et de la programmation 2007 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4499 - Villeurbanne - Quartiers les Brosses, Saint Jean, les Buers, Jacques Monod et Tonkin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Convention-cadre 2007-2009 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4500 - Saint Fons - Quartier des Clochettes - Place des Palabres - Révision des coûts - Individualisation d'autorisation de programme complé-mentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4501 - Lyon 9° - La Duchère - Acquisitions foncières dans le périmètre du grand projet de ville (GPV) - Avenant n° 1 à la convention attributive de subvention du Feder - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4502 - Saint Priest - Programme d'intérêt général (PIG) cité Berliet - Financement des aides à l'amélioration de l'habitat - Modification du contenu des aides des collectivités - Avenant à la convention d'opération - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2007-4503 - Saint Germain au Mont d'Or - ZAC de la Mendillonne - Prorogation de la convention d'aménagement avec la société Beylat aménagement - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2007-4504 - Mions - Saint Priest - ZAC du Parc d'Activités de la Fouillouse - Travaux primaires d'amélioration du giratoire des Meurières - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Approbation du PEP modificatif et de la convention souscrite avec le département du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2007-4506 - Mions - Corbas - Pierre Bénite - Vaulx en Velin - ZAC Pesselières et ZAC des Pierres Blanches à Mions - ZAC des Corbèges à Corbas - ZAC du Centre à Pierre Bénite - ZAC du Centre à Vaulx en Velin - Modification des participations de la Communauté urbaine aux bilans des opérations - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2007-4509 - Vaulx en Velin - ZAC du Centre-Ville - Modification du programme des équipements publics - Approbation d'un protocole de liquidation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur le vice-président David comme rapporteur des dossiers numé-ros 2007-4483, 2007-4490, 2007-4493, 2007-4494, 2007-4496 à 2007-4504, 2007-4506 et 2007-4509. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Je vous communique une note au rapporteur en ce qui concerne le rapport numéro 2007-4483 :

- dans l'objet, il convient de supprimer "*Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert*" ;

- dans le paragraphe "*les membres élus*", il y a lieu de substituer à l'énumération existante la rédaction suivante :

. monsieur le président de la Communauté urbaine, président du jury, représenté par le vice-président chargé des marchés publics, président de la commission permanente d'appel d'offres, conformément à l'article 22 du code des marchés publics,

. les cinq membres élus de la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine ou leurs suppléants, élus par le conseil de Communauté. ;

- dans la rédaction de l'intitulé du paragraphe : "*les personnes qualifiées désignées par arrêté de madame la présidente de la commission permanente d'appel d'offres*", il convient de lire : "*les personnes qualifiées désignées par arrêté du président de la commission permanente d'appel d'offres*" ;

- dans la liste des personnes qualifiées désignées par arrêté du président de la commission permanente d'appel d'offres, il convient de lire :

. monsieur Hubert Didier - ingénieur Conservatoire national des arts et métiers,

au lieu de :

". monsieur Gérard Crimier - ingénieur,".

Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2007-4484 - Aménagement de carrefours mixtes par le département du Rhône - Convention de participation financière - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-4489 - Lyon - Avenant n° 3 à la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) habitat indigne et très inconfortable (2003-2007) - Avenant au protocole d'éradication de l'habitat indigne - Prolongation pour l'année 2008 - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2007-4491 - Lyon 6° - Aménagement de l'espace Brotteaux - Composition de la commission composée en jury - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2007-4492 - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Aménagement des berges de la rive gauche du Rhône - Marché public de travaux du domaine infrastructure - Autorisation de signer un avenant - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2007-4495 - Lyon 7° - Gerland - Secteur Girondins Nexans - Ouverture de la concertation préalable au projet de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) et de la mise en révision du plan local d'urbanisme - Direction générale - Missions territoriales - Gerland -

N° 2007-4507 - Lyon 9° - ZAC de la Duchère - Approbation du bilan modifié - Nouvel échéancier de versement des participations communautaires - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention publique d'aménagement - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2007-4511 - Lyon 1^{er} - Modalités d'attribution et tarifs des abonnements du parc de stationnement de surface de Saint Benoît - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4484, 2007-4489, 2007-4491, 2007-4492, 2007-4495, 2007-4507 et 2007-4511. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Je vous communique une note au rapporteur en ce qui concerne le rapport numéro 2007-4491 : dans le paragraphe "*les membres élus*", il y a lieu de substituer à l'énumération existante la rédaction suivante :

. monsieur le président de la Communauté urbaine, président du jury, représenté par le vice-président chargé des marchés publics, président de la commission permanente d'appel d'offres, conformément à l'article 22 du code des marchés publics,

. les cinq membres élus de la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine ou leurs suppléants, élus par le conseil de Communauté.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2007-4505 - Vénissieux - ZAC de Vénissy - Approbation du dossier de réalisation de la ZAC, du projet de programme des équipements publics et du bilan financier prévisionnel - Désignation de l'aménageur - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2007-4510 - Décines Charpieu - Pont de Décines Charpieu - Travaux de réhabilitation - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4505 et 2007-4510. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

M. BURONFOSSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

N° 2007-4508 - Saint Priest - Porte des Alpes - ZAC Berliet - Approbation du programme des équipements publics (PEP) et du traité de concession avec la société Villes et Projets - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport 2007-4508 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2007-4514 - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à la pépinière d'entreprises Cap Nord (conférence des maires du Plateau Nord) - Signature d'une convention de partenariat avec l'association de gestion de la pépinière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur Vaté comme rapporteur du dossier numéro 2007-4514. Monsieur Vaté, vous avez la parole.

M. VATÉ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. VATÉ.

N° 2007-4515 - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (Aescra) de l'école de management (EM) de Lyon pour son programme d'actions 2007 - Avenant n° 1 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Rabatel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4515. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente RABATEL.

N° 2007-4516 - Saint Fons - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à la ville de Saint Fons pour la pépinière généraliste La Course d'entreprises pour son programme d'actions 2007 - Convention annuelle - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2007-4518 - Subvention à l'association Lyonix - Convention 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Allais a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4516 et 2007-4518. Monsieur Allais, vous avez la parole.

M. ALLAIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. ALLAIS.

N° 2007-4517 - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien au Syndicat intercommunal Saône Mont d'Or pour la pépinière généraliste Saône Mont d'Or de Genay pour son programme d'actions 2007-2008 - Convention annuelle - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Laurent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4517. Monsieur Laurent, vous avez la parole.

M. le vice-président LAURENT, rapporteur : Je vous communique une note au rapporteur en ce qui concerne le rapport numéro 2007-4517 : dans le tableau "*Le budget prévisionnel 2007-2008 pour le suivi des porteurs de projet*", il convient de lire, 4° colonne de la 5° ligne : "**111 000 €**" au lieu de : "*101 000 €*".

Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président LAURENT.

N° 2007-4519 - Convention avec la société française de chimie - Colloque scientifique international : demain... vers une chimie choisie : de l'or noir à l'or vert ? - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4521 - Convention avec l'association Comité de bassin d'emploi Lyon sud (CBE-LS) industries créatives - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4522 - Subvention pour le fonctionnement et l'organisation d'événement avec l'Agence de développement des entreprises en Afrique (ADEA) - Réseau Afric Partners - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Linossier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4519, 2007-4521 et 2007-4522. Monsieur Linossier, vous avez la parole.

M. LINOSSIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. LINOSSIER.

N° 2007-4520 - Convention d'avance avec la SERL pour des opérations d'immobilier dédié aux jeunes entreprises innovantes : Tony Garnier et Laennec - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier 2007-4520 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2007-4525 - Restructuration du restaurant administratif de la Communauté urbaine - Composition de la commission composée en jury pour le choix du maître d'oeuvre - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2007-4526 - Givors - Adhésion à la communauté urbaine de Lyon - Convention financière pour la dette transférée relative à la collecte des ordures ménagères - Délégation générale aux ressources - Direction -

N° 2007-4527 - Grigny - Adhésion à la communauté urbaine de Lyon - Convention financière pour la dette transférée relative à la collecte des ordures ménagères - Délégation générale aux ressources - Direction -

N° 2007-4533 - Révision du référentiel d'achat spécifique à la Communauté urbaine du 29 mars 2004 - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics -

N° 2007-4534 - Vaulx en Velin - Parking - Chemin André Gide - L'Ecoin sous la Combe - Protocole d'accord transactionnel - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des affaires juridiques -

N° 2007-4535 - Grigny - Adhésion de Grigny à la Communauté urbaine - Opérations poursuivies par la Commune en 2007 - Délégation générale aux ressources - Direction -

N° 2007-4536 - Givors - Grigny - Adhésion de Givors et Grigny à la Communauté urbaine - Convention financière avec le Sitom sud Rhône - Délégation générale aux ressources - Direction -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur Forissier comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4525 à 2007-4527 et 2007-4533 à 2007-4536. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

M. FORISSIER, rapporteur : Je vous communique une note au rapporteur en ce qui concerne le rapport numéro 2007-4525 :

- dans le paragraphe "*les membres élus*", il y a lieu de substituer à l'énumération existante la rédaction suivante :

. monsieur le président de la Communauté urbaine, président du jury, représenté par le vice-président chargé des marchés publics, président de la commission permanente d'appel d'offres, conformément à l'article 22 du code des marchés publics,

. les cinq membres élus de la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine ou leurs suppléants, élus par le conseil de Communauté. ;

- dans la rédaction de l'intitulé du paragraphe "*les personnes qualifiées désignées par arrêté du président de la commission permanente d'appel d'offres*", il convient de lire : "*les personnes qualifiées désignées par arrêté du président de la commission composée en jury*".

Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FORISSIER.

N° 2007-4528 - Exercice 2007 - Décisions modificatives - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2007-4529 - Programmation pluriannuelle des investissements - Révision des autorisations de programme au titre de l'année 2007 - Décision modificative n° 2 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2007-4530 - Convention d'ouverture de crédit de trésorerie pour l'année 2008 avec Natixis - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4528 à 2007-4530. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2007-4531 - SEM Lyon Confluence - Evolution en une société publique locale d'aménagement - Opérations de rachat et de cession des actions - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4532 - SEM Lyon Confluence - Evolution en une société publique locale d'aménagement - Désignation des administrateurs de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chapas a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4531 et 2007-4532. Monsieur Chapas, vous avez la parole.

M. CHAPAS, rapporteur : Je vous communique une note au rapporteur en ce qui concerne le rapport numéro 2007-4532 :

- dans le paragraphe "*les membres élus*", il y a lieu de substituer à l'énumération existante la rédaction suivante :

. monsieur le président de la Communauté urbaine, président du jury, représenté par le vice-président chargé des marchés publics, président de la commission permanente d'appel d'offres, conformément à l'article 22 du code des marchés publics,

. les cinq membres élus de la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine ou leurs suppléants, élus par le conseil de Communauté. ;

- dans la rédaction de l'intitulé du paragraphe "*les personnes qualifiées désignées par arrêté du président de la commission permanente d'appel d'offres*", il convient de lire : "*les personnes qualifiées désignées par arrêté du président de la commission composée en jury*".

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. CHAPAS.

Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la société publique locale d'aménagement Lyon Confluence

(dossier n° 2007-4532)

Opérations et résultats de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons voter pour un certain nombre de candidats pour nous représenter à la SEM Lyon Confluence.

Une liste a été établie avec un consensus de l'ensemble des groupes. Si l'assemblée le veut bien, je vous propose de la voter à main levée.

Qui est pour voter à main levée ? Pas d'opposition ?

(Le Conseil accepte, à l'unanimité, la désignation par vote à main levée).

Donc je vous présente la liste que vous avez sur vos pupitres.

M. Gérard Collomb
M. Jacky Darne
M. Yvon Deschamps
M. François-Noël Buffet
M. Michel Chapas
M. Denis Broliquier
M. Pierre Abadie
M. Louis Lévêque
M. Roland Crimier
Mme Thérèse Rabatel

(La liste est adoptée).

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2007-4537 - Programme de coopération décentralisée avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar - Avenant au contrat de financement avec l'Union européenne - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4538 - Coopération décentralisée au Liban - Prolongation de la présence du représentant permanent de la Communauté urbaine - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4554 - Lyon 5° - Avenue de la Première Division Française Libre - Fontis - Individualisation d'une autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame Mermoud comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4537, 2007-4538 et 2007-4554. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2007-4540 - Bron - Saint Priest - Boulevard de Parilly - Avenue Pierre Mendès-France - Emissaire du plateau sud-est - Demande d'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale - Lancement de la consultation des entrepreneurs - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4545 - Convention annuelle de partenariat avec l'association Re-vivre - Accès aux déchèteries et à l'usine d'incinération Lyon sud - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2007-4546 - Convention de reprise des piles et accumulateurs usagés collectés dans les déchèteries - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubost a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4540, 2007-4545 et 2007-4546. Madame Dubost, vous avez la parole.

Mme DUBOST, rapporteur : Avis favorable de la commission. Par contre, j'ai une note au rapporteur pour le dossier numéro 2007-4540 :

- dans le paragraphe : "*Les travaux pourraient faire l'objet d'une procédure d'appel d'offres, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics,*" il convient d'ajouter **l'article 39** ;

- dans le **3° du DELIBERE** : "Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics", il convient d'ajouter **l'article 39** ;

- dans le "**Délibère**", il convient de remplacer le paragraphe :

"4° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004."

par le paragraphe suivant :

"4° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine."

Car, bien sûr, la commission d'appel d'offres ne sera pas la même puisque nous aurons un renouvellement de l'assemblée.

Voilà, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Sur ces trois dossiers, pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DUBOST.

N° 2007-4543 - Mise en oeuvre de la politique de l'agriculture périurbaine - Avenant à la convention d'objectifs conclue avec la chambre d'agriculture du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Tourniaire a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4543. Madame Tourniaire, vous avez la parole.

Mme TOURNAIRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme TOURNAIRE.

N° 2007-4553 - Créations, transformations et suppressions d'emplois - Retrait de la délibération n° 2007-4307 du 9 juillet 2007 - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4553. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons terminé.

(La séance est levée à 22 heures 30).

Annexe 1

Diapositives projetées lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire
(Intervention de monsieur le vice-président Darne)

COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON

Débat d'orientation budgétaire pour 2008

12 novembre 2007

Communauté Urbaine
GRAND LYON

1



Un contexte particulier

- ◆ Les collectivités sont le bouc émissaire des finances publiques
 - ❖ Décentralisation et compétences
 - ❖ fiscalité
 - ❖ dotations de l'Etat

Communauté Urbaine
GRAND LYON

2



Décentralisation et compétences

- ◆ quels financements pour
 - ❖ le logement
 - ❖ les transports
 - ❖ le développement durable

?

Communauté Urbaine
GRAND LYON

3

Fiscalité

- ◆ Quelle solution
 - ❖ Taxe professionnelle unique
 - ❖ Fiscalité additionnelle
 - ❖ Impôts d'Etat

?

Communauté Urbaine
GRAND LYON

4

Dotations de l'Etat

- ◆ Quelle évolution
 - ❖ Pacte de croissance ou pacte de stabilité
 - ❖ + 2 % ou - 1 %

?

Communauté Urbaine
GRAND LYON

5

Nous avons beaucoup fait pour

- ◆ le logement social (43,4 M€ en 2008)
- ◆ la politique de la ville (41 M€ en 2008)
- ◆ le développement économique (27 M€ en 2008)
- ◆ les transports en commun (144 M€ en 2008)

Communauté Urbaine
GRAND LYON

6

Nous avons amélioré notre efficacité

- ◆ la gestion des déchets (72 M€ en 2008)
- ◆ le nettoyage de la ville (28 M€ en 2008)
- ◆ le personnel (189 M€ en 2008)
- ◆ la voirie (49 M€ en 2008)

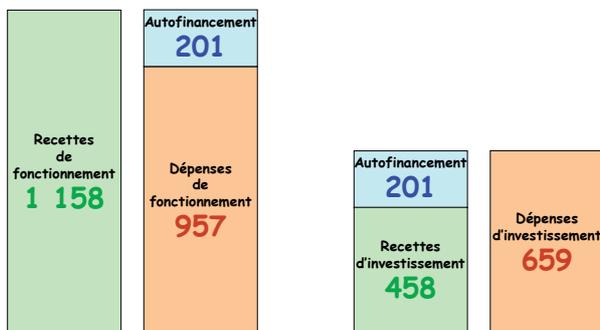
Nous investissons de plus en plus

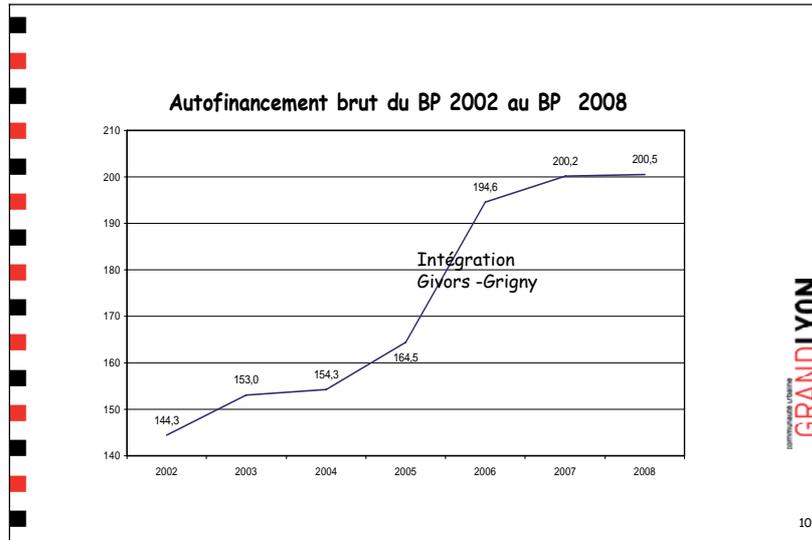
- ◆ Crédits de paiement (444 M€ en 2008)
- ◆ Autorisations de programme (400 M€ en 2008)

avec un financement sain

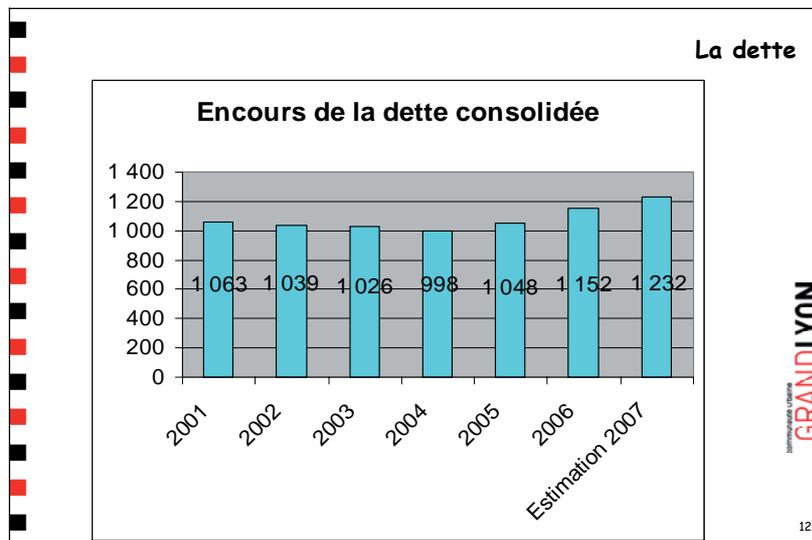
- ◆ autofinancement élevé (201 M€ en 2008)
- ◆ emprunt (289 M€ en 2008)

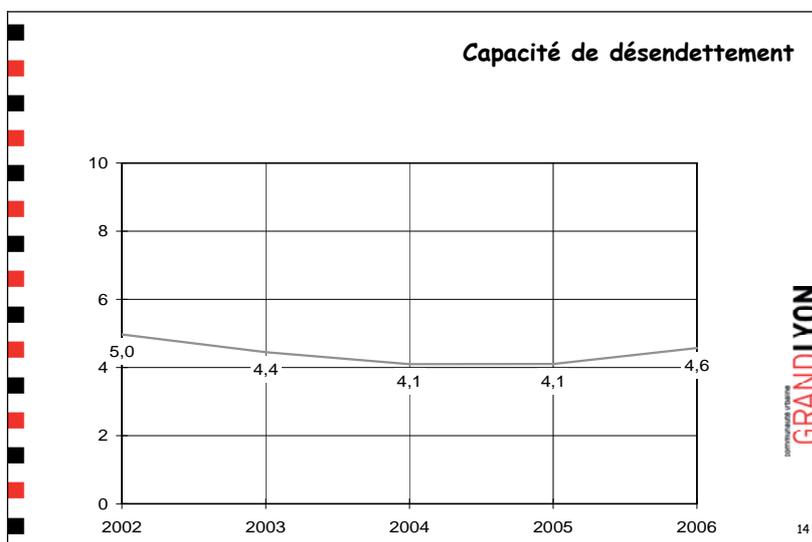
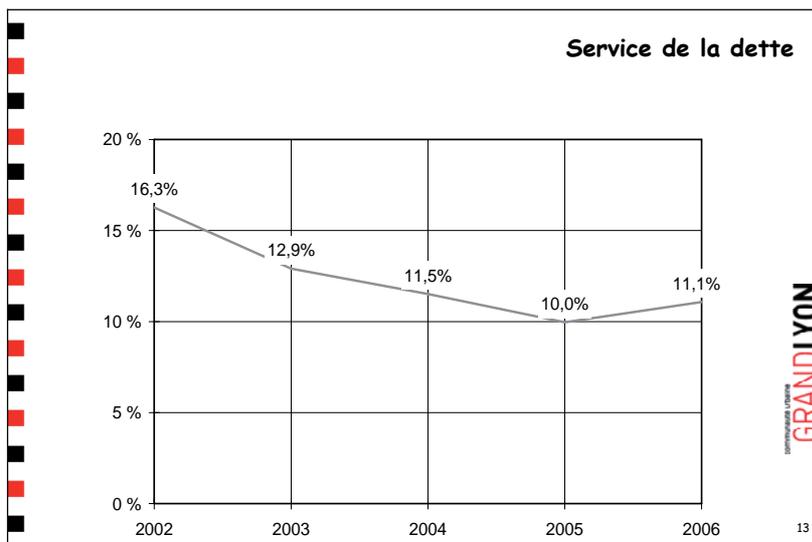
Budget primitif 2008 consolidé (M€)





- ### L'épargne à la fin 2006
- ♦ L'épargne de gestion passe de 258 M€ en 2002 à 287M€ en 2006
 - ♦ L'épargne brute (après paiement des intérêts) passe de 209 M€ en 2002 à 252 M€ en 2006
 - ♦ L'épargne nette (après remboursement du capital) passe de 112 M€ en 2002 à 163 M€ en 2006
 - ♦ Les résultats de 2007 devrait confirmer ces données
- GRAND LYON
Communauté Urbaine
- 11





- ### Les objectifs du mandat sont atteints
- ♦ Un plan de mandat et une PPI : réalisés
 - ♦ Des contraintes en matière d'endettement : respectées
 - ♦ Des objectifs de maîtrise des dépenses et d'autofinancement : atteints
 - ♦ Des relations équilibrées entre la ville centre et les autres : maintenues
 - ♦ Une stabilité de la pression fiscale : respectée
- 15

Annexe 2

Proposition d'amendement du groupe Les Verts (dossier n° 2007-4556)



**Groupe des élus Verts
au conseil communautaire du Grand Lyon**

Conseil du 12 novembre 2007

Rapport n°2007-4556

Amendement du groupe des élus verts

(3 pages)

I) Modifications à apporter au texte de la délibération1. Première modification

Il est proposé d'insérer à la suite du paragraphe 3° du point intitulé « traduction des conclusions des commissions tripartites dans les contrats par avenants » et avant le point intitulé « protocole financier annexé » le paragraphe suivant :

Décision supplémentaire de l'assemblée

Indépendamment des conclusions des commissions tripartites et selon les dispositions de l'article L 2224-1 du code général des collectivités territoriales qui pose le principe de l'équilibre en recettes et en dépenses des services publics exploités en régie, affermés et concédés, le conseil souhaite conformément à la demande initiale des négociateurs du Grand Lyon diminuer la part fixe du prix de l'eau pour favoriser les comportements économes et permettre aux petits consommateurs de bénéficier de la baisse tarifaire dans de meilleures proportions.

Ainsi, il est proposé de baisser de 30% les tarifs des abonnements pour toutes les classes de compteur. La grille tarifaire serait ainsi modifiée :

Prime d'abonnement semestrielle fixe au 1^{er} janvier 2008 (€ H.T.)

<i>Diamètre 15 mm</i>	<i>21,35</i>
<i>Diamètre 20 mm</i>	<i>60,97</i>
<i>Diamètre 30</i>	<i>94,77</i>
<i>Diamètre 40</i>	<i>197,25</i>
<i>Diamètre 50</i>	<i>318,51</i>
<i>Diamètre 60</i>	<i>376,78</i>
<i>Diamètre 80</i>	<i>585,32</i>
<i>Diamètre 100</i>	<i>967,27</i>
<i>Diamètre 150</i>	<i>1549,93</i>
<i>Diamètre 200</i>	<i>1695,18</i>
<i>Diamètre 50/20</i>	<i>395,25</i>
<i>Diamètre 60/20</i>	<i>449,55</i>
<i>Diamètre 80/20</i>	<i>652,50</i>
<i>Diamètre 100/25</i>	<i>1139,77</i>
<i>Diamètre 150/40</i>	<i>2343,30</i>

communauté urbaine
GRAND LYON

L'impact sur l'équilibre des contrats ne remet pas en cause le caractère rentable des délégations qui reste positif.

2. Seconde modification:

Il est proposé dans le délibéré d'ajouter un paragraphe 2 à la suite du paragraphe 1

2 : Propose une baisse de 30% du tarif des abonnements sur l'ensemble des redevances fixes semestrielles comme mentionné dans le tableau précédemment cité.

2. Troisième modification

Il est proposé de numéroter le paragraphe 2 actuel du chiffre 3 et le paragraphe 3 actuel du chiffre 4.

II) Modifications à apporter au texte des annexes à la délibération

1. Annexe concernant le traité souscrit avec Veolia Eau – Compagnie générale des Eaux

L'article 2 intitulé tarif de base est modifié

A) La première phrase est modifiée comme suit :

L'article 26-1-1 *et l'article 26-1-2* du cahier des charges fixant le montant de la part variable du tarif de base *sont* désormais complétés comme suit :

B) Le paragraphe suivant est ajouté après le paragraphe 26-1-1

26-1-2- Abonnement

Tous les usagers paieront d'avance un abonnement semestriel dénommé "prime fixe", en fonction du diamètre du compteur les desservant, définie comme suit à compter du 1^{er} janvier 2008 (€ H.T.) :

<i>Diamètre 15 mm</i>	<i>21,35</i>
<i>Diamètre 20 mm</i>	<i>60,97</i>
<i>Diamètre 30</i>	<i>94,77</i>
<i>Diamètre 40</i>	<i>197,25</i>
<i>Diamètre 50</i>	<i>318,51</i>
<i>Diamètre 60</i>	<i>376,78</i>
<i>Diamètre 80</i>	<i>585,32</i>
<i>Diamètre 100</i>	<i>967,27</i>
<i>Diamètre 150</i>	<i>1549,93</i>
<i>Diamètre 200</i>	<i>1695,18</i>
<i>Diamètre 50/20</i>	<i>395,25</i>
<i>Diamètre 60/20</i>	<i>449,55</i>
<i>Diamètre 80/20</i>	<i>652,50</i>
<i>Diamètre 100/25</i>	<i>1139,77</i>
<i>Diamètre 150/40</i>	<i>2343,30</i>

2. Annexe concernant le traité souscrit avec la S.D.E.I. Société de Distribution d'Eau Intercommunale

L'article 1 intitulé tarif de base est modifié

A) La première phrase est modifiée comme suit :

L'article 26-1-1 *et l'article 26-1-2* du cahier des charges fixant le montant de la part variable du tarif de base *sont* désormais complétés comme suit :

B) Le paragraphe suivant est ajouté après le paragraphe 26-1-1

26-1-2- Abonnement

Tous les usagers paieront d'avance un abonnement semestriel dénommé "prime fixe", en fonction du diamètre du compteur les desservant, définie comme suit à compter du 1^{er} janvier 2008 (€ H.T.) :

<i>Diamètre 15 mm</i>	<i>21,35</i>
<i>Diamètre 20 mm</i>	<i>60,97</i>
<i>Diamètre 30</i>	<i>94.77</i>
<i>Diamètre 40</i>	<i>197.25</i>
<i>Diamètre 50</i>	<i>318.51</i>
<i>Diamètre 60</i>	<i>376.78</i>
<i>Diamètre 80</i>	<i>585.32</i>
<i>Diamètre 100</i>	<i>967.27</i>
<i>Diamètre 150</i>	<i>1549.93</i>
<i>Diamètre 200</i>	<i>1695.18</i>
<i>Diamètre 50/20</i>	<i>395.25</i>
<i>Diamètre 60/20</i>	<i>449.55</i>
<i>Diamètre 80/20</i>	<i>652.50</i>
<i>Diamètre 100/25</i>	<i>1139.77</i>
<i>Diamètre 150/40</i>	<i>2343.30</i>
